Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8470628
Centre d'intérêt: 610

Gagné, Normand.

Guide d'activités des services personnels aux élèves pour l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire : les champs d'intervention du domaine de l'éducation / [réd. Normand Gagné ; pour la] Direction générale du développement pédagogique, Division des services personnels et complémentaires aux élèves. -- [Québec] : La Direction générale, 1983.
iii, 260 p. ; 28 cm.

Code: 16-1101-02.

ISBN 2-550-06021-0

Descripteur(s): *Services aux étudiants *Service d'orientation *Orientation *Service de psychologie *Psychologie scolaire *Service de la pastorale *Pastorale *Orthophonie *Psychopédagogie *Spécialiste *Personnel non enseignant *Guide *Activité *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Services personnels aux étudiants

À l'automne 1982, le ministère de l'Education a rendu public un ##Enoncé de politique sur les services personnels aux élèves## qui avait pour but d'expliciter la nature, les objectifs et les champs d'intervention de ces services. Le présent guide d'activités est un des moyens d'action prévus pour soutenir l'implantation de ces orientations. Il a été élaboré pour faciliter aux organismes scolaires la prise en charge de leurs responsabilités dans l'élaboration des programmes d'activités des services personnels qui relèvent de la compétence du ministère de l'Education; ce sont l'orientation scolaire et professionnelle, la pastorale, la psychologie, l'orthophonie et la psychoéducation.

Le document comporte deux parties. La première décrit le rôle des spécialistes des services personnels aux élèves. Un premier chapitre traite des principales orientations des services personnels et des modalités d'intervention des spécialistes de ces services. Cinq chapitres expliquent ensuite les objectifs particuliers de chaque champ d'intervention. La deuxième partie constitue un recueil d'activités des services personnels aux élèves. Ces activités sont regroupées, d'une part, en activités susceptibles d'être réalisées par tous les spécialistes des services personnels aux élèves et, d'autre part, en activités plus particulièrement réalisées par les spécialistes d'un champ d'intervention donné.

Type de document: d

DUQ 8470628

16-1101-02

GUIDE D'ACTIVITÉS DES SERVICES PERSONNELS AUX ÉLÈVES POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE

(LES CHAMPS D'INTERVENTION DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION)

Québec

EDUQ 8470628

GUIDE D'ACTIVITÉS DES SERVICES PERSONNELS AUX ÉLÈVES POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE

(LES CHAMPS D'INTERVENTION DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION)

Direction générale du développement pédagogique
Division des Services personnels et complémentaires aux élèves

Rédacteur principal - Normand Gagné

Premier tirage — août 1983
Deuxième tirage — octobre 1983

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1983

ISBN 2-550-06021-0

Dépôt légal - troisième trimestre 1983

TABLE DES MATIERES

Page

0.0 Introduction 1

0.1 Le cadre de référence 1
0.2 Les objectifs du guide 2
0.3 Les destinataires 3
0.4 Le contenu du guide 3
0.5 Les caractéristiques du guide 4

PREMIERE PARTIE: DESCRIPTION DES CHAMPS D'INTERVENTION DES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES 7

1.0 La contribution des services personnels aux élèves 9

1.1 Les orientations des services personnels aux élèves 9
1.2 Le double rôle des spécialistes des services personnels aux élèves 11
1.3 Les fonctions des spécialistes des services personnels aux élèves 13

2.0 Les objectifs particuliers de l'orientation scolaire et professionnelle 19

2.1 La recherche d'identité des élèves 20
2.2 La connaissance du monde scolaire 21
2.3 La connaissance du monde du travail 23
2.4 La prise de décision 24
2.5 Le milieu environnant 25

Page

3.0 Les objectifs particuliers de la pastorale scolaire 29

3.1 L'apprentissage d'un sens à la vie 31
3.2 L'apprentissage de la vie en commun et en communion 32
3.3 L'apprentissage du contact avec Dieu 33
3.4 L'apprentissage de l'action et de l'engagement chrétiens 34
3.5 L'apprentissage des liens à créer au fur et à mesure de sa croissance 35
3.6 Le soutien aux agents d'éducation 36

4.0 Les objectifs particuliers de la psychologie scolaire 39

4.1 Le développement affectif et social des élèves 40
4.2 Le développement intellectuel et le cheminement scolaire des élèves 42
4.3 Les habiletés et les attitudes des agents d'éducation 44
4.4 L'organisation physique et humaine 45

5.0 Les objectifs particuliers de l'orthophonie scolaire 49

5.1 Le langage et le développement des enfants 51
5.2 Les difficultés langagières des élèves 52
5.3 Les différents aspects du langage 53
5.4 Les besoins du milieu 55

6.0 Les objectifs particuliers de la psychoéducation 59

6.1 L'intervention psychoéducative auprès des élèves en difficulté d'adaptation au plan socio-affectif .. 60
6.2 L'organisation d'activités rééducatives 61

Page

6.3 L'animation d'activités rééducatives 62
6.4 L'utilisation des expériences vécues 63
6.5 Le soutien aux agents d'éducation et au milieu scolaire 63

DEUXIEME PARTIE: RECUEIL D'ACTIVITE DES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES 67

7.0 Activités susceptibles d'être réalisées par tous les spécialistes des services personnels aux élèves 69

8.0 Activités plus particulièrement réalisées par les conseillers et conseillères d'orientation scolaire et professionnelle 103

9.0 Activités plus particulièrement réalisées par les animatrices et animateurs de pastorale 137

10.0 Activités plus particulièrement réalisées par les psychologues scolaires 163

11.0 Activités plus particulièrement réalisées par les orthophonistes scolaires 201

12.0 Activités plus particulièrement réalisées par les psychoéducatrices et psychoéducateurs en milieu scolaire 235

0.0 INTRODUCTION

0.1 Le cadre de référence

A l'automne 1982, le ministère de l'Education a rendu public un énoncé de politique sur les services personnels aux élèves[1]. Cet énoncé de politique faisait suite à la publication de l'Ecole québécoise et des règlements ayant trait au régime pédagogique, et avait pour but d'expliciter la nature, les objectifs et les champs d'intervention de ces services. Il visait également à délimiter les responsabilités des organismes scolaires dans la mise en place de ces services et à déterminer un certain nombre de moyens d'action pour soutenir l'implantation de ces orientations.

Le présent guide d'activités des services personnels aux élèves est un de ces moyens d'action prévus par le Ministère. Ce document a été élaboré pour faciliter aux organismes scolaires la prise en charge de leurs responsabilités dans l'élaboration des programmes d'activités des services personnels aux élèves. Un guide d'organisation des services personnels aux élèves complètera les informations données dans ce document en explicitant les diverses modalités d'application de ces services.

D'autre part, dans le cadre de la réforme scolaire, il est prévu certains changements qui affecteront l'énoncé de politique sur les services personnels aux élèves. Un de ces changements a trait à la dénomination des services éducatifs et des objectifs que ces services poursuivent. C'est ainsi qu'on parle maintenant de deux types de services éducatifs: les services d'enseignement ou services de formation et d'éveil et les services complémentaires à l'enseignement. Les services complémentaires

---

1. Gouvernement du Québec (1982). Enoncé de politique sur les services personnels aux élèves. Québec: ministère de l'Education.

à l'enseignement regroupent, par ailleurs, les services personnels aux élèves et les services collectifs aux élèves. Le présent guide d'activités des services personnels aux élèves, peut quand même être publié car, dans la nouvelle législation, les champs d'intervention déjà connus sont conservés.

0.2 Les objectifs du guide

Ce guide, en un document unique, propose des activités dans les divers champs d'intervention des services personnels aux élèves qui relèvent administrativement de la compétence du ministère de l'Education. Ces champs d'intervention sont l'orientation scolaire et professionnelle, la pastorale, la psychologie , l'orthophonie et la psychoéducation. Ainsi donc, ce guide d'activités unique poursuit les trois objectifs suivants:

1. expliciter la nature de chacun de ces champs d'intervention des services personnels aux élèves et les objectifs poursuivis dans ces champs d'intervention;

2. proposer des activités propres à l'ensemble des professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves;

3. proposer des activités propres aux spécialistes de chacun des champs d'intervention des services personnels aux élèves.

Les services personnels aux élèves incluent également les champs d'intervention de la santé, des services sociaux et de la main-d'oeuvre. Ces trois champs relèvent cependant d'autres ministères que celui de l'Education et des indications quant à leurs modalités d'application seront fournies dans le guide d'organisation des services personnels aux élèves.

0.3 Les destinataires

Ce guide d'activités est conçu principalement à l'intention des responsables de l'encadrement des services personnels aux élèves (administratrices et administrateurs scolaires, directrices et directeurs d'école) et à l'intention des spécialistes oeuvrant dans ces services, afin de les aider dans la réalisation de leur travail dans leur milieu. Cependant, plus largement, ce guide s'adresse aussi à tous les membres de l'équipe-école, afin de les informer sur la nature du travail des spécialistes des services personnels aux élèves, de même que sur les objectifs et les activités qui pourraient être poursuivis dans le cadre de ces services. Ce guide est, par conséquent, aussi conçu pour les enseignantes et enseignants, les conseillères et conseillers pédagogiques, les parents et les élèves.

0.4 Le contenu du guide

Le document comporte deux parties. La première partie présente le rôle des spécialistes des services personnels aux élèves. Un premier chapitre traite des principales orientations des services personnels aux élèves et des modalités d'intervention des spécialistes de ces services. Les cinq chapitres suivants expliquent les objectifs particuliers de chaque champ d'intervention dont la responsabilité incombe au ministère de l'Education. Tour à tour, il est ainsi question de l'orientation scolaire et professionnelle, de la pastorale, de la psychologie, de l'orthophonie et, enfin, de la psychoéducation.

La deuxième partie constitue un recueil d'activités des services personnels aux élèves. Ces activités sont regroupées, d'une part, en activités susceptibles d'être réalisées par tous les spécialistes des services personnels aux élèves et, d'autre part, en activités plus particulièrement réalisées par les spécialistes d'un champ d'intervention donné.

0.5 *Les caractéristiques du guide*

Le présent guide est un instrument de travail qui indique les différents types d'activités qui caractérisent les services personnels aux élèves et leurs champs d'intervention. Les activités qui y figurent sont fournies à titre indicatif. Ce guide n'impose donc pas d'obligation aux milieux scolaires quant à la nature des activités à mettre en pratique pour répondre aux objectifs de l'Enoncé de politique sur les services personnels aux élèves.

De plus, ce recueil d'activités ne prétend pas être exhaustif en présentant toutes les activités réalisables dans le cadre des services personnels aux élèves. En effet, un tel recueil peut difficilement inclure toutes les activités actuellement réalisées par l'ensemble des professionnels et professionnelles au Québec. Ceci est d'autant plus vrai qu'au-delà des activités des services personnels aux élèves, il y a tout ce qu'un agent d'éducation peut faire pour contribuer à l'éducation des enfants et dont un recueil ne saurait rendre compte. Chaque milieu pourra donc, selon ses besoins, ajouter, retrancher ou modifier des activités. Chacun utilisera le guide selon ses propres intérêts et en tenant compte des priorités locales.

Néanmoins, ce guide d'activités fait ressortir les multiples possibilités d'action des spécialistes des services personnels aux élèves en milieu scolaire et identifie des tâches qui se rattachent à ces différents champs d'intervention. Ceci n'implique pas toutefois que le même professionnel ou la même professionnelle peut ou doit réaliser toutes ces activités. Il faudra donc faire des choix selon les priorités du milieu et les possibilités d'action.

D'autre part, les fiches d'activités présentées dans la deuxième partie de ce guide d'activités n'ont pas été conçues de façon à être utilisées telles quelles par ceux et celles qui ont la responsabilité d'organiser ou de réaliser des activités de services personnels aux élèves. Ainsi, au-delà de la description des activités qui est faite dans ces fiches, chaque milieu aura à préciser, pour chacune des activités choisies, un certain nombre d'éléments, parmi lesquels le temps et les ressources humaines qu'il désire ou a la possibilité de consacrer à l'activité. D'autres éléments de l'activité, comme l'objectif, les destinataires ou les moyens d'action, devront être mieux spécifiés ou encore modifiés, afin de les adapter aux caractéristiques du milieu. Le présent guide n'élimine donc pas la nécessité pour chaque milieu de préciser ses besoins en matière de services personnels aux élèves et de planifier ses activités en fonction des ressources disponibles.

Mentionnons pour terminer que le présent document a été élaboré avec la collaboration de nombreux professionnelles et professionnels représentant les différents champs d'intervention des services personnels aux élèves auxquels ce guide s'intéresse. Une version anglaise, adaptée au contexte du milieu anglophone, sera également produite.

Jean-Guy Godbout
Directeur général adjoint

PREMIERE PARTIE

DESCRIPTION DES CHAMPS D'INTERVENTION

DES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES

1.0 LA CONTRIBUTION DES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES

1.1 *Les orientations des services personnels aux élèves*

Les services personnels aux élèves sont des services offerts par l'école pour répondre à certains besoins des élèves. Ce sont notamment des services d'orientation scolaire et professionnelle, des services de pastorale scolaire, des services d'aide en psychologie, en orthophonie, en psychoéducation ou en recherche d'emploi, des services de santé et des services sociaux.

D'autre part, ces services ont pour but de favoriser la progression continue de l'élève à l'école. Cependant, de façon plus particulière, trois grandes orientations doivent retenir l'attention.

1.1.1 *Assurer un soutien aux services d'enseignement et aux services de formation et d'éveil*

Les services personnels aux élèves cherchent à assurer un soutien aux activités d'enseignement. Ce soutien prend la forme d'une collaboration, afin de parvenir à la meilleure adaptation possible de l'acte éducatif aux besoins personnels des élèves: échanges sur les approches que les enseignantes et enseignants utilisent auprès des élèves, participant à titre de personne-ressource à l'intervention auprès des groupes-classes.

D'autre part, le soutien à l'enseignement s'étend aussi à l'ensemble des programmes d'études, plus particulièrement ceux qui mettent l'accent sur le savoir-être (le programme d'éducation au choix de carrière, par exemple). C'est ainsi que les professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves peuvent être amenés à agir comme personnes-ressources auprès des enseignantes et enseignants pour l'atteinte des objectifs des divers programmes d'études.

1.1.2 *Concourir au développement de l'élève*

Par ailleurs, les spécialistes des services personnels aux élèves peuvent aussi agir directement auprès des élèves et leur proposer des activités qui répondent à des besoins particuliers de développement. Il peut s'agir de programmes d'information qui augmentent les connaissances des élèves ou encore d'ateliers qui leur permettent de développer des habiletés dans l'un ou l'autre domaine qui concerne les services personnels aux élèves. Ces activités constituent un complément aux activités d'enseignement et, de ce fait, doivent être coordonnées avec l'enseignement.

Certaines activités peuvent aussi s'adresser à des personnes autres que les élèves. C'est le cas notamment de l'action auprès des parents en vue de soutenir leur action éducative. D'autres activités cherchent également à soutenir et à compléter l'action menée dans le cadre des services collectifs aux élèves: participation à l'élaboration et à la réalisation d'activités parascolaires, aide et collaboration à l'encadrement des élèves, information sur les droits et responsabilités des élèves... Toutes ces actions ont évidemment une portée préventive.

1.1.3 *Concourir à la solution des difficultés de l'élève*

Les services personnels aux élèves veulent également concourir à la solution des problèmes rencontrés par l'élève. Pour ce faire, trois sous-objectifs peuvent être précisés: l'analyse de la situation, l'intervention sur les difficultés et l'intervention sur les conditions influençant le développement de l'élève.

L'analyse de la situation peut prendre des formes diverses depuis l'observation jusqu'à l'utilisation d'instruments de mesure scientifiques. Elle doit porter sur toutes les dimensions de la personne de l'élève et sur ses relations avec son milieu. Elle doit considérer non seulement les

faiblesses de l'élève, mais également ses forces et doit mener à l'élaboration d'un plan global d'intervention.

L'intervention sur les difficultés de l'élève est l'intervention corrective proprement dite. Elle ne concerne pas uniquement les élèves identifiés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Elle vise tous les élèves qui peuvent éprouver des difficultés, que celles-ci soient mineures ou graves, qu'elles soient temporaires ou non. Les professionnels et professionnelles seront appelés à intervenir plus directement auprès des élèves et, dans certains cas, une approche multidisciplinaire sera nécessaire.

L'intervention sur les conditions influençant le développement de l'élève est une intervention de type préventif. Par cette intervention, il s'agit de s'assurer que les causes présumées ne provoqueront plus la difficulté identifiée ou une difficulté similaire. Il s'agit donc d'intervenir tout autant sur les relations entre l'élève et son milieu que sur l'élève lui-même.

1.2 *Le double rôle des spécialistes des services personnels aux élèves*

Ces orientations correspondent par ailleurs à deux approches de travail. Ainsi, l'objectif de solution de problèmes se rapporte davantage à un rôle de consultant et d'intervenant en ce qui concerne les difficultés rencontrées par un élève. C'est une approche qui est plus près du rôle traditionnellement attribué aux spécialistes des services personnels aux élèves.

Quant à l'objectif de développement, il correspond davantage à un rôle éducatif plus large que les spécialistes peuvent exercer dans le milieu scolaire. Les professionnels et professionnelles doivent concourir à la mission éducative de l'école et participer à l'éducation des enfants par l'apport des connaissances et techniques propres à leur domaine. Il

s'agit là aussi d'un rôle préventif, puisque le développement d'habiletés chez les élèves peut leur éviter de connaître ultérieurement des difficultés plus ou moins sérieuses d'adaptation ou d'apprentissage.

D'autre part, même si les spécialistes des services personnels aux élèves interviennent auprès des élèves selon une optique éducative, ceux-ci et celles-ci ne deviennent pas pour autant des enseignants ou des enseignantes. En effet, ils ou elles conservent leur façon de percevoir et de comprendre les comportements et les situations de vie des élèves. Ces spécialistes continuent également à développer les compétences particulières (méthodes et approches) qu'exige l'identité professionnelle propre à chacun et à chacune. En outre, leur action se bâtit à partir d'objectifs qui leur sont propres.

Cette spécificité dans les actions menées par les divers spécialistes des services personnels aux élèves ne les empêche toutefois pas de travailler en équipe. De fait, plusieurs de leurs activités impliquent une participation ou une collaboration des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'école, d'autres professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves ou extérieurs au milieu scolaire. Parfois même, ce travail en équipe multidisciplinaire est nécessaire à l'atteinte des objectifs que chaque spécialiste s'est fixés. L'avantage du travail en équipe est aussi de rompre l'isolement de professionnelles et professionnels ayant des formations complémentaires.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement aux enseignantes et enseignants, rappelons que par leur présence continue auprès des élèves, celles-ci et ceux-ci sont au coeur du processus d'aide à l'élève. Ils et elles connaissent les besoins particuliers et les difficultés de tout ordre des élèves; ils et elles agissent aussi de façon déterminante sur certains aspects de la vie des élèves: motivation, méthodes de travail, comportement, etc. Ces enseignants et enseignantes ont donc, par rapport aux services personnels aux élèves, un rôle d'observation et de dépistage. Ils

et elles doivent aussi aider l'élève à recourir, s'il y a lieu, aux spécialistes et ont, enfin, un rôle privilégié de soutien aux interventions de ces spécialistes.

1.3 *Les fonctions des spécialistes des services personnels aux élèves*

Par ailleurs, on peut également mettre en lumière la diversité des fonctions des spécialistes des services personnels aux élèves en les considérant selon deux axes, le premier se rapportant aux "objets" qui sont les cibles d'intervention et le second, à des zones d'activités qui sont concernées par une démarche d'intervention[1].

1.3.1 *Les cibles d'intervention*

La lecture des orientations des services personnels aux élèves permet d'entrevoir les grandes cibles caractéristiques du premier axe. Notamment, plusieurs des actions mises de l'avant dans le cadre de ces orientations générales touchent un premier "objet" d'intervention, soit l'élève. Ce n'est pas par hasard que dans la présente énumération des cibles d'intervention, l'élève est mentionné en tout premier lieu. Sous-jacent, il y a cette volonté de la part de tous les spécialistes des services personnels aux élèves d'être de plus en plus en contact direct avec les élèves.

Traditionnellement, les services qui touchaient directement l'élève, se faisaient à peu près uniquement dans le cadre de la solution de problèmes, de façon individuelle et en dehors de la classe. Par suite, les spécialistes des services personnels aux élèves étaient ordinairement assez

---

1. Les fonctions présentées ici sont inspirées du modèle proposé dans: LORANGER, M. (1981). Le rôle éducatif du psychologue à l'école. Québec: ministère de l'Education.

peu connus des élèves et, chez ceux et celles qui les connaissaient, leur image était plutôt inquiétante en raison du type de situations où leurs services étaient requis. Toutefois, une conception davantage éducative du rôle de ces spécialistes veut que ceux-ci et celles-ci soient appelés à intervenir auprès des élèves aussi bien individuellement qu'en groupe. De plus, leur action auprès des élèves doit viser à leur faire acquérir un savoir, un savoir-faire et un savoir-être aussi bien dans une optique de développement que dans une optique de solution de problèmes.

Certaines actions se rapportent par ailleurs à deux autres clientèles-cibles des spécialistes à l'école, les enseignantes et enseignants et les parents. Les enseignants et enseignantes constituent depuis longtemps un "objet" d'intervention privilégié des spécialistes des services personnels aux élèves. Pour ce qui est des parents, leur importance n'est pas non plus à négliger. L'action auprès de ces deux types d'agents d'éducation ne se limite pas à la consultation individuelle. C'est ainsi que plusieurs activités d'information et d'animation peuvent être organisées pour répondre à des besoins de groupes de parents ou de groupes d'enseignantes et enseignants. De plus, l'action auprès de ces agents d'éducation vise l'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être favorables au développement des élèves.

Ces objectifs incluent ensuite l'action auprès d'un quatrième "objet" d'intervention, celui-là plus large. Il s'agit de l'environnement physique et organisationnel de l'élève, y compris les administrateurs et administratrices de cet environnement au niveau de l'école et de la commission scolaire. L'action sur cet environnement vise à créer les conditions les plus favorables au développement des élèves.

1.3.2 *La démarche d'intervention*

Si maintenant l'on essaye de définir le deuxième axe, on peut dire que les cinq étapes qui caractérisent le processus d'intervention des spécialistes des services personnels aux élèves sont les suivantes. La première étape est l'analyse de la situation. Cette étape regroupe les activités visant la collecte et l'analyse des données objectives et subjectives en ce qui a trait aux personnes, aux processus et aux objets impliqués dans l'action éducative. Cette évaluation de la situation permet de préciser les éléments sur lesquels doit porter l'action de la professionnelle ou du professionnel.

La seconde étape est la planification de l'intervention qui constitue la phase d'élaboration du plan d'action de la professionnelle ou du professionnel, soit la détermination des objectifs et des stratégies d'intervention.

La troisième étape est l'intervention proprement dite. Cette étape vise la réalisation du plan d'action auprès de l'un ou l'autre "objet" d'intervention précédemment mentionné. Cette intervention, suivant l'objectif visé, peut s'effectuer selon différentes modalités dont les principales sont décrites.

Il y a l'information dont les activités visent la transmission de connaissances ou de données jusque-là ignorées des personnes visées. Il y a l'animation d'activités de groupe où des personnes, à partir de mises en situation ou d'échanges, sont amenées à prendre conscience de leurs problèmes et à développer ou utiliser leurs ressources personnelles. Il y a aussi la consultation-intervention qui consiste à intervenir auprès des personnes pour les conseiller, les aider ou prendre à leur égard des mesures de rééducation ou de réadaptation particulières. Il y a également

l'instrumentation qui se fait au moyen d'activités ayant pour but d'entraîner des personnes à l'utilisation d'outils ou d'instruments particuliers.

La quatrième étape est l'évaluation de l'intervention. Elle consiste à vérifier l'atteinte des objectifs fixés et déterminer la valeur de l'intervention des spécialistes sur le processus éducatif de l'élève. Cette étape peut être suivie d'une dernière étape qui consiste en la communication de renseignements appropriés pour comprendre et apprécier les actions des spécialistes.

Toutes ces données, à partir desquelles peuvent être analysées les tâches exercées par les spécialistes à l'école, laissent entrevoir une grande diversité d'activités possibles à réaliser. Par conséquent, il apparaît évident que, dans leurs activités professionnelles, les spécialistes des services personnels aux élèves devront privilégier certains objectifs en réponse aux besoins à satisfaire et certaines fonctions ("objets" et démarche d'intervention). Des différences apparaîtront aussi selon que le professionnel ou la professionnelle travaille à l'école primaire ou à l'école secondaire, que son milieu scolaire poursuit certains objectifs d'éducation et que celui-ci ou celle-ci aura acquis des connaissances théoriques et pratiques plus grandes dans un domaine donné.

Le rôle et les objectifs communs à l'ensemble des spécialistes des services personnels aux élèves étant établis, il importe maintenant de préciser la spécificité des champs auxquels se rattache chacun de ses spécialistes. Seront donc traités à la suite l'orientation scolaire et professionnelle, la pastorale, la psychologie, l'orthophonie et la psychoéducation. La seconde partie du guide présentera des activités pour chacun de ces champs d'intervention de même que pour l'ensemble des services personnels aux élèves.

TABLEAU 1

Les fonctions des spécialistes des services personnels aux élèves

La démarche d'intervention	Les cibles d'intervention			
	1. Les élèves	2. Les enseignants et les enseignantes	3. Les parents	4. L'environnement physique et organisationnel
1. L'analyse de la situation				
2. La planification de l'intervention				
3. L'intervention proprement dite:				
3.1 l'information				
3.2 l'animation				
3.3 la consultation-intervention				
3.4 l'instrumentation				
4. L'évaluation de l'intervention				
5. La communication de renseignements				

2.0 LES OBJECTIFS PARTICULIERS DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'orientation est un phénomène psycho-social dont les fondements reposent sur l'interaction individu-société. C'est un processus de personnalisation et de socialisation conduisant au choix et à l'exercice d'un rôle de travailleur et de travailleuse. Pour chaque individu, il s'agit donc de se situer par rapport à la réalité du travail. Chacun doit se questionner en ce qui concerne cette réalité et découvrir sa propre façon de l'envisager, les réponses variant de plus en plus d'un individu à l'autre en raison de la signification du travail, pour chacun, au moment du choix et de la situation économique du milieu environnant.

C'est dans ce contexte que se situe la profession de conseiller et conseillère d'orientation, cette profession cherchant à aider l'individu "à concevoir et à réaliser un projet de vie qui favorise un maximum de bien-être personnel tout en tenant compte des exigences de la société"[1]. De fait, selon la Loi qui régit les professions, les conseillers et conseillères d'orientation peuvent "guider les individus dans le choix d'une profession et des études qui y préparent, de manière que ce choix soit fait à la lumière d'une analyse systématique et d'une évaluation objective de leurs aptitudes et de leurs goûts"[2].

Ainsi, de façon plus spécifique, les interventions des conseillers et conseillères d'orientation chercheront à répondre aux besoins de l'élève dans son cheminement personnel, "en l'amenant à faire, de façon

---

1. Gouvernement du Québec (1979). Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.): conseiller d'orientation. Québec: ministère de l'Education.
2. Gouvernement du Québec (1979). Code des professions. Québec: Editeur officiel du Québec.

autonome et progressive, des choix réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail"[1]. Egalement le conseiller ou la conseillère d'orientation "intervient dans les difficultés rencontrées par l'élève dans ses démarches et ses choix et agit sur le milieu pour qu'il constitue un environnement propice à des choix éclairés"[1].

2.1 *La recherche d'identité des élèves*

Chaque individu est unique et a sa propre façon de fonctionner. Il a des caractéristiques propres qui le distinguent des autres. Même si les choix imposés par la structure scolaire laissent supposer une maturation identique chez tous les élèves en même temps, chacun devient prêt à prendre des décisions à son propre rythme, d'une façon qui lui est particulière. Cet élément est important dans le contexte où les seuls critères de choix sont souvent les résultats scolaires et où certains sont placés très tôt devant des choix immédiats alors que d'autres ont la possibilité d'attendre.

Ces différences individuelles font qu'il est essentiel que toute personne en phase d'orientation, recherche des informations, se questionne et arrive à connaître ses forces, ses faiblesses, ses goûts, ses capacités, ses traits de personnalité, ses valeurs et ses ambitions personnelles. Il faut qu'elle évalue ses intérêts, sa motivation et son fonctionnement dans les différentes matières scolaires. Il faut qu'elle réfléchisse sur la signification de son vécu quotidien à la maison, à l'école, dans ses loisirs, dans ses emplois de fins de semaine ou d'été. Il importe aussi qu'elle analyse le sens que revêt son vécu comme garçon ou comme fille. Et ainsi de suite. En tous ces domaines, il est aussi nécessaire d'identifier les attentes, les pressions et les influences du milieu environnant et se situer par rapport à celles-ci.

---

1. Gouvernement du Québec (1982). Enoncé de politique sur les services personnels aux élèves. Québec: ministère de l'Éducation.

D'autre part, cette démarche d'orientation intervient surtout au secondaire, alors que l'élève entre dans l'adolescence. Cette période constitue un moment privilégié de cette recherche d'identité. En effet, l'adolescent cherche à prendre graduellement en main son autonomie. Il se détache peu à peu du cadre familial mais il ne sait pas encore ce qu'il est vraiment. Les amis de son âge ont sur lui une influence très grande. Il expérimente avec eux différents rôles sociaux. Il s'exerce à réaliser diverses activités qui l'amènent à se mieux connaître[1].

Tous ces éléments de recherche d'identité peuvent être pris en considération à l'intérieur d'une démarche d'orientation. Ceci permet alors de formuler, un premier objectif de l'orientation scolaire et professionnelle:

1. amener l'élève à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de son identité personnelle en vue de son cheminement scolaire et de son choix de carrière.

2.2 *La connaissance du monde scolaire*

Tout au long de son cheminement scolaire, l'élève doit effectuer des choix de cours et satisfaire des normes de promotion et de certification basées sur ses résultats scolaires. Ceux-ci sont déterminants dans ses plans d'avenir et l'élève a besoin de prendre conscience de la valeur des diverses matières scolaires dans sa formation et dans son orientation.

---

1. Gouvernement du Québec (1981). Quelques réflexions sur le développement des adolescents de 12 à 18 ans et sur l'incidence des conditions de vie sur leur développement (édition provisoire). Québec: ministère de l'Éducation.

Son adaptation, sa motivation et son implication dans le milieu de vie que constitue l'école sont des éléments très importants dans le cheminement d'un élève. Ce dernier a, par conséquent, aussi besoin d'analyser son vécu à l'école, d'en tirer des connaissances sur lui-mêmes et d'en évaluer les conséquences possibles sur ses plans d'avenir et le rôle qu'il voudra jouer dans le monde du travail.

A cet égard, le vécu à l'école secondaire s'avère une étape particulièrement importante. Il s'agit du dernier ordre d'enseignement où il y a obligation de fréquentation scolaire, du premier temps où l'élève est confronté à des choix de cours et du moment où plusieurs terminent leurs études soit par abandon (au moins 10,5% par année entre 1972 et 1979[1]) soit par suite de l'obtention d'un diplôme professionnel.

Enfin, dans un système où on vit de plus en plus un éclatement des types et des lieux de formation, le jeune a un grand besoin d'être informé de façon complète et adaptée afin de se situer constamment par rapport à l'ensemble des formations. Dans ce contexte, il faut notamment se préoccuper d'éliminer dans les choix scolaires tout critère fondé sur le sexe, ce qui implique d'amener les filles et les garçons à considérer les formations qui traditionnellement étaient réservées à un sexe ou l'autre. De même, dans les milieux économiquement faibles, il importe d'accorder une attention particulière aux jeunes afin d'élargir leurs choix.

Cette réalité amène à formuler un deuxième objectif pour le champ de l'orientation:

2. amener l'élève à bien connaître et à bien comprendre l'ensemble des formations, à bien se situer par rapport au monde scolaire et à élargir ses choix scolaires.

---

1. GREGOIRE, R. (1981). La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société: un défi pour toutes les institutions. Québec: ministère de l'Éducation, p. 38.

2.3 *La connaissance du monde du travail*

L'intégration des jeunes au monde du travail ne peut se réaliser uniquement par la centration sur la réalité individuelle des jeunes[1]. La participation des individus au travail a une dimension sociale inévitable. Des informations concrètes sur cette dimension sociale du travail doivent alimenter la réflexion des jeunes en regard de leur démarche d'orientation et d'intégration au marché du travail.

Le travail organisé est une réalité qui concerne tout le monde. Il assure non seulement la survie individuellle, mais aussi la survie collective. Pour fixer leurs plans d'avenir, les jeunes ont besoin de comprendre la structure sociale dans laquelle ils auront à évoluer. Ils ont besoin de connaître les mécanismes du marché du travail et de trouver leurs propres façons de s'adapter à cette réalité.

La société moderne dans laquelle on vit offre également un grand éventail de métiers et professions. A cet égard, c'est à un monde de plus en plus varié et changeant que les jeunes doivent faire face. Certains secteurs d'activités jouissent d'un grand développement alors que d'autres disparaissent, laissant la place à de nouvelles spécialités qui commandent souvent de nouveaux types de diplômés. C'est le cas notamment des spécialités qui naissent des changements technologiques et de l'apport particulier de l'informatique, vers lesquelles les élèves se destineront de plus en plus.

D'autre part, notre société se caractérise également par le fait qu'elle offre bien souvent aux jeunes peu de possibilités de trouver du travail dans les secteurs d'activités qu'ils choisissent. Les jeunes ont besoin de connaître et de comprendre la situation économique dans

---

1. C.S.R. GRAND-PORTAGE (1981). Pour le choix d'une carrière: approche "travail-réalité". Rivière-du-Loup: texte photocopié.

laquelle se trouve notre société, parce que cette situation a des répercussions sur leur intégration au travail.

D'autres aspects liés au travail nécessitent une attention: la place de plus en plus grande des femmes sur le marché du travail et leurs conditions de travail; la remise en question des rôles traditionnellement masculins ou féminins; le taux élevé de chômage chez les jeunes, principalement chez ceux ayant une formation de niveau secondaire ou ayant abandonné leurs études, et la situation vécue par les jeunes chômeurs et les décrocheurs; l'intégration des personnes handicapées; la mobilité géographique souvent nécessaire; la concurrence entre les diplômés de diverses formations principalement en période de rareté d'emploi, les critères de sélection et d'embauche, les conditions de travail (santé et sécurité au travail, salaire, tâches...) et les relations employeur-employé; etc.

Ainsi le troisième objectif de l'orientation scolaire et professionnelle se lit comme suit:

3. amener l'élève à bien connaître et à bien comprendre l'organisation sociale du travail, à bien se situer par rapport au monde du travail et à élargir ses choix professionnels.

2.4 *La prise de décision*

Quel que soit le modèle suivi pour prendre une décision, on retrouve généralement les étapes suivantes. Dans un premier temps, l'individu explore, découvre les éléments constituant sa propre personne et l'ensemble des possibilités que lui offrent le monde scolaire et le monde du travail. Il comprend ensuite et intègre ces connaissances et se situe par rapport à chacune d'elles, en saisit les relations possibles. Finalement, il fait un choix, ce choix devant être révisé périodiquement.

L'orientation constitue un processus à caractère progressif, évolutif et, par conséquent, dynamique. L'avenir est toujours à bâtir. L'individu doit développer une capacité de se prendre en charge, une capacité de se situer de façon autonome et responsable par rapport aux choix que lui offre la société, et ce, tout au long de sa vie.

Chaque étape doit être vécue de façon personnelle, considérant que toute décision appartient à l'élève lui-même. Il doit également bien connaître tous les éléments personnels et sociaux à considérer et se situer par rapport à chacun, se dégager des diverses pressions qui s'exercent sur lui et arriver à un choix qui lui convienne et qui s'ajuste aux réalités de la société telles qu'elles sont au moment de son choix.

Le secondaire s'avère, pour le jeune, une étape "majeure" dans ce processus alors qu'il est placé pour la première fois devant l'obligation de faire des choix qui peuvent engager son avenir. Il est important que celui-ci apprenne à faire ces choix selon des critères significatifs, valables, et qu'il puisse référer constamment à lui-même car son orientation est sa propre affaire pour la vie.

Par conséquent, le quatrième objectif de l'orientation scolaire et professionnelle s'énonce ainsi:

4. guider l'élève dans sa démarche progressive d'orientation, dans la compréhension et l'acceptation du compromis que constituent ses prises de décision et dans la réalisation de ses choix scolaires et professionnels.

2.5 *Le milieu environnant*

Ainsi donc, l'individu ne choisit pas en vase clos. L'organisation et l'évolution même de la société influencent son cheminement. Il vit dans une société qui a ses propres modes de fonctionnement, qui lui pro-

pose des valeurs, qui s'avère pluraliste et de plus en plus variée. Il a plusieurs possibilités de communication et d'information et il est ainsi confronté à une multitude d'idées et de façons de vivre.

Dans cette société, l'individu se rattache à divers groupes: une famille, un groupe d'amis, un groupe scolaire, un groupe de loisirs, un groupe de travail. Ces divers groupes lui transmettent des attentes, l'influencent dans un sens ou dans l'autre, lui communiquent des pressions. De même, l'individu influence lui aussi la société dans laquelle il vit. Il peut aider à redéfinir certaines règles du jeu. Il y a donc interrelation constante entre l'individu et son milieu de vie et cet élément est très important dans l'orientation des individus.

Au primaire et au secondaire, l'importance du milieu est primordiale. L'élève, dans sa recherche de plus en plus grande d'autonomie, doit se situer constamment par rapport aux attentes de sa famille, aux idées de ses amis, aux programmes et exigences scolaires, aux attitudes de ses parents, enseignants et directeurs. En ce qui concerne ses choix, il doit tenir compte du contexte économique. C'est dans son milieu de vie (famille, loisir, école...) que l'élève a l'occasion de se découvrir, de se faire valoir et, si possible, d'influencer les façons de faire.

Dans son cheminement, l'élève du primaire et du secondaire tirerait avantage d'avoir un milieu familial qui soutient et comprend ses démarches, compte tenu du fait que ce milieu demeure la première source d'influence sur son orientation. Il a de plus besoin d'un environnement scolaire qui favorise ses choix d'orientation. L'attitude des divers agents d'éducation et l'organisation scolaire influencent en effet les attitudes et les comportements de l'élève, ce qui a des répercussions sur ses choix d'orientation.

Les relations école-monde du travail sont également à développer, afin d'assurer une meilleure compréhension mutuelle, une meilleure intégration des jeunes au monde du travail et une meilleure évaluation des ressources et des besoins de main-d'oeuvre sur les plans local, régional et national.

De ces constatations émerge le cinquième et dernier objectif de l'orientation scolaire et professionnelle:

5. intervenir dans le milieu afin qu'il offre des conditions favorisant le développement du choix de carrière de l'élève.

TABLEAU 2

Les objectifs particuliers de l'orientation scolaire et professionnelle

1. Amener l'élève à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de son identité personnelle en vue de son cheminement scolaire et de son choix de carrière;

2. amener l'élève à bien connaître et à bien comprendre l'ensemble des formations, à bien se situer par rapport au monde scolaire et à élargir ses choix scolaires;

3. amener l'élève à bien connaître et à bien comprendre l'organisation sociale du travail, à bien se situer par rapport au monde du travail et à élargir ses choix professionnels;

4. guider l'élève dans sa démarche progressive d'orientation, dans la compréhension et l'acceptation du compromis que constituent ses prises de décision et dans la réalisation de ses choix scolaires et professionnels;

5. intervenir dans le milieu afin qu'il offre des conditions favorisant le développement du choix de carrière de l'élève.

3.0 LES OBJECTIFS PARTICULIERS DE LA PASTORALE SCOLAIRE

L'animation pastorale à l'école est un "atelier de pratique évangélique"[1], c'est-à-dire "un atelier où les jeunes, par des exercices pratiques, peuvent faire l'expérience et l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques"[2] et développer des convictions et des attitudes qui s'inspirent du message de Jésus-Christ. C'est ainsi que le Comité catholique définit la pastorale scolaire dans le cinquième fascicule de Voies et Impasses.

Cette définition précise l'apport spécifique de l'animation pastorale à l'action éducative de l'école. L'animation pastorale contribue à la croissance des élèves en favorisant le développement de la foi chrétienne et des valeurs évangéliques ainsi que l'approfondissement, l'expression et l'engagement de leur foi au sein d'une communauté humaine et d'une communauté chrétienne[3].

De plus, cette définition de l'animation pastorale permet de préciser les apprentissages particuliers que les animateurs ou les animatrices de pastorale entendent favoriser chez les élèves. Ce sont les apprentissages constitutifs de l'expérience et de la pratique évangélique: "l'apprentissage d'un sens à la vie; l'apprentissage de la vie en commun et en communion; l'apprentissage du contact avec Dieu; l'apprentissage de la conduite morale; l'apprentissage des liens à tisser au fur et à mesure de la crois-

---

1. Gouvernement du Québec (1980). Voies et impasses 5: l'animation pastorale. Québec: Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, p. 17 (no 11).
2. Idem, p. 17 (no 12).
3. Gouvernement du Québec (1982). Répertoire d'objectifs en animation pastorale pour les élèves du cours secondaire. Québec: ministère de l'Education, Direction de l'enseignement catholique, p. 29.

sance humaine et chrétienne"[1]. L'animation pastorale n'assume pas seule la responsabilité de ces apprentissages. L'enseignement religieux y contribue. Les autres activités scolaires peuvent aussi les favoriser à leur manière. "Le propre de l'animation pastorale, (...), c'est de favoriser ces apprentissages par le moyen de l'expérience concrète, de la pratique vécue. Il lui revient de créer des espaces pour la pratique évangélique"[2].

La fonction d'animateur ou d'animatrice de pastorale est assumée par des personnes qui, en plus de la compétence professionnelle exigée, doivent détenir un mandat pastoral émis par l'évêque du diocèse et autorisant son détenteur ou sa détentrice à mener au nom de l'évêque et en celui de la communauté chrétienne l'action pastorale à l'école. Au primaire, très souvent ce sont des prêtres de paroisse ou des agents de pastorale désignés par la communauté chrétienne, qui consacrent un certain nombre d'heures par semaine pour s'acquitter des fonctions d'animation pastorale. Au secondaire, les animatrices et animateurs de pastorale sont généralement des professionnelles et professionnels, laïcs ou prêtres, à l'emploi de l'organisme scolaire.

Lorsqu'ils interviennent dans le cadre de services personnels aux élèves, les animateurs ou animatrices de pastorale contribuent "au cheminement personnel de l'élève en l'aidant à voir le sens que sa foi donne à son expérience personnelle et communautaire", en l'accompagnant "au cours des difficultés relatives à sa croissance morale et religieuse" et en agissant "sur le milieu pour qu'il constitue un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques"[3]. Les objectifs parti-

---

1. Gouvernement du Québec (1980). Voies et Impasses 5: l'animation pastorale. Québec: Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, p. 46 (no 89).
2. Idem, p. 46 (no 90).
3. Gouvernement du Québec (1982). Enoncé de politique sur les services personnels aux élèves. Québec: ministère de l'Education, p. 18.

culiers du champ de la pastorale sont définis à partir des apprentissages que l'animation pastorale entend favoriser chez les élèves et de l'action qu'elle veut mener sur le milieu, en vue d'assurer les conditions favorables à la croissance morale et religieuse des élèves.

3.1 *L'apprentissage d'un sens à la vie*

L'élève, comme tout être humain, est à la recherche d'un sens, d'une orientation à donner à sa vie. Il cherche des réponses aux questions fondamentales de son existence et aux interrogations qui lui viennent de son expérience quotidienne. L'animation pastorale, par un dialogue constant entre l'Evangile et les réalités de leur expérience personnelle, met les élèves en situation concrète de réfléchir sur eux-mêmes, sur leur devenir, sur les faits de leur vie et sur les événements d'actualité. L'animation pastorale favorise ainsi, chez les élèves, une meilleure compréhension de leur vie et une prise en charge d'eux-mêmes, à la lumière de l'Evangile. Progressivement, l'élève établit des liens entre d'une part les interrogations et les découvertes de son expérience quotidienne et, d'autre part, les données fondamentales de la foi chrétienne.

Cet apprentissage d'un sens à la vie, proposé en animation pastorale, contribue à la croissance de l'élève, en lui faisant percevoir la signification nouvelle qu'apporte l'Evangile à sa vie et le dépassement auquel Jésus-Christ l'invite.

Ces éléments permettent de formuler un premier objectif de la pastorale scolaire:

1. aider l'élève à reconnaître dans sa vie le surcroît de sens et de dynamisme apporté par l'Evangile.

3.2 *L'apprentissage de la vie en commun et en communion*

L'apprentissage de la vie communautaire rejoint ces dimensions de la vie des élèves qui ont trait aux relations interpersonnelles et au sens d'appartenance à un groupe. Cet apprentissage rejoint aussi les exigences fondamentales de la charité chrétienne et d'une vie en communion qui prend sa source en Jésus-Christ.

A travers diverses expériences de vie de groupe, les animateurs et les animatrices de pastorale font vivre aux élèves des expériences d'accueil, de respect, de partage, de pardon, etc. "L'animation pastorale aménage (...) des temps et des espaces pour que les jeunes s'exercent à vivre en relations, c'est-à-dire à s'ouvrir, à communiquer, à communier"[1]. Ainsi, les élèves peuvent faire l'apprentissage de valeurs nécessaires à toute relation humaine et essentielles à une vie de fraternité et de solidarité qui s'inspire de l'Evangile. En même temps, ils sont invités à trouver en Jésus-Christ le dynamisme et la force pour vivre le commandement évangélique de l'amour.

L'animation pastorale contribue ainsi à aider les élèves à vivre des relations vraies, détendues et confiantes et leur permet de ressentir la nécessité de faire communauté pour accéder à plus d'authenticité dans leur vie chrétienne.

Ceci permet alors de formuler le second objectif de la pastorale scolaire:

> 2. aider l'élève à développer des liens de fraternité et de solidarité évangéliques.

---

1. Gouvernement du Québec (1980). Voies et Impasses 5: l'animation pastorale. Québec: Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education, p. 19 (no 20).

3.3 *L'apprentissage du contact avec Dieu*

L'animation pastorale veut permettre à l'élève d'explorer et de vivre diverses façons d'entrer en relation avec Dieu, "de faire l'expérience du dialogue intime avec Lui"[1]. En suscitant des lieux et des moments propices à la prière, à la méditation, à la lecture de la Parole, à des célébrations sacramentelles intensément vécues, l'animation pastorale favorise, chez les élèves, la découverte de la place de la prière dans leur vie de foi. Dans ce troisième apprentissage, centré sur l'expression liturgique, la vie sacramentelle, la prière individuelle et communautaire, les élèves peuvent découvrir des voies qui mènent au contact avec Dieu.

Cet apprentissage fait appel au sens symbolique qui permet de percevoir avec une sensibilité accrue, les réalités que recouvrent les mots, les gestes, les rites. A travers les symboles, ceux de son univers culturel et ceux de la tradition chrétienne, les élèves apprennent à exprimer leur foi, dans et avec la communauté chrétienne, et à entrer de façon significative dans la symbolique de la tradition ecclésiale.

"L'animation pastorale propose des activités invitant les élèves à retrouver la lumière et la couleur des symboles utilisés par la communauté chrétienne. Elle leur permet de découvrir un sens à la réalité et une profondeur à l'univers de la foi qui sont au-delà des discours et des raisonnements. Elle les aide à démêler, à accueillir leurs expériences personnelles, individuelles ou collectives. Elle les engage à reprendre leur existence sous un mode nouveau et à exprimer, dans un style qui leur est propre, les composantes de leur vie de foi"[2].

---

1. Gouvernement du Québec (1980). Voies et Impasses 5: l'animation pastorale. Québec: Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, p. 19 (no 21).
2. Gouvernement du Québec (1982). Répertoire d'objectifs en animation pastorale pour les élèves du cours secondaire. Québec: ministère de l'Education, Direction de l'enseignement catholique, p. 74.

Par conséquent, le troisième objectif de la pastorale scolaire s'énonce ainsi:

3. aider l'élève à entrer en relation avec Dieu.

3.4 *L'apprentissage de l'action et de l'engagement chrétiens*

Lorsque proposé en animation pastorale, l'apprentissage de l'action et de l'engagement est "une pratique effective de la charité"[1] et une découverte des dimensions concrètes de la justice et de la responsabilité sociale inhérentes au message de Jésus-Christ.

Nombreuses sont les occasions offertes aux élèves pour développer leurs responsabilités personnelles et sociales. Cet apprentissage vise à amener les élèves à découvrir l'invitation à s'engager, au nom de leur foi, personnellement ou en groupe, au service des autres. C'est en aidant les élèves à identifier leurs responsabilités envers les autres, à préciser les moyens qui vont leur permettre d'assumer ces responsabilités et, enfin, à poser des gestes concrets d'engagement, que l'animateur ou l'animatrice de pastorale favorise cet apprentissage.

La pratique de l'action et de l'engagement est une préoccupation centrale de l'animation pastorale. En effet, une foi chrétienne authentique se traduit nécessairement dans un agir au service des autres. Etre au service des autres, c'est plus que "faire le bien" à l'occasion. C'est une démarche exigeante basée sur la justice, la charité et la responsabilité sociale: la justice, qui reconnaît les droits de chacun et en permet le plein exercice; la charité, qui non seulement convainc, mais fait voir

---

1. Gouvernement du Québec (1980). Voies et Impasses 5: l'animation pastorale. Québec: Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, p. 114 (no 304).

qu'il faut agir; la responsabilité sociale, par laquelle on se sent concerné par ce qui influence ou peut influencer la vie collective.

Ce sont ces éléments qui conduisent à formuler le quatrième objectif de la pastorale scolaire:

4. aider l'élève à développer des attitudes responsables dans des projets d'action et d'engagement chrétiens.

3.5 *L'apprentissage des liens à créer au fur et à mesure de sa croissance*

"L'animation pastorale se présente enfin comme un lieu où les jeunes s'exercent à relier leurs divers apprentissages, dans les sciences, dans les arts, en littérature et en histoire, avec leur évolution personnelle au plan humain et spirituel"[1]. Très souvent, ces différents domaines de croissance sont cloisonnés pour les élèves. Les liens entre ces divers univers sont d'autant plus difficiles à établir que l'on vit dans un contexte où les individus sont continuellement submergés d'information, où les différentes branches du savoir sont en continuelle évolution et révision, où la culture est éclatée en plusieurs sous-cultures et où des biens culturels diversifiés sont continuellement offerts à la consommation.

Ce cinquième apprentissage s'enracine dans la foi chrétienne qui présente une compréhension et une vision englobante de la réalité. Il vise à rejoindre les élèves au plus profond d'eux-mêmes, à leur permettre "de ressaisir leur vie dans sa totalité et de tisser des liens entre ce que leur révèle la foi chrétienne et ce qu'ils découvrent en eux-mêmes, dans leur milieu, dans le monde où ils grandissent"[2]. L'animatrice ou l'anima-

---

1. Gouvernement du Québec (1980). Voies et Impasses 5: l'animation pastorale. Québec: Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, p. 20 (no 23).
2. Idem, p. 20 (no 23).

teur de pastorale met l'élève en présence de questions que les différents aspects de son existence posent à la foi et que la foi pose à ces différents aspects. La comparaison et la confrontation des données différentes venant de la foi et de l'univers culturel des élèves conduisent à un désir d'aller plus loin, d'aller au fond des choses, de rechercher une synthèse. En invitant l'élève à établir des liens entre sa foi et les données de sa vie intellectuelle, affective, culturelle et sociale, la pastorale scolaire contribue à briser le cloisonnement qui souvent s'installe entre ces aspects de l'expérience humaine.

Le cinquième objectif de la pastorale scolaire se lit comme suit:

5. aider l'élève à faire des liens entre son expérience religieuse et sa vie intellectuelle, affective, culturelle et sociale.

3.6 *Le soutien aux agents d'éducation*

L'éducation chrétienne, pour se réaliser, a besoin d'un environnement favorable et de l'intervention d'éducatrices et d'éducateurs respectueux des valeurs évangéliques et du cheminement des élèves. La pastorale scolaire contribue, avec les différents milieux (école, famille, paroisse), à créer les conditions propices à la croissance morale et religieuse des élèves.

Dans ce but, la pastorale scolaire intervient dans l'école pour clarifier les finalités et les exigences de l'éducation chrétienne avec les agents d'éducation. Elle contribue à la réflexion sur les valeurs à promouvoir dans le milieu et collabore avec les enseignants et enseignantes, notamment ceux et celles qui dispensent l'enseignement religieux catholique.

D'autres interventions de la pastorale scolaire s'adressent aux parents et aux agents de pastorale des paroisses en vue de les informer de l'action éducative de l'école dans le domaine de l'éducation chrétienne et d'approfondir avec eux toutes les questions relatives à la croissance religieuse et au cheminement de foi des élèves. Cette action de la pastorale scolaire favorise, dans les différents milieux, une concertation susceptible d'aider les élèves dans leur croissance de foi.

Ceci amène à formuler le sixième et dernier objectif de la pastorale scolaire:

6. aider les agents d'éducation à accompagner l'élève dans sa croissance morale et religieuse.

TABLEAU 3

Les objectifs particuliers de la pastorale scolaire

1. Aider l'élève à reconnaître dans sa vie le surcroît de sens et de dynamisme apporté par l'Evangile;

2. aider l'élève à développer des liens de fraternité et de solidarité évangéliques avec les autres;

3. aider l'élève à entrer en relation avec Dieu;

4. aider l'élève à développer des attitudes responsables dans des projets d'action et d'engagement chrétiens;

5. aider l'élève à faire des liens entre son expérience religieuse et sa vie intellectuelle, affective, culturelle et sociale;

6. aider les agents d'éducation à accompagner l'élève dans sa croissance morale et religieuse.

4.0 LES OBJECTIFS PARTICULIERS DE LA PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

La psychologie est une discipline scientifique qui a "pour objet l'étude, l'analyse, la modification et l'optimalisation du comportement humain, individuel et collectif"[1]. Cependant, le mot comportement ne doit pas être interprété ici dans un sens restrictif. Il se définit plutôt globalement en termes d'interactions entre l'individu et lui-même, et entre l'individu et les autres, considérant que "c'est uniquement par le comportement qu'il est possible d'accéder pour le psychologue, à un individu, un groupe... une institution"[2].

Les psychologues sont par ailleurs des professionnelles et professionnels qui cherchent à utiliser les connaissances psychologiques pour aider celles et ceux qui vivent des difficultés. Ils cherchent aussi à "outiller mieux l'ensemble des personnes afin qu'elles soient plus autonomes et plus responsables de leur propre vie... Leur but est de contribuer à faire en sorte que la personne développe sa conscience d'elle-même et de ses capacités de choisir et d'assumer sa vie"[3].

Selon la Loi qui régit les professions, les psychologues sont celles et ceux qui peuvent fournir au public des services professionnels dans lesquels sont appliqués les principes et les méthodes de la psychologie scientifique; notamment, pratiquer la consultation et l'entrevue, utiliser et interpréter les tests standardisés de capacités mentales, d'apti-

---

1. Gouvernement du Québec (1979). Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.): psychologue. Québec: ministère de l'Education.
2. RAYMOND, S.G. (1982). La C.P.P.Q.: le modèle est-il applicable en France? Les cahiers du psychologue québécois, 4, 1, 22-31.
3. TREMBLAY, J. (1981). Les psychologues sont des spécialistes du comportement humain et non des professionnels de l'adaptation scolaire. Les cahiers du psychologue québécois, 3, 7, 2-3.

tudes et de personnalité pour fins de classification et d'évaluation psychologiques et recourir à des techniques psychologiques pour fins d'orientation, de rééducation et de réadaptation"[1].

De façon plus spécifique, en milieu scolaire, "la psychologie, comme champ d'intervention, favorise le cheminement personnel en l'amenant à se prendre en charge en tant que personne ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre. Elle intervient dans les difficultés rencontrées par l'élève relativement à son développement en ces domaines et agit sur le milieu pour qu'il constitue un environnement propice à une croissance équilibrée"[2]. De l'avis de l'ensemble des agents d'éducation, il s'agit là par ailleurs des besoins auxquels les psychologues devraient répondre et c'est ce que montre une enquête récente[3].

4.1 *Le développement affectif et social des élèves*

Cette enquête fait ressortir un certain nombre de besoins associés au développement affectif des élèves sur lesquels les interventions des psychologues devraient porter. Les besoins mentionnés les plus importants sont le besoin d'adopter une attitude d'autonomie, le besoin d'apprendre à se connaître, celui de développer un sentiment de confiance en soi, d'acceptation de soi et d'estime de soi, celui d'identifier les raisons de ses difficultés et les moyens d'y remédier. Les interventions répondant à ces besoins doivent conduire les élèves, d'une part, à comprendre (savoir) leur vécu personnel et, d'autre part, à adopter des at-

---

1. Gouvernement du Québec (1979). Code des professions. Québec: Editeur officiel du Québec.
2. Gouvernement du Québec (1982). Enoncé de politique sur les services personnels aux élèves. Québec: ministère de l'Éducation.
3. LORANGER, M., DE CHAMPLAIN, L., ROBERGE, J.-Y. (1982a). Le psychologue à l'école et les besoins des élèves. Québec: ministère de l'Éducation.

titudes (savoir être) et des comportements (savoir faire) favorisant leur épanouissement personnel.

D'autre part, de façon complémentaire, les psychologues portent également attention à la dimension sociale du développement des élèves. Leur actualisation est en effet étroitement liée à leur capacité de développer des relations humaines satisfaisantes[1]. Ceci implique le développement d'habiletés pour connaître les autres et interagir avec eux en se respectant soi-même.

Dans la catégorie des besoins se rapportant au vécu interpersonnel des élèves, on peut inclure le besoin pour eux d'acquérir l'habileté à exprimer leurs émotions et leurs sentiments, de comprendre la société dans laquelle ils vivent, de développer une attitude de respect et d'acceptation de l'autre, d'acquérir l'habileté à fonctionner dans un groupe, etc. Ici encore, les habiletés à développer chez les élèves se situent aux niveaux du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

Ces besoins d'ordre affectif et social ne relèvent assurément pas de la compétence exclusive des psychologues. Au contraire ces besoins doivent être pris en considération par tous les agents d'éducation. C'est en effet un des rôles de l'école que de pourvoir à l'éducation affective et sociale des élèves. Des efforts ont été tentés ces dernières années pour répondre mieux à ce besoin et ont mené notamment, à l'élaboration d'un programme de formation personnelle et sociale.

---

1. LORANGER, M. (1981). Le défi éducatif: la compétence sociale. Vie pédagogique, 15, 14-16.

Il est cependant légitime que les psychologues, en raison de leur formation, soient amenés à accorder une attention particulière à la vie affective et sociale des individus et aux facteurs aussi bien positifs que négatifs influençant le développement de leur personnalité. Leurs interventions cherchent à faire en sorte que les élèves développent des habiletés et une meilleure connaissance d'eux-mêmes, de leurs valeurs et de leurs aspirations, de leurs capacités et de leurs limites, de leurs besoins et des façons d'y répondre et ce, aussi bien dans une optique de prévention que d'aide aux élèves en difficulté. Authenticité, confiance en soi, autonomie, liberté intérieure, actualisation de soi, compréhension de l'autre et amour sont ainsi des valeurs privilégiées par les psychologues pour le développement de la personne.

4.2 *Le développement intellectuel et le cheminement scolaire des élèves*

Par ailleurs, il existe d'autres besoins personnels des élèves qui touchent plus spécifiquement à leur vie intellectuelle et scolaire. Dans cette catégorie, les besoins exprimés dans l'enquête précédemment mentionnée sont le besoin qu'ont les élèves de développer des habiletés intellectuelles spécifiques, le besoin qu'ils ont, également, de mieux connaître leur propre fonctionnement intellectuel, de comprendre les situations d'échec scolaire qu'ils vivent, etc.

Dans le système scolaire, les apprentissages scolaires des élèves sont d'abord et avant tout pris en charge par les services de l'enseignement: pédagogues, conseillères et conseillers pédagogiques. Néanmoins, les connaissances acquises par les psychologues sur l'ensemble des processus de maturation et d'apprentissage de l'enfant leur permettent d'apporter une aide au cheminement scolaire des élèves notamment en favorisant l'instauration de conditions psychologiques propices à l'apprentissage.

Tout ceci permet, dans le cadre de la solution des problèmes rencontrés par les élèves, de formuler ainsi les deux premiers objectifs de la psychologie scolaire:

1. assurer le dépistage et l'identification des difficultés vécues par les élèves dans leur cheminement scolaire ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif;

2. intervenir directement auprès d'élèves ayant des problèmes dans leur cheminement scolaire ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif;

Ces deux objectifs sont par ailleurs complétés d'un troisième objectif d'intervention directe auprès des élèves qui, cette fois, précise davantage la contribution des psychologues au développement des élèves:

3. amener les élèves à comprendre leur vécu et à développer des attitudes et des comportements reliés à l'épanouissement de leur personnalité et propices à des relations humaines satisfaisantes et à leur réussite scolaire.

Ce troisième objectif rejoint le rôle préventif du psychologue et de la psychologue à l'école. En effet, en amenant les élèves à adopter des attitudes et des comportements favorables à leur développement, on tend à diminuer la quantité et la gravité des difficultés vécues par les élèves sur les plans intellectuel et socio-affectif.

Par ailleurs, ces grandes orientations doivent également prendre en considération le milieu environnant. De fait, si chaque élève est responsable de ce qui lui arrive, il reste que les éléments qui l'environnent portent aussi une large responsabilité de son agir. En conséquence, une approche globale du développement et des apprentissages des élèves, ainsi que des difficultés qui y sont liées, exige que les psychologues inter-

viennent aussi sur le milieu des élèves, pour contribuer à assurer la mise en place de conditions favorables à leur développement et à leurs apprentissages. Cette perspective élargie donne toutefois au psychologue et à la psychologue le rôle d'un collaborateur et d'une collaboratrice de l'éducation des élèves, sans que celui-ci et celle-ci soient les seuls maîtres-d'oeuvre du changement[1].

Pour réaliser leurs objectifs de développement aussi bien que ceux de solution de problèmes auprès des élèves, le psychologue et la psychologue sont amenés à se préoccuper du milieu sous deux angles: d'une part, celui de l'organisation physique et humaine d'ensemble et, d'autre part, celui des habiletés et attitudes des agents d'éducation.

4.3 *Les habiletés et les attitudes des agents d'éducation*

Dans la catégorie des besoins des élèves qui sont fonction des habiletés et attitudes des agents d'éducation, principalement les enseignants et enseignantes et les parents, on relève notamment le fait d'accepter les élèves tels qu'ils sont, de les aimer, de les aider et de les encourager, d'avoir avec eux un contact chaleureux et ouvert et de les respecter dans leur individualité. Ces besoins se complètent aussi de la nécessité pour les élèves d'être stimulés de façon optimale dans leur développement et leurs apprentissages. Ainsi, les psychologues sont amenés à travailler avec les agents d'éducation, pour que leur action auprès des enfants aient les meilleures incidences non seulement sur leur réussite scolaire et leur développement intellectuel, mais aussi sur leur développement affectif et social.

En tenant compte des orientations des services personnels aux élèves, on est amené à formuler les quatrième et cinquième objectifs de la psychologie scolaire de la manière suivante:

---

1. LORANGER, M. (1981). Le rôle éducatif du psychologue à l'école. Québec: ministère de l'Éducation.

4. contribuer à la solution des problèmes rencontrés par les élèves dans leur développement intellectuel et socio-affectif, par un soutien aux agents d'éducation;

5. promouvoir chez les agents d'éducation des habiletés et des attitudes propices au développement intellectuel et socio-affectif des élèves.

4.4 *L'organisation physique et humaine*

Finalement, de l'enquête mentionnée plus haut, une dernière catégorie de besoins ressort, celle d'assurer aux élèves un cadre physique et humain favorables à leur développement. C'est ainsi que les élèves devront évoluer dans un contexte favorable à leur développement, notamment en pouvant vivre dans le milieu scolaire le plus normal possible, en ayant une identité bien définie à l'école, etc.

La psychologue ou le psychologue ne sont pas les premiers responsables de l'organisation des services éducatifs dispensés aux élèves. Cette responsabilité incombe aux administratrices et administrateurs scolaires. Cependant, les psychologues peuvent apporter leur contribution à la mise sur pied d'une organisation physique et humaine de plus en plus soucieuse de la personne de l'élève.

En conséquence, le sixième et dernier objectif propre au champ de la psychologie pourra s'énoncer ainsi:

6. favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui soit favorable au développement des élèves.

Ce dernier objectif, de même que le précédent, contribue également au rôle préventif de la psychologue et du psychologue à l'école. De fait, mettre en place les conditions les plus favorables au développement de la

personnalité des élèves, au développement de relations humaines satisfaisantes et aux apprentissages scolaires, constitue un moyen particulièrement indiqué pour prévenir les difficultés d'adaptation ou d'apprentissage chez les élèves.

TABLEAU 4

Les objectifs particuliers de la psychologie scolaire

1. Assurer le dépistage et l'identification des difficultés vécues par les élèves dans leur cheminement scolaire ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif;

2. intervenir directement auprès d'élèves ayant des problèmes dans leur cheminement scolaire ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif;

3. amener les élèves à comprendre leur vécu et à développer des attitudes et des comportements reliés à l'épanouissement de leur personnalité et propices à des relations humaines satisfaisantes et à leur réussite scolaire;

4. contribuer à la solution des problèmes rencontrés par les élèves dans leur développement intellectuel et socio-affectif, par un soutien aux agents d'éducation;

5. promouvoir chez les agents d'éducation des habiletés et des attitudes propices au développement intellectuel et socio-affectif des élèves;

6. favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui soit favorable au développement des élèves.

5.0 LES OBJECTIFS PARTICULIERS DE L'ORTHOPHONIE SCOLAIRE

L'orthophonie et l'audiologie sont deux disciplines scientifiques qui s'intéressent à la parole, au langage et à l'audition à la fois dans ses aspects normatifs et pathologiques. Ce sont deux sciences qui traitent de domaines intimement liés entre eux, mais ce sont deux sciences distinctes[1].

Au Québec, en milieu francophone, on forme toutefois des professionnels et professionnelles qui possèdent les deux disciplines et leur appellation est alors celle d'orthophonistes-audiologistes. Selon la Loi qui régit les professions, les orthophonistes-audiologistes exercent les activités professionnelles suivantes: "étudier, examiner, évaluer et traiter les troubles de l'audition, de la voix, de la parole et du langage et utiliser les moyens de suppléance requis"[2].

De façon plus spécifique, les audiologistes s'intéressent au comportement psycho-acoustique de l'individu; ils et elles évaluent l'audition et ses perturbations, établissent un diagnostic audiologique et un plan d'intervention en conséquence. Leur rôle, quant à la réadaptation auditive, consiste à élaborer et implanter différents programmes d'éducation auditive et différents modes de suppléance à la déficience auditive. Finalement, ils et elles assument aussi un rôle important relatif à la promotion de la conservation de l'audition[1].

---

1. Gouvernement du Québec (1979). Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.): orthophoniste et audiologiste. Québec: ministère de l'Education.
2. Gouvernement du Québec (1979). Code des professions. Québec: Editeur officiel du Québec.

D'autre part, les orthophonistes diagnostiquent les troubles de la voix, de la parole et du langage en évaluant la nature et le degré du déficit. Ils et elles traitent les troubles de la communication tels le bégaiement, les troubles vocaux, les difficultés d'articulation d'origines organiques et non-organiques et les troubles langagiers qui résultent d'une perte d'audition, d'un dysfonctionnement cérébral, d'un manque de stimulation, ou autre, et qui se manifestent par des difficultés de compréhension, un bagage limité de concepts et d'idées, des problèmes d'organisation des sons, des mots ou des phrases pour transmettre un message, un manque de motivation à la communication, une difficulté à saisir différents facteurs qui influencent la communication. Ils et elles organisent, dirigent ou exécutent des programmes visant l'amélioration et la prévention des troubles de la parole et du langage, et donnent des consultations en regard de ces troubles. Finalement, ces spécialistes font des recherches relatives à la mise au point de méthodes et techniques diagnostiques et thérapeutiques[1].

En milieu scolaire, il existe très peu de professionnelles et professionnels qui exercent uniquement des fonctions d'audiologie. Le plus souvent, il s'agit de postes d'orthophonie détenus par des orthophonistes-audiologistes qui sont alors aptes à réaliser aussi certaines fonctions en audiologie. C'est pourquoi le présent guide est consacré aux activités en orthophonie scolaire.

C'est ainsi que l'orthophonie comme champ d'intervention des services personnels aux élèves, "contribue au cheminement personnel de l'élève en l'amenant à développer son langage, principalement en intervenant sur les difficultés rencontrées par l'élève relatives à sa parole et à son

1. Gouvernement du Québec (1979). Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.): orthophoniste et audiologiste. Québec: ministère de l'Education.

langage et aussi en agissant sur le milieu pour qu'il constitue un environnement propice aux situations de communication"[1].

5.1 *Le langage et le développement des enfants*

Chez le tout-petit, avant que ne s'installe un comportement verbal en tant que tel, il existe déjà un comportement de communication avec l'environnement immédiat. Ce mode d'expression non verbal permet une interaction véritable quoique simple et primaire en raison des moyens limités et peu différenciés que sont les sourires, les cris, les pleurs et les gestes.

Au fur et à mesure de son développement physique, affectif, intellectuel et social, l'enfant s'ouvre à d'autres besoins, à de nouvelles expériences, à des contacts diversifiés avec le monde environnant: il doit progressivement raffiner son mode de communication, le rendre plus polyvalent, plus intelligible et plus explicite. Dans son environnement immédiat, par l'interaction verbale avec des personnes significatives pour lui, dans des situations de communication directement liées à son vécu, l'enfant apprend à se servir du message verbal en même temps qu'il apprend à l'énoncer dans les formes linguistiques adéquates compte tenu des normes de son milieu. C'est ainsi que se développe le langage, mode efficace de communication et véhicule par excellence de la pensée.

Le passage du milieu familial au milieu scolaire suscite de nouvelles expériences, crée de nouveaux besoins et amène l'enfant à interagir avec de nouveaux interlocuteurs. Ce passage n'est pas sans provoquer chez l'enfant des ajustements dans son comportement verbal: il développe d'autres mécanismes de communication, d'autres utilisations verbales et

---

1. Gouvernement du Québec (1982). Énoncé de politique sur les services personnels aux élèves. Québec: ministère de l'Éducation.

non verbales, d'autres contenus sémantiques et d'autres formes linguistiques. Et non seulement l'école favorise de nouvelles aptitudes langagières mais en plus, elle privilégie plus que tout autre, le langage en l'utilisant comme moyen d'enseignement. Ainsi, les apprentissages scolaires comme tels, les explications, les vérifications de connaissances, les consignes, la formation sociale, enfin tout le vécu scolaire repose pour une bonne part sur la communication verbale. Par conséquent, la capacité de communiquer, particulièrement facilitée par l'intégrité d'aptitudes langagières bien développées, influence tant le cheminement personnel des élèves que leur cheminement scolaire. En contrepartie, tout déficit au plan langagier a un impact à la fois au plan des relations interpersonnelles et à celui des apprentissages scolaires[1].

5.2 *Les difficultés langagières des élèves*

Les difficultés ayant trait à la communication verbale peuvent être de divers ordres et de divers degrés. Elles peuvent apparaître isolément ou être associées à un trouble perceptuel (par exemple, un handicap auditif), physique (par exemple, l'absence de dents, une mauvaise occlusion dentaire ou une malformation oro-faciale), moteur (comme une paralysie cérébrale ou un traumatisme crânien), cognitif (comme un retard global de développement, un problème d'apprentissage ou une déficience mentale) ou affectif (tels les problèmes de relation parent-enfant ou de socialisation avec les pairs). Au-delà de l'influence de ces particularités peuvent intervenir des facteurs familiaux, culturels, socio-économiques et géographiques. Ceux-ci rendent compte d'une valorisation du comportement verbal différente de celle de l'école, et, parce qu'ils agissent sur le vécu de l'enfant, ils peuvent entraîner une utilisation autre des divers modes de communication et conditionner l'apprentissage ou non de registres langagiers diversifiés.

---

1. WIIG, E.H., SEMEL, E.M. (1976). Language disbilities in children and adolescents. Columbus, Ohio: C.E. Merrill.

Ainsi, le comportement verbal peut grandement varier d'un élève à l'autre, compte tenu de la diversité des expériences de communication vécues par l'enfant, en dehors du milieu scolaire et à l'école même, compte tenu aussi de la qualité de ses interactions et des capacités inhérentes à l'enfant, ses forces autant que ses limites. D'une part, apparaissent des variations entre les individus, des différences attendues et acceptables; d'autre part, existent des difficultés plus importantes qui mettent l'élève en marge des autres enfants de son âge et de son milieu, des difficultés telles qu'elles nuisent à ses relations interpersonnelles, à ses apprentissages et à son développement général.

De nombreux facteurs interviennent donc et font en sorte que plusieurs élèves éprouvent à l'école des besoins particuliers au plan langagier. De fait, selon une récente étude réalisée au Québec, l'incidence des troubles de la parole et du langage chez une population d'élèves du préscolaire et de première et deuxième années du primaire serait de 15% (± 2%), ces troubles ayant trait par ordre d'importance à l'articulation, au langage, à la déficience auditive, au bégaiement, à la dysarthrie et autres[1].

5.3 *Les différents aspects du langage*

Pour permettre de mieux comprendre la variété et la complexité des besoins langagiers des élèves auxquels l'orthophonie, en collaboration avec la pédagogie, tentera d'apporter une réponse, on peut identifier trois dimensions fondamentales du langage[2]. Il y a premièrement le contenu sémantique qui réfère à l'élaboration et à l'organisation des con-

---

1. DUDLEY, J.G., DELAGE, J. (1980). Incidence des troubles de la parole du langage chez les enfants franco-québécois. Communication humaine, 5, 131-142.
2. BLOOM, L., LAHEY, M. (1978). Language development and language disorders. New-York: Wiley.

cepts, aux relations entre les objets et entre les événements. C'est le quoi dire. Il y a ensuite la forme du langage qui réfère à l'organisation des sons pour faire des mots (phonologie), à celle des mots pour faire des phrases (lexique, morphologie et syntaxe). C'est le comment dire. Il y a enfin l'utilisation du langage qui fait appel aux fonctions du langage et au contexte dans lequel on dit un message. C'est le pourquoi dire. Dans le développement du langage comme dans le processus d'actualisation du langage, ces trois dimensions (contenu, forme et utilisation), selon Bloom et Lahey, sont interreliées et en interaction constante. L'intégration du contenu, de la forme et de l'utilisation du langage permet de développer une compétence aussi bien dans la réalisation de messages que dans leur réception.

D'autre part, le langage se concrétise de différentes manières: signes, symboles, mimes, dessins, écriture, parole. L'orthophonie s'intéresse à toutes ces manifestations du langage et en particulier à la parole. De fait, la parole est une des réalisations premières du langage, et la plus courante. La parole, réalisation externe du langage, est ce sur quoi s'asseoit le langage et fait référence à l'aspect mécanique, à tout ce qui est moteur. Les bases de la parole sont donc physiologiques. Les différentes dimensions de la parole sont l'articulation, le rythme, le débit, la résonance, l'intonation, la prosodie, etc.

Ainsi, le travail de l'orthophoniste a pour objet le langage et ses réalisations et il se situe dans un cadre de communication, puisque le langage a pour finalité la communication. De plus, comme tous les spécialistes de la communication, l'orthophoniste cherche à développer chez l'enfant de réelles habiletés et non seulement des techniques et des connaissances. Compte tenu de ces explications, on peut, dans le cadre de la solution des problèmes rencontrés par les élèves, formuler les deux premiers objectifs de l'orthophonie scolaire de la façon suivante:

1. assurer le dépistage et l'identification des difficultés de la parole, du langage et de l'audition vécues par les élèves;

2. intervenir directement auprès d'élèves ayant des problèmes aux plans de la parole, du langage et de l'audition.

Par ailleurs, il peut être utile de rappeler l'importance des premières années du développement de l'enfant et la nécessité d'une intervention aussi précoce que possible s'il y a difficulté, de même que l'intérêt de maintenir l'enfant dans son milieu naturel.

D'autre part, ces deux objectifs de solution de problèmes sont complétés d'un troisième objectif d'intervention directe auprès des élèves, mais, cette fois, qui reflète davantage la contribution des orthophonistes au développement d'habiletés pour l'ensemble des élèves et ce, dans une optique de prévention:

3. prévenir les difficultés langagières des élèves en les amenant à développer des habiletés aux plans de la parole, du langage et de l'audition.

5.4 *Les besoins du milieu*

Ces grandes orientations doivent également prendre en considération le fait que si des interventions directes auprès des élèves peuvent s'avérer nécessaires, il reste que d'autres actions doivent être dirigées à l'endroit du milieu. Ainsi, pour Bronfenbrenner (1975), une intervention efficace auprès des élèves comporte également un travail auprès des parents, des autres membres de la famille, du personnel de l'école et de

toute autre personne qui fait partie de l'environnement des enfants[1]. Les orthophonistes sont alors amenés à intervenir sur le milieu pour contribuer à assurer la mise en place de conditions favorables au développement et aux apprentissages des élèves.

Tenant compte des objectifs généraux des services personnels aux élèves, ceci amène à formuler les quatrième et cinquième objectifs de l'orthophonie scolaire comme suit:

4. contribuer à la solution des problèmes rencontrés par les élèves aux plans de la parole, du langage et de l'audition, par un soutien aux agents d'éducation;

5. favoriser chez les agents d'éducation des habiletés et des attitudes propices au développement langagier des élèves.

De tels objectifs d'intervention se situent dans une approche globale du développement des élèves, de leurs apprentissages scolaires et des difficultés qui y sont liées. Cette perspective élargie place également les orthophonistes en position de collaboratrice et collaborateur à l'éducation des élèves.

Ces deux objectifs, et plus particulièrement le dernier, contribuent enfin au rôle préventif des orthophonistes à l'école. De fait, mettre en place les conditions les plus favorables au développement langagier des élèves, constitue un moyen particulièrement indiqué pour prévenir les difficultés des élèves.

---

1. BRONFENBRENNER, U. (1975). A report on longitudinal evaluations of preschool programs; vol. II: Is early intervention effective? Washington: Dhew publication.

TABLEAU 5

Les objectifs particuliers de l'orthophonie scolaire

1. Assurer le dépistage et l'identification des difficultés de la parole, du langage et de l'audition vécues par les élèves;

2. intervenir directement auprès d'élèves ayant des problèmes aux plans de la parole, du langage et de l'audition;

3. prévenir les difficultés langagières des élèves en les amenant à développer des habiletés aux plans de la parole, du langage et de l'audition;

4. contribuer à la solution des problèmes rencontrés par les élèves aux plans de la parole, du langage et de l'audition, par un soutien aux agents d'éducation;

5. favoriser chez les agents d'éducation des habiletés et des attitudes propices au développement langagier des élèves.

6.0 LES OBJECTIFS PARTICULIERS DE LA PSYCHOEDUCATION EN MILIEU SCOLAIRE

La psychoéducation est une discipline universitaire qui étudie les problèmes d'inadaptation psycho-sociale, les moyens de les prévenir et de les solutionner[1]. Elle se fonde sur un ensemble de connaissances théoriques et pratiques tirées de la biologie, de la psychologie, de la pédagogie et de la sociologie. Ces connaissances sont utilisées de manière à permettre au psychoéducateur ou à la psychoéducatrice d'aider les personnes mésadaptées au plan affectif et social en partageant avec elles un vécu et en utilisant ce vécu pour leur permettre de surmonter leurs difficultés.

Selon la charte de l'Association des psychoéducateurs du Québec (A.P.E.Q.), le psychoéducateur ou la psychoéducatrice est un professionnel qui détient une formation universitaire en psychoéducation l'habilitant à "dépister, identifier, évaluer et intervenir de façon curative ou préventive auprès des personnes en difficulté par l'application de méthodes propres à sa formation. Il peut notamment organiser et animer un milieu rééducatif et utiliser les éléments du vécu quotidien pour actualiser le potentiel de l'individu en difficulté mineure ou majeure". Celui-ci ou celle-ci se caractérise donc par son implication concrète dans la vie quotidienne des groupes auprès desquels il ou elle exerce sa compétence professionnelle.

A l'origine, les psychoéducateurs et psychoéducatrices ont travaillé auprès des enfants et des adolescents mésadaptés socio-affectifs, surtout dans des internats de rééducation. Depuis une vingtaine d'années, on retrouve des services de psychoéducation dans plusieurs milieux scolaires, afin d'intervenir directement auprès de ces enfants en difficulté. Ceci

---

1. Ces renseignements sont tirés du feuillet publicitaire de l'Ecole de psychoéducation de l'Université de Montréal.

évite dans bien des cas, de devoir les orienter en institution et par la suite, avoir à consacrer des efforts supplémentaires pour aider ces enfants à réintégrer leur milieu.

6.1 *L'intervention psychoéducative auprès des élèves en difficulté d'adaptation au plan socio-affectif*

Les activités professionnelles que les psychoéducatrices et psychoéducateurs mènent auprès des élèves consistent d'abord à observer et analyser le comportement des élèves signalés comme présentant des conflits affectifs et des difficultés à s'intégrer harmonieusement à leur milieu, de même qu'à participer aux études de cas dans le but de déterminer les mesures nécessaires à la rééducation. D'autre part, il s'agit de regrouper pour des activités spécifiques des élèves présentant des problèmes communs, de rencontrer certains élèves en vue de faciliter leur intégration au groupe de rééducation ou au groupe régulier, et de préparer le matériel et les activités de rééducation.

Dans le cadre de la solution des problèmes rencontrés par les élèves, on peut ainsi formuler les deux premiers objectifs de la psychoéducation:

1. contribuer au dépistage et à l'identification des difficultés d'adaptation affective et sociale vécues par les élèves;

2. intervenir directement auprès d'élèves et de groupes d'élèves présentant des difficultés d'adaptation affective et sociale, particulièrement dans leur rééducation et leur intégration.

Ces deux premiers objectifs reflètent la contribution des psychoéducateurs et psychoéducatrices aux actions menées auprès des élèves en difficulté d'adaptation. Cependant, leur action ne se limite pas uniquement aux interventions de nature "curative". C'est pourquoi un troisième objectif à caractère préventif, cette fois, peut être formulé ainsi:

3. prévenir les difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves en contribuant à leur développement à cet égard.

6.2 *L'organisation d'activités rééducatives*

L'intervention psychoéducative se réalise selon des caractéristiques particulières. Essentiellement, on peut identifier trois niveaux d'intervention: l'organisation de l'intervention, l'animation d'activités rééducatives et l'utilisation des expériences vécues [1].

Le premier niveau d'intervention consiste en la recherche des meilleures conditions pour permettre à l'élève en difficulté d'adaptation d'évoluer, c'est-à-dire de développer ses forces et de voir ses vulnérabilités se résorber. Ce premier niveau d'intervention s'appuie sur l'idée que l'ensemble des éléments d'un milieu et leurs interrelations dans une situation donnée, constituent des expériences humaines pouvant avoir une action rééducative. Il s'agit donc pour la psychoéducatrice ou le psychoéducateur d'organiser des activités qui puissent alimenter le jeune en difficulté au plan socio-psycho-éducatif[2].

L'organisation d'une activité n'est pas recherchée pour elle-même, mais en autant qu'elle amène le jeune à être lui-même, qu'elle l'aide à entrer en relation avec les autres et à acquérir un savoir-faire dans le réel. Cette tâche d'organisation se situe ainsi dans une perspective écosystémique. Elle repose également sur une certaine conception du développement humain. Le modèle de croissance auquel se réfère le psychoéducateur ou la psychoéducatrice est essentiellement dynamique. Il consiste à amener le jeune en difficulté à se remettre en question, à

---

1. Les explications qui suivent relatives à la nature de l'intervention psychoéducative sont inspirées de:
   GENDREAU, G. (1978). L'intervention psychoéducative: solution ou défi? Paris: Fleurus, pp. 56-58 et pp. 94-100.
2. Idem, p. 96.

rechercher et à trouver un meilleur équilibre, une meilleure adaptation au plan affectif et social.

Organiser implique différentes actions de la psychoéducatrice ou du psychoéducateur. Au premier titre, il s'agit d'accorder une attention particulière à la raison d'être et au contenu des activités, puisque toutes les activités ne sont pas par elles-mêmes susceptibles de favoriser l'action rééducative. D'autres aspects de l'organisation à considérer ont trait à la préparation du matériel didactique, à la précision du contexte temporel et spatial, aux tâches et responsabilités, au système d'évaluation et de reconnaissance, etc.

6.3 *L'animation d'activités rééducatives*

Un deuxième niveau d'intervention du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice a trait à l'animation proprement dite d'activités auprès des jeunes. Il s'agit par conséquent de donner vie[1] à tous ces aspects de la préparation d'activités qui ont été précisés plus haut, de mettre un élève ou un groupe d'élèves en contact avec les conditions du milieu susceptibles d'entraîner une restructuration progressive des comportements de cet élève ou de ce groupe d'élèves.

Les élèves en difficulté d'adaptation ont des besoins particuliers. Ils ne voient pas facilement les éléments positifs de leur environnement. Ils peuvent perdre de vue les objectifs poursuivis dans une activité donnée. Ils se découragent vite face aux erreurs qu'ils commettent et il leur est souvent difficile de persister dans leur effort d'adaptation... Toutes ces caractéristiques et toutes les situations qui peuvent en découler exigent un accompagnement[2], une animation par une personne sensible au vécu de ces élèves.

---

1. GENDREAU, G (1978). L'intervention psychoéducative: solution ou défi? Paris: Fleurus, p. 54.
2. Idem, p. 98.

Tenant compte des besoins de ces élèves de même que des phénomènes reliés à la dynamique des groupes, la psychoéducatrice ou le psychoéducateur cherche, par son animation, à faire vivre à chaque élève des expériences positives qui mettront en valeur ses forces et lui permettront de développer un sentiment de sécurité, mais en même temps qui entraîneront un désir d'évoluer. Par sa présence, il ou elle invite le jeune à s'impliquer personnellement dans les activités auxquelles il participe.

6.4 *L'utilisation des expériences vécues*

Différents événements se produisent au cours des activités. Les nombreuses réactions des élèves reflètent les difficultés que ceux-ci vivent. Leur conduite révèle aussi les efforts d'adaptation déployés, les moyens explorés pour mieux concilier le vécu intérieur et les réalités extérieures. Le troisième niveau d'intervention du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice consiste ainsi à utiliser des événements pour les rendre plus significatifs aux yeux du jeune, pour l'amener à avoir une conscience plus aiguë de ce qu'il vit.

Tous les événements, toutes les réactions des élèves ne peuvent cependant pas être utilisés. La psychoéducatrice ou le psychoéducateur choisit les situations les plus favorables pour permettre à chaque élève de poursuivre une démarche d'intériorisation de ses expériences[1], de faire des prises de conscience sur ses efforts et ses réussites vers un meilleur équilibre. Ces prises de conscience, s'appuyant sur le vécu du jeune, l'amèneront à généraliser les moyens découverts à d'autres situations analogues et entraîneront ainsi des changements.

---

1. GENDREAU, G. (1978). L'intervention psychoéducative: solution ou défi? Paris: Fleurus, p. 100.

6.5 *Le soutien aux agents d'éducation et au milieu scolaire*

Dans ses efforts pour mettre en place les conditions nécessaires à la rééducation de l'élève en difficulté d'adaptation psycho-sociale, la psychoéducatrice ou le psychoéducateur sera également appelé à intervenir auprès du milieu dans lequel vit l'élève, parce qu'un enfant en difficulté signifie souvent un milieu en difficulté et que ce dernier a également besoin d'aide.

Au premier titre, il convient donc de considérer la situation des enseignantes et enseignants et celle des parents qui ont besoin d'être suppportés dans leur action éducative auprès des élèves en difficulté au plan socio-affectif. De même, il faut considérer la possibilité d'utiliser à des fins préventives ou rééducatives la relation que des adultes significatifs entretiennent avec un enfant ou un groupe d'enfants.

C'est pourquoi, un quatrième objectif particulier de la psychoéducation est formulé ainsi:

4. contribuer à la solution des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves, par un soutien aux agents d'éducation.

En outre, il faut bien constater que toute intervention éducative se réalise dans un milieu donné. Les psychoéducatrices et psychoéducateurs portent une attention particulière à l'organisation physique et humaine du milieu scolaire, pour faire en sorte que ce milieu offre aux élèves en difficulté d'adaptation les meilleures possibilités d'évolution. Autrement dit, il s'agit de contribuer à faire de la classe et de l'école de véritables milieux d'intervention. Le cinquième objectif de la psychoéducation s'énonce, par conséquent, de la façon suivante:

5. favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui réponde aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation affective et sociale.

Ce dernier objectif correspond aussi au rôle préventif que peut jouer la psychoéducation en milieu scolaire. En effet, en contribuant à faire de l'école un milieu qui favorise l'adaptation psycho-sociale des élèves en difficulté, on favorise la mise en place de conditions propices au développement de tous les élèves.

TABLEAU 6

Les objectifs particuliers de la psychoéducation

1. Contribuer au dépistage et à l'identification des difficultés d'adaptation affective et sociale vécues par les élèves;

2. intervenir directement auprès d'élèves et de groupes d'élèves présentant des difficultés d'adaptation affective et sociale, particulièrement dans leur rééducation et leur intégration;

3. prévenir les difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves en contribuant à leur développement à cet égard;

4. contribuer à la solution des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves, par un soutien aux agents d'éducation;

5. favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui réponde aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation affective et sociale.

DEUXIEME PARTIE

RECUEIL D'ACTIVITES DES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES

7.0 ACTIVITES SUSCEPTIBLES D'ETRE REALISEES PAR TOUS LES SPECIALISTES DES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES

Dans les pages qui suivent se retrouve une première série de 22 activités. Ce qui caractérise ces activités, c'est le fait qu'elles peuvent être réalisées par tous les spécialistes des services personnels aux élèves. Dans l'ensemble, ce sont des activités qui amènent les professionnelles et professionnels de ces services à s'impliquer dans la vie de l'école. Les activités proposées dans cette série ne sont, par ailleurs, pas à ce point spécifiques qu'elles doivent être menées par une seule catégorie de spécialistes. C'est le cas notamment de diverses activités d'information qui traitent de sujets qui ne sont pas a priori associés à un seul champ d'intervention; il s'agit aussi de s'assurer que, malgré un contexte de ressources limitées, les élèves et les agents d'éducation de toutes les écoles du Québec auront quand même accès, de façon continue, à des services personnels aux élèves. Ceci n'empêche toutefois pas qu'un problème ou une situation donnée puisse être référé par la suite à un ou une autre spécialiste selon la nature du problème ou de la situation et le type d'intervention nécessaire.

Ces 22 activités sont, d'autre part, divisées en trois groupes selon les destinataires privilégiés. Le premier groupe, le plus nombreux, comprend 14 activités qui s'adressent directement aux élèves. Le second groupe compte 3 activités réalisées auprès des parents. Le troisième groupe compte 5 activités destinées aux agents d'éducation de l'école. Cependant, ces regroupements ne sont pas exclusifs. C'est ainsi que, par exemple, certaines activités réalisées auprès des élèves s'adressent aussi aux parents ou aux enseignantes et enseignants ou encore aux deux.

7.1 Activités réalisées auprès des élèves

La première activité décrite a trait à la consultation individuelle. Dans ce premier cas, il s'agit d'aider les élèves qui sont en situation de crise à trouver une réponse à des besoins qui requièrent une intervention immédiate. S'il y a lieu, cette intervention conduit à orienter l'élève vers le service approprié. C'est une activité de "première ligne" que chaque professionnelle et professionnel peut réaliser et qui doit être différenciée de l'aide suivie et à plus ou moins long terme. D'autres activités dans l'un ou l'autre champ spécifique rendent compte de cette aide professionnelle à apporter aux élèves selon la nature de leurs difficultés.

L'activité SPE-2 porte sur un aspect particulier du vécu scolaire des élèves, soit le passage de l'école primaire à l'école secondaire. Il s'agit donc ici de collaborer avec l'équipe-école à l'organisation de diverses activités pour faciliter ce passage.

Quant aux deux activités suivantes, elles visent plutôt à aider l'élève dans ses difficultés de motivation à l'école. C'est ainsi que l'activité SPE-3 comprend un ensemble d'actions (rencontres individuelles et de groupe, exercices particuliers, etc.) pour redonner à l'élève la confiance en soi et susciter chez lui une motivation à prendre en main ses apprentissages.

En ce qui a trait à l'activité SPE-4, il s'agit d'une activité de prévention. Le problème visé est l'abandon scolaire prématuré. Comme la plupart des activités à caractère préventif, celle-ci comprend un ensemble d'actions (identification des élèves qui songent à quitter l'école, animation de groupe, rencontres individuelles, séances d'information, etc.) et peut faire appel à des enseignantes et enseignants.

L'activité suivante vise à faire connaître aux élèves du secondaire la psychologie de l'adolescence. Il s'agit donc de permettre à l'élève de se mieux connaître et ainsi de faire face plus facilement aux difficultés inhérentes à son développement.

L'activité SPE-6 constitue une autre activité de nature préventive, cette fois à l'égard de la consommation abusive de drogues ou d'alcool. Principalement destinées aux élèves du secondaire davantage en contact avec ces réalités, les actions de sensibilisation mises de l'avant dans cette activité peuvent également intéresser les élèves du second cycle du primaire ainsi que l'ensemble des agents d'éducation. Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour réaliser une telle activité: documents écrits et audio-visuels, groupes de discussion, semaine thématique, etc.

Les cinq activités suivantes cherchent à sensibiliser les élèves, les parents et les agents d'éducation de l'école à différentes problématiques sociales. C'est ainsi que l'activité SPE-7 veut faire prendre conscience des attitudes et des comportements discriminatoires envers les femmes. L'activité SPE-8 vise à établir des actions en vue de contrer le phénomène de la violence dans les écoles. L'activité SPE-9 veut faciliter l'intégration des personnes handicapées. L'activité suivante se préoccupe des personnes de cultures et ethnies différentes et cherche également à favoriser leur intégration sociale. Finalement, l'activité SPE-11 traite des droits et responsabilités des élèves.

Les deux activités suivantes sont des activités qui cherchent à informer les élèves sur des ressources auxquelles ils peuvent avoir accès. Dans l'activité SPE-12 les informations données ont trait aux services personnels aux élèves qui sont offerts à l'école. Dans l'activité SPE-13, les informations ont trait aux ressources communautaires du milieu. D'autre part, l'activité SPE-12 ne s'adresse pas qu'aux élèves. Elle vise aussi les parents et l'ensemble du milieu scolaire.

Finalement, l'activité SPE-14 est davatnage une activité de recherche. Il s'agit de préciser les besoins des élèves et de l'ensemble du milieu en termes de services personnels aux élèves, de même que d'évaluer l'impact de ces services pour répondre aux besoins.

7.2 *Activités réalisées auprès des parents*

La première des trois activités réalisées auprès des parents s'adresse plus spécifiquement à ceux qui ont des enfants d'âge préscolaire. Il s'agit d'une activité d'information pour faciliter l'intégration de ces enfants à l'école. Elle vise à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant et à leur faciliter la prise en charge de leur rôle, complémentaire de celui de l'école.

La seconde activité consiste en une information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et en des suggestions d'approches éducatives ou d'activités concrètes favorisant le développement. Une telle activité peut évidemment toucher de multiples aspects du développement physique, intellectuel, affectif, etc. Elle peut évidemment prendre de nombreuses formes: animation de rencontres, diffusion de documents... Une telle activité s'adresse également aux enseignants et enseignantes.

Enfin, l'activité SPE-17 contribue à mieux faire comprendre certaines difficultés d'apprentissage vécues par les élèves de même qu'à faire connaître les approches psychopédagogiques les plus appropriées pour faire face à des difficultés et l'aide que les parents peuvent apporter à leurs enfants dans ces cas. D'autre part, il n'est pas exclu d'élargir ces ateliers d'information et de traiter des divers problèmes qui rendent difficile l'intégration sociale de certains élèves, notamment les caractéristiques culturelles de différents groupes ethniques ou encore le fonctionnement particulier d'enfants handicapés.

7.3 *Activités réalisées auprès des agents d'éducation de l'école*

Les 5 dernières activités, c'est-à-dire les activités SPE-18 à SPE-23 inclusivement, s'adressent aux agents d'éducation de l'école. La première de ces activités, l'activité SPE-18, traduit la possibilité pour les membres de l'équipe des services personnels aux élèves de participer avec les enseignants et enseignantes à diverses activités éducatives. Cette participation peut favoriser l'atteinte d'objectifs de nature diverse: connaissance du milieu scolaire et des élèves, intégration au milieu, soutien aux enseignants et enseignantes.

L'activité suivante rend compte de la préoccupation des services personnels aux élèves à faire en sorte que l'organisation humaine de l'école favorise le plus possible le développement des élèves et leur éducation. Ici, il s'agit, de façon plus particulière, de collaborer avec l'équipe-école à l'élaboration du cadre réglementaire d'une école.

Par ailleurs, l'activité SPE-20 est une aide à l'équipe-école. Il s'agit de collaborer à la réalisation d'un projet de perfectionnement, plus particulièrement en ce qui concerne la détermination des orientations et des activités pour ce projet, de même que l'évaluation des résultats de ce perfectionnement. Cette activité peut comprendre diverses actions: élaboration d'un questionnaire, analyse de résultats, animation et discussion, etc. Selon les aspects mis en évidence, cette activité se rapproche de l'animation, de la consultation ou de la recherche.

L'activité SPE-21 a trait spécifiquement aux services éducatifs qui sont offerts aux élèves en difficulté. Elle constitue une collaboration des professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves à la mise en place de ces services éducatifs.

Finalement, la dernière activité constitue une participation à une tâche fondamentale reliée à l'organisation de l'école, soit l'élaboration du projet éducatif ou des orientations de l'école. Ainsi, les services personnels aux élèves représentent un type d'activités à inclure dans le projet éducatif d'une école. En contrepartie, la programmation des services personnels aux élèves doit être influencée par le projet éducatif d'une école. Par ailleurs, au-delà de ces échanges, la présente activité consiste à aider l'école dans les différentes étapes de l'élaboration de son projet éducatif: analyse de la situation de l'école et des besoins de la population, formulation des objectifs et du plan d'action, etc.

TABLEAU 7

Activités susceptibles d'être réalisées par tous les spécialistes des services personnels aux élèves

Auprès des élèves

SPE-1	Rencontres préliminaires d'élèves en situation de crise
SPE-2	Intégration des élèves à l'école secondaire
SPE-3	Développement de la motivation scolaire
SPE-4	Prévention de l'abandon scolaire prématuré
SPE-5	Information et sensibilisation à la psychologie de l'adolescence
SPE-6	Information et sensibilisation à l'égard de la consommation abusive de drogues ou d'alcool
SPE-7	Lutte contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes
SPE-8	Lutte contre la violence
SPE-9	Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes handicapées
SPE-10	Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes d'ethnie différente
SPE-11	Information et sensibilisation aux droits et responsabilités des élèves
SPE-12	Information sur les services personnels aux élèves
SPE-13	Information sur les ressources communautaires du milieu
SPE-14	Identification des besoins en termes de services personnels aux élèves et évaluation des services offerts en réponse à ces besoins

TABLEAU 7 (suite)

Activités susceptibles d'être réalisées par tous les spécialistes des services personnels aux élèves

Auprès des parents

SPE-15 Information pour favoriser l'intégration des enfants d'âge préscolaire à l'école

SPE-16 Information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et sur l'action éducative

SPE-17 Participation à l'information sur les difficultés d'apprentissage et les modes d'intervention appropriée

Auprès des agents d'éducation de l'école

SPE-18 Participation à des activités éducatives

SPE-19 Participation à l'élaboration du cadre réglementaire de l'école

SPE-20 Aide au perfectionnement d'une équipe-école

SPE-21 Aide à la planification et à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté

SPE-22 Soutien et participation aux orientations ou au projet éducatif d'une école

Numéro de l'activité: SPE-1

TITRE DE L'ACTIVITE

Rencontres préliminaires d'élèves en situation de crise

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Répondre aux besoins des élèves en situation de crise; s'il y a lieu, les orienter vers le service approprié.

DESTINATAIRES

Tous les élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les élèves vivent parfois des situations de crise qui requièrent une intervention rapide. Ces situations de crise peuvent être fort diverses: grossesses non désirées, mauvais traitements, fugues, mises à la porte, tentatives de suicide, "acting out", crises aiguës d'angoisse, panique, etc. Il s'agit donc que les élèves puissent avoir accès à un service pour trouver une solution au problème urgent auquel ils sont confrontés ou, à tout le moins, avoir quelqu'un avec qui partager leur problème. C'est une activité qui exige cependant une certaine souplesse et disponibilité de la part de ceux et celles qui la pratiquent. Par ailleurs, il importe que celui ou celle qui a rencontré un enfant ou un adolescent s'assure qu'il y a un suivi à cette rencontre ou assure lui-même le suivi tant que le problème subsiste.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Ce service est assuré par l'ensemble des professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves. Pour ce faire, il est souhaitable d'avoir une connaissance des ressources communautaires du milieu, de façon à pouvoir répondre à la diversité des problèmes rencontrés.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'élève;
. Suivi de l'élève par la professionnelle ou le professionnel pour s'assurer que le besoin a fait l'objet de mesures appropriées.

Numéro de l'activité: SPE-2

TITRE DE L'ACTIVITE

Intégration des élèves à l'école secondaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faciliter aux élèves le passage de l'école primaire à l'école secondaire.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (6e année) et du secondaire (premier cycle); parents de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le passage du primaire au secondaire est une étape importante du cheminement de l'élève. Il arrive fréquemment que cette étape soit pour lui cause de difficultés. La présente activité constitue une collaboration des professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves aux activités en vue de faciliter ce passage. Plusieurs actions peuvent être faites dans le cadre d'une telle activité: identification d'enfants de 6e année du primaire qui risquent d'éprouver des difficultés d'intégration au secondaire; rencontres individuelles et de groupe avec les élèves, visite de l'école secondaire par tous les élèves de 6e année du primaire et autres informations ayant trait à l'école secondaire (encadrement, règlements, activités parascolaires, services disponibles, etc.); travail auprès des groupes d'élèves du premier cycle du secondaire pour qu'ils facilitent l'intégration des élèves du primaire; suivi des nouveaux élèves au secondaire et soutien aux élèves qui en ont besoin. Enfin, les informations données aux élèves concernent également les parents et peuvent leur être fournies de diverses façons: dépliants, rencontres, visites d'école, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité est une responsabilité partagée des équipes-école du primaire et du secondaire et non pas seulement des services personnels aux élèves.

MOYENS D'EVALUATION

- Taux de difficultés scolaires chez les élèves de première année du secondaire comparé à celui de la 6e année du primaire;
- Taux de difficultés d'adaptation chez les élèves de première année du secondaire comparé à celui de la 6e année du primaire.

Numéro de l'activité: SPE-3

TITRE DE L'ACTIVITE

Développement de la motivation scolaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider l'élève dans ses difficultés de motivation pour lui permettre de passer à travers un échec scolaire et de prendre en main ses apprentissages.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le manque de motivation à l'école se manifeste de plusieurs façons: échec scolaire ou faible réussite en raison des capacités de l'élève, absentéisme, comportements inappropriés, etc. En collaboration avec les enseignants et enseignantes, cette activité consiste à dépister les élèves qui éprouvent des difficultés à ce chapitre, à identifier chez chacun les raisons de ce manque de motivation et à former des petits groupes homogènes d'élèves qui se rencontrent de façon régulière (chaque semaine, par exemple). Au cours de ces rencontres, sont effectués différents exercices d'entraînement à la motivation doublés d'autres activités visant à développer chez l'élève la confiance en soi ou des capacités intellectuelles particulières. A ces rencontres de groupe peuvent s'ajouter d'autres actions complémentaires: utilisation par l'élève d'une grille d'auto-évaluation, rencontres individuelles d'élèves, rencontres d'enseignants par le professionnel ou la professionnelle, pour établir des stratégies susceptibles d'améliorer la motivation, etc. D'autres actions enfin sont à mener en vue de connaître les difficultés de fonctionnement de l'école et les mesures à prendre pour en améliorer les conditions de vie.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec l'équipe-école.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
. Appréciation des enseignants et enseignantes;
. Taux d'échecs scolaires.

Numéro de l'activité: SPE-4

TITRE DE L'ACTIVITE

Prévention de l'abandon scolaire prématuré

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider l'élève dans ses difficultés de motivation, mettre en place les conditions favorables à la poursuite complète des études.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité de prévention de l'abandon scolaire prématuré s'adresse spécifiquement aux élèves du secondaire. Une telle activité veut aider tout élève éprouvant des difficultés de motivation à terminer son cours secondaire de façon satisfaisante. Cependant, au-delà de cette aide individuelle, il s'agit aussi de mettre en place les conditions qui éliminent ou atténuent les causes de l'abandon scolaire prématuré. L'application d'une telle activité comprend l'utilisation de nombreux moyens et étapes: le dépistage avec l'aide des enseignantes et enseignants et aussi par l'entremise d'instruments de mesure appropriés des élèves susceptibles d'abandonner leurs études secondaires avant l'obtention du diplôme, des rencontres individuelles et de groupe avec ces élèves qui présentent un fort taux de risque d'abandon scolaire; la préparation et la diffusion d'informations reliées au phénomène de l'abandon, destinées à toute l'école; la préparation et la diffusion d'informations sur le marché du travail, sur la vie en société et sur les alternatives possibles au système traditionnel d'éducation pour compléter un programme d'études; etc. L'information peut être donnée au moyen de publications, conférences, ateliers de travail, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une telle activité n'est pas la responsabilité spécifique d'une certaine catégorie de spécialistes, mais engage plutôt l'ensemble du milieu scolaire. Divers instruments peuvent être utilisés à des fins de dépistage, notamment "L'école, ça m'intéresse" et le "P.A.S." (prévention de l'abandon scolaire). On peut aussi consulter le cahier d'activités des services complémentaires aux élèves.

Numéro de l'activité: SPE-4

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
- Taux d'abandon scolaire prématuré avant et après l'application du programme de prévention;
- Suivi des élèves qui ont abandonné les études.

Numéro de l'activité: SPE-5

TITRE DE L'ACTIVITE

Information et sensibilisation à la psychologie de l'adolescence

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève de se mieux comprendre.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité consiste à animer des groupes d'élèves pour les informer des problèmes particuliers à l'adolescent. Différents thèmes se rapportant au développement général de l'adolescent sont traités au cours de ces rencontres: répercussions psychologiques de la croissance physique et des transformations sexuelles, changements dans l'affectivité, recherche d'autonomie, clarification de ses propres valeurs, interrogations sur son avenir, etc. Des informations peuvent être présentées sur ces différents aspects de la psychologie de l'adolescent. Ces informations donnent par la suite lieu à des discussions de groupe. Ces informations et discussions peuvent également être complétées par différents exercices: jeux de rôle pour montrer, par exemple, un aspect particulier des relations avec les parents, utilisation d'une grille d'auto-observation, rédaction d'un journal personnel, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une telle activité peut être organisée en collaboration avec des enseignants et enseignantes. Au cours des rencontres, il peut y avoir également des invités provenant d'autres organismes communautaires.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
- Appréciation des élèves;
- Questionnaire à remplir par les élèves, évaluant leurs attitudes avant et après que cette activité ait eu lieu.

Numéro de l'activité: SPE-6

TITRE DE L'ACTIVITE

Information et sensibilisation à l'égard de la consommation abusive de drogues ou d'alcool

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Prévenir la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité de prévention, qui intéresse à la fois les services complémentaires aux élèves et les services personnels aux élèves, vise d'abord à sensibiliser les élèves au phénomène de la consommation abusive de drogues ou d'alcool, ses causes et ses conséquences, et à leur indiquer les ressources accessibles pour une aide éventuelle. Cependant, au-delà de ces informations factuelles, il s'agit pour les élèves de pouvoir mener une réflexion personnelle à partir de leur vécu propre au sujet de ce phénomène. Pour atteindre ces deux objectifs d'information et de sensibilisation personnelle, plusieurs actions peuvent être réalisées: réalisation d'un diaporama, organisation d'une semaine thématique, d'un colloque ou de groupes de discussion, etc. Ces actions doivent non seulement s'adresser aux élèves, mais aussi aux enseignantes et enseignants et aux parents. D'autre part, une telle activité de prévention peut servir à faire le point sur la situation en ce qui concerne les habitudes de consommation des élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalisera dans les meilleures conditions avec la collaboration des enseignantes et enseignants, des parents et de la direction de l'école. Il est possible également de consulter certains organismes communautaires et de les associer à la réalisation de cette activité de prévention: centre local de services communautaires, centres de traitement en toxicomanie, groupes type A.A., etc. Des documents écrits et audio-visuels sont aussi disponibles.

MOYENS D'EVALUATION

- Participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées;
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en regard de l'usage de drogues ou d'alcool.

Numéro de l'activité: SPE-7

TITRE DE L'ACTIVITE

Lutte contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des femmes.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Dans leur vie quotidienne, les enfants et les adolescents sont amenés, la plupart du temps sans trop s'en rendre compte, à reproduire les modes d'interaction sociale qu'ils observent dans leur milieu. Il serait indiqué de leur montrer comment de nouvelles attitudes pourraient modifier ces pratiques sociales. A cet effet, la présente activité s'adresse plus particulièrement aux jeunes du secondaire et veut les amener à prendre conscience de l'existence de stéréotypes sexistes en ce qui concerne la division des rôles sociaux et sexuels et de la nécessité d'adopter des comportements exempts de ces stéréotypes. Cette sensibilisation peut par, ailleurs, se réaliser de multiples façons: organisation de petits groupes de discussion, semaine thématique, colloque, conférence-témoignage, pièce de théâtre, etc. D'autres activités s'adressent spécifiquement aux enseignantes et enseignants de même qu'aux parents, et veulent les aider à identifier leurs attitudes et leurs attentes à l'égard des filles et des garçons et préciser les modèles qu'ils et elles proposent aux jeunes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut impliquer un travail avec l'association étudiante de l'école. Différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés. Ainsi, deux documents audio-visuels sur les stéréotypes sexistes ont été produit au ministère de l'Education (Direction générale des moyens d'enseignement): "Si j'avais une préférence..." (primaire) et "La loi du silence" (secondaire). Un troisième vidéo intitulé "Une fille, une femme pour moi, c'est..." a été produit également par le ministère de l'Education (Direction des communications). De même, le programme interministériel "Pareille, pas pareils" fournit différents outils d'animation à utiliser notamment auprès des parents de jeunes enfants.

Numéro de l'activité: SPE-7

MOYENS D'EVALUATION

. Participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées;
. "Questionnaire d'attitudes" à remplir par les élèves avant et après l'application de l'activité;
. Appréciation de la disparition progressive des comportements discriminatoires, remplacés de plus en plus par des comportements égalitaires.

Numéro de l'activité: SPE-8

TITRE DE L'ACTIVITE

Lutte contre la violence

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Lutter contre les diverses manifestations de la violence à l'école.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Tout comme elle fait partie de la vie de la société, la violence fait aussi partie de la vie de l'école. Ses manifestations sont multiples: vandalisme, harcèlement sexuel, autres agressions physiques et verbales, etc. Ses conséquences sont également importantes: relations interpersonnelles empreintes de domination et de crainte, climat démoralisant à l'école, coûts exorbitants, etc. La présente activité consiste en l'organisation d'actions dans le but de lutter contre ces différentes formes de violence. Une telle activité peut se réaliser selon diverses modalités: ateliers de réflexion sur différents thèmes précisant le problème de la violence (l'agressivité et la violence; le vandalisme: ses causes et ses conséquences; le respect des autres; etc.); organisation d'une campagne de respect du bien public; montage d'une pièce de théâtre; etc. A ces différentes actions s'adressant aux élèves du primaire ainsi qu'à ceux du secondaire, peuvent s'ajouter d'autres actions spécialement destinées aux parents et aux enseignants et enseignantes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise en collaboration avec l'équipe-école. Un film documentaire d'intervention portant sur le vandalisme, est disponible à la Direction générale des moyens d'enseignement au ministère de l'Education. Ce documentaire s'intitule: "Pourquoi t'as fait ça?"

MOYENS D'EVALUATION

- Participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées;
- "Questionnaire d'attitudes" à remplir par les élèves avant et après l'application de l'activité;
- Appréciation de la diminution de la violence à l'école: taux de vandalisme, taux de délinquance, etc.

Numéro de l'activité: SPE-9

TITRE DE L'ACTIVITE

Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes handicapées

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes handicapées.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité vise à faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard des personnes handicapées physiques, sensorielles et mentales. Il s'agit donc de montrer de quelles façons ces personnes sont victimes de préjugés qui rendent leur intégration sociale difficile, même à l'école. Il s'agit aussi de donner des informations qui permettent de contrecarrer ces préjugés et de faire adopter aux élèves des attitudes facilitant l'intégration de ces personnes. D'autre part, cette activité s'adresse aussi aux agents d'éducation (enseignants et enseignantes, parents, administrateurs et administratrices scolaires) et, cherche à rendre l'école de plus en plus adaptée aux besoins des personnes handicapées, que ce soit au plan des barrières architecturales qu'à celui des comportements et attitudes à adopter. Cette activité peut se réaliser de différentes façons: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Différents documents écrit et audio-visuels sont disponibles sur le sujet, notamment les diaporamas, les documents de sensibilisation et les cahiers des modules du programme de mise à jour en adaptation scolaire produits par le ministère de l'Education. Des contacts peuvent aussi être établis à l'une ou l'autre association d'aide aux handicapés.

MOYENS D'EVALUATION

- Participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées;
- "Questionnaire d'attitudes" à remplir par les élèves avant et après l'application de l'activité;
- Appréciation de la disparition progressive des comportements discriminatoires, remplacés de plus en plus par des comportements égalitaires favorisant l'intégration sociale.

Numéro de l'activité: SPE-10

TITRE DE L'ACTIVITE

Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes d'ethnie différente

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes d'ethnie différente.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité cherche à faire prendre conscience aux élèves des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard de certaines personnes. Cette fois, il est question des personnes de cultures et ethnies différentes. Il s'agit donc, par différents moyens, de faire échec au racisme. Ainsi, on peut faire ressortir les préjugés qui rendent l'intégration sociale de ces personnes difficile et identifier les attitudes susceptibles de faciliter cette intégration. On peut sensibiliser les élèves à la culture des différents groupes ethniques existants dans le milieu. On peut aussi centrer les élèves sur la recherche des similitudes plus que sur la recherche des différences... Evidemment, cette activité s'adresse aussi à l'ensemble des agents d'éducation à l'école, de même qu'aux parents. Différentes activités peuvent être mises sur pied pour atteindre l'objectif: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Différents documents écrits et audio-visuels sont disponibles sur le sujet. Notamment, deux documents audio-visuels ont été produits au ministère de l'Education (Direction générale des moyens d'enseignement): "Vous avez quelque chose contre!" (primaire) et "Ceux qui dérangent" (secondaire).

MOYENS D'EVALUATION

- Participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées;
- "Questionnaire d'attitudes" à remplir par les élèves avant et après l'application de l'activité;
- Appréciation de la disparition progressive des comportements discriminatoires, remplacés de plus en plus par des comportements égalitaires favorisant l'intégration sociale.

Numéro de l'activité: SPE-11

TITRE DE L'ACTIVITE

Information et sensibilisation aux droits et responsabilités des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire prendre conscience des droits et responsabilités des élèves.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

En 1976, le Québec s'est doté d'une Charte des droits et libertés de la personne. Sous plusieurs aspects, cette Charte revêt une grande importance en milieu scolaire. Un de ces aspects à mettre en relief a trait à une éthique des relations interpersonnelles à laquelle plusieurs des droits et libertés qui sont inscrits dans la Charte se rapportent, notamment le droit à l'égalité, la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation et le droit à l'intégrité physique. Le respect par chaque élève de ces droits et libertés est non seulement de nature à faciliter l'établissement de relations humaines satisfaisantes, mais contribue également à faire de l'école un milieu propice à la croissance personnelle des individus. En vue de promouvoir la connaissance et la pratique de ces droits et des responsabilités qui en découlent, les actions à mener ont trait principalement à l'organisation de journées thématiques et d'ateliers ou groupes de discussion sur le sujet qui, non seulement s'adressent aux élèves, mais aussi aux parents et à l'ensemble de l'équipe-école. Une telle sensibilisation peut avoir des incidences sur l'organisation de l'école en ce qui concerne son cadre réglementaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut entraîner un travail avec l'association étudiante de l'école. La Commission des droits de la personne, organisme public chargé de faire respecter la Charte, a publié avec le ministère de l'Education un guide d'interprétation de la Charte en milieu scolaire: "Jeunes, égaux en droits et responsables". On peut utiliser ce guide ainsi que d'autres documents développant ce thème.

Numéro de l'activité: SPE-11

MOYENS D'EVALUATION

- Participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées;
- Questionnaire d'évaluation des connaissances sur les droits et responsabilités;
- Questionnaire d'évaluation des attitudes et comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités, à remplir par les élèves avant et après l'application de l'activité;
- Observation des comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités, par les enseignantes, les enseignants et les élèves.

Numéro de l'activité: SPE-12

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur les services personnels aux élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire connaître le but et les objectifs poursuivis par les services personnels aux élèves, les activités offertes, de même que les personnes qui les organisent et les réalisent dans l'école.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent être intéressés par les services personnels aux élèves et elle consiste à leur faire connaître ces services. Des informations sont données sur les buts et objectifs poursuivis par ces services et les activités offertes. Les professionnelles et professionnels sont amenés à se présenter et à expliquer la nature de leur travail, l'aide qu'ils et elles peuvent apporter aux élèves, aux agents d'éducation et à l'ensemble du milieu scolaire. Auprès des élèves et des agents d'éducation de l'école, différents moyens peuvent être utilisés: rencontres de groupes, notamment les groupes-classes, visites des locaux des membres des services personnels aux élèves, diffusion d'une documentation écrite (dépliant ou autres), etc. D'autre part, une telle activité peut être menée dans le cadre des actions visant au début de l'année scolaire à faciliter l'arrivée des élèves à l'école secondaire. Auprès des parents, une telle activité peut être menée dans le cadre des activités des comités d'école et du comité de parents de la commission scolaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une collaboration de tous les membres des services personnels aux élèves est nécessaire pour mener à bien cette activité.

MOYENS D'EVALUATION

. Taux d'utilisation des services personnels aux élèves.

Numéro de l'activité: SPE-13

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur les ressources communautaires du milieu

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire connaître aux élèves les ressources communautaires existantes dans les différents aspects de la vie des individus et les façons de s'en prévaloir.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité cherche à faciliter parmi les élèves l'acquisition progressive de leur autonomie. De plus, elle contribue à leur insertion sociale, notamment par leur participation à la vie communautaire. L'activité consiste à faire connaître aux élèves les ressources communautaires qui sont implantées dans leur milieu et les façons de s'en prévaloir: coûts, procédures, etc. Ces ressources touchent différents aspects de la vie des individus: travail, argent, santé, loisirs, etc. Il s'agit aussi de mettre les élèves en garde contre d'éventuels fraudeurs et charlatans: façons de les dépister, démarches à entreprendre si on en est victime, etc. Différents moyens pour informer les élèves peuvent être utilisés: documentation écrite, visites, conférence-atelier, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise avec la collaboration de tout le personnel de l'école, chacun se préoccupant plus particulièrement des ressources associées à son champ d'intervention. On peut aussi avantageusement faire appel à des personnes représentant différentes ressources communautaires. Une telle activité implique par ailleurs le recensement des ressources communautaires du milieu.

MOYENS D'EVALUATION

. Questionnaire d'évaluation des connaissances sur les ressources communautaires;
. Taux d'utilisation des ressources communautaires;
. Taux de participation à la vie communautaire.

Numéro de l'activité: SPE-14

TITRE DE L'ACTIVITE

Identification des besoins en termes de services personnels aux élèves et évaluation des services offerts en réponse à ces besoins

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Connaître les besoins des élèves et des agents d'éducation en termes de services personnels aux élèves; évaluer les services offerts en réponse à ces besoins.

DESTINATAIRES

Tous les élèves; tous les parents: équipe-école; administrateurs et administratrices scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité consiste à préciser les besoins des élèves, de l'équipe-école et des parents d'une école en termes de services personnels aux élèves pour pouvoir planifier les interventions des professionnels et professionnelles de ces services dans cette école. Cette analyse est souvent précédée d'activités d'information sur la nature des besoins que l'on cherche à identifier et sur les modes d'intervention des spécialistes en regard du développement et de la solution de problèmes. D'autre part, plusieurs recherches peuvent être menées, afin d'évaluer dans quelle mesure les services offerts répondent aux besoins du milieu. Règle générale, les étapes de réalisation d'une telle activité sont les mêmes que pour toute recherche: définition des objectifs et hypothèses de la recherche, établissement du schéma expérimental et choix des instruments et méthodes de mesure (rencontres, grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires...), collecte des données, analyse des résultats, rédaction et diffusion du rapport.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité exige une collaboration des parents et de l'équipe-école. Différentes grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires déjà existants ou à élaborer peuvent être utilisés.

MOYENS D'EVALUATION

- Appréciation de la qualité de la participation des parents et de l'équipe-école à cette opération;
- Utilité des données recueillies dans la détermination des services à offrir;
- Concordance, s'il y a lieu, entre la nature des besoins identifiés et le dépistage ultérieur d'élèves en difficulté.

Numéro de l'activité: SPE-15

TITRE DE L'ACTIVITE

Information pour faciliter l'intégration des enfants d'âge préscolaire à l'école

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Fournir aux parents les informations et instruments qui faciliteront l'intégration de leurs enfants d'âge préscolaire à l'école.

DESTINATAIRES

Parents d'enfants d'âge préscolaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité veut faciliter aux enfants d'âge préscolaire leur intégration à l'école. Pour ce faire, il s'agit d'abord d'informer les parents sur le fonctionnement de l'école et sur les services qu'elle assure. Il s'agit aussi de donner des informations sur les différents aspects du développement des enfants à cet âge, toutes ces informations étant complétées de suggestions d'activités pour favoriser le développement de l'enfant. Ce faisant, cette activité cherche à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant. Elle vise aussi à faciliter aux parents la prise en charge de leur rôle, complémentaire de celui de l'école. Toutes ces actions se réalisent, par ailleurs, au cours de rencontres de groupe durant lesquelles sont utilisés diaporamas, documentation écrite, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec les enseignants et enseignantes de l'éducation préscolaire et, éventuellement, avec les responsables des interventions auprès des enfants d'âge préscolaire dans les C.L.S.C. ou autres établissements des Affaires sociales. Dans les milieux où oeuvrent des animateurs et animatrices de Passe-partout, cette activité doit se réaliser en concertation avec ces agents d'éducation.

MOYENS D'EVALUATION

- Taux de participation aux rencontres;
- Appréciation des participants et participantes;
- Appréciation du comportement des élèves par les jardinières l'année suivante;
- Nombre de communications de la part des parents avec les membres de l'équipe-école.

Numéro de l'activité: SPE-16

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et sur l'action éducative

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les agents d'éducation à comprendre le développement de l'enfant et de l'adolescent et les facteurs qui influencent ce développement; suggérer une action éducative et des activités appropriées.

DESTINATAIRES

Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité cherche à informer les enseignants, les enseignantes et les parents sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent. Ces informations ont pour but de les aider à mieux intervenir auprès des enfants et des adolescents. Dans tous les cas, les éléments d'information cherchent à être près du vécu quotidien: il ne s'agit pas d'un cours de psychologie génétique. Les aspects du développement de l'enfant ou de l'adolescent étudiés peuvent varier sensiblement selon les spécialistes appelés à intervenir et ainsi porter sur le développement affectif, physique, intellectuel, etc. D'autre part, plus particulièrement auprès des enseignants et enseignantes responsables d'élèves plus jeunes ainsi que des parents de ces élèves, ces informations peuvent se prolonger en suggestions d'activités favorisant le développement et les apprentissages scolaires, notamment au niveau de l'acquisition des préalables à l'apprentissage. Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour la réalisation de cette activité. Des documents écrits ou audio-visuels peuvent être préparés et diffusés. A cet égard, les journaux locaux et les média sont souvent accessibles. Il est aussi possible d'organiser des rencontres de groupes d'enseignants et enseignantes ou de groupes de parents. Dans la mesure du possible, ces ateliers comportent des mises en situation concrètes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Plusieurs films et diaporamas peuvent être utilisés, afin d'illustrer l'un ou l'autre aspect du développement discuté. Une collaboration est souhaitable de l'ensemble des professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves.

Numéro de l'activité: SPE-16

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents;
. Appréciation des participantes et participants ou des lectrices et lecteurs;
. Evaluation des changements dans les attitudes éducatives vis-à-vis les enfants et les adolescents à l'école.

Numéro de l'activité: SPE-17

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation à l'information sur les difficultés d'apprentissage et les modes d'intervention appropriée

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Donner des informations sur diverses difficultés d'apprentissage et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les solutionner.

DESTINATAIRES

Tous les parents

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité cherche à faire connaître aux parents les difficultés d'apprentissage qu'un élève peut vivre à l'intérieur de son cheminement scolaire et à les sensibiliser aux facteurs qui interviennent dans ces difficultés. Il s'agit par contre aussi de montrer à quelles capacités de l'enfant on peut faire appel malgré ces difficultés, quelles ressources communautaires peuvent être exploitées pour arriver à trouver une solution à ces difficultés, de même que les moyens et attitudes que les parents peuvent adopter dans ces situations. Le plus possible, les informations données dans le cadre de cette activité cherchent à être proches du vécu des parents. Plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés pour ce faire, notamment l'imprimé et la rencontre de groupe. Au cours des rencontres, il serait souhaitable que les parents puissent discuter à partir d'exemples vécus et aient également la possibilité de poser les questions qui les préoccupent.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité exige la collaboration des enseignantes et enseignants ainsi que des conseillères et conseillers pédagogiques.

MOYENS D'EVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents;
- Appréciation des parents ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

Numéro de l'activité: SPE-18

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation à des activités éducatives

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Participer avec les enseignants et enseignantes à des activités éducatives.

DESTINATAIRES

Tous les élèves; tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Plusieurs activités éducatives menées dans le cadre de l'enseignement ou des services complémentaires aux élèves peuvent intéresser à divers titres les professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves. Leur participation à de telles activités leur permet une meilleure intégration au milieu scolaire: ils et elles en viennent à mieux connaître les élèves et les agents d'éducation, et se font aussi mieux connaître d'eux. Cette participation peut également constituer une forme de soutien aux enseignants et enseignantes qui organisent ces activités. De même, elle visera, dans bien des cas, l'atteinte de certains objectifs professionnels auprès des élèves. C'est ainsi qu'un ou une psychologue peut participer à un camp de socialisation pour amener les élèves à s'accepter mieux entre eux et développer des relations plus harmonieuses ou encore qu'un ou une orthophoniste collaborera à des sorties éducatives pour aider les élèves à développer des capacités de communication fonctionnelle, etc. Souvent, les activités éducatives auxquelles participent le professionnel ou la professionnelle sont des activités spéciales; ce n'est pas obligatoirement le cas. Cette participation peut, par ailleurs, se faire selon diverses modalités: collaboration à la planification générale de l'activité, co-animation générale de l'activité, soutien aux enseignants et enseignantes concernés dans l'activité avec les élèves, observation du comportement des élèves, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

MOYENS D'EVALUATION

. Satisfaction des élèves;
. Appréciation des enseignants et enseignantes;
. Amélioration des liens de collaboration avec les enseignants et enseignantes;
. Evaluation de l'atteinte des objectifs éducatifs.

Numéro de l'activité: SPE-19

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation à l'élaboration du cadre réglementaire d'une école

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer à donner au cadre réglementaire d'une école un caractère éducatif; voir à ce qu'il exprime les droits et responsabilités des élèves.

DESTINATAIRES

Equipe-école; tous les élèves d'une école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le cadre réglementaire d'une école est souvent le reflet non seulement du fonctionnement de cette école, mais aussi de la nature des rapports entre les individus qui y vivent. C'est le directeur ou la directrice de l'école qui a la responsabilité de l'élaboration et de l'application de ce cadre réglementaire. Cependant, le règlement est d'autant mieux observé qu'il a été établi en obtenant le consensus de tous ceux et celles qui participent à la vie de l'école: parents, élèves, équipe-école. Selon la façon dont ce cadre réglementaire est élaboré, cette activité peut prendre la forme d'une consultation auprès du directeur ou de la directrice responsable de ce cadre réglementaire ou d'une participation avec d'autres personnes à un comité "ad hoc". Le professionnel ou la professionnelle peut également être partie prenante à une consultation du milieu sur le sujet. Cette activité peut être complétée par une consultation portant sur les modalités d'application du règlement.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La Charte des droits de la personne et le guide d'interprétation en milieu scolaire de cette charte ("Jeunes, égaux en droits et responsables") sont des outils qui conviennent à l'étude de cette question. Un guide intitulé "Repères pour la préparation d'un code d'éthique de l'école" a également été élaboré au ministère de l'Education.

MOYENS D'EVALUATION

- Appréciation des personnes ayant participé à l'élaboration du cadre réglementaire;
- Appréciation de la qualité des relations entre les élèves, de même qu'entre les élèves et les adultes.

Numéro de l'activité: SPE-20

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide au perfectionnement d'une équipe-école

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter une aide à divers moments de la réalisation d'un projet de perfectionnement d'une équipe-école.

DESTINATAIRES

Equipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La réalisation d'un projet de perfectionnement destiné à l'ensemble de l'équipe-école comprend un certain nombre d'étapes. Dans un premier temps, il s'agit de préciser les besoins de perfectionnement, individuellement et collectivement, et de leur donner une importance relative. Par la suite, il faut traduire ces besoins en objectifs de perfectionnement. Troisièmement, il faut identifier des ressources qui permettront la réalisation d'activités de perfectionnement correspondant aux objectifs visés. Enfin, il faut analyser les résultats de ce perfectionnement et, à partir de ces résultats, procéder aux ajustements nécessaires. La présente activité consiste à jouer un rôle de chercheur-consultant auprès de l'équipe-école. L'aide peut se situer à toutes les étapes de la démarche de perfectionnement, mais plus particulièrement lors des étapes d'analyse des besoins et d'évaluation des résultats. Dans l'une et l'autre étape, il s'agit d'abord d'élaborer un modèle d'analyse des besoins ou d'évaluation des résultats du perfectionnement. Il s'agit ensuite d'élaborer des instruments de collecte de données, de les administrer et d'analyser les résultats, pour enfin communiquer ces résultats aux intéressés.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des personnes ayant participé aux activités de perfectionnement.

Numéro de l'activité: SPE-21

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide à la planification et à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter une aide à divers moments de la mise en place de services éducatifs pour les élèves en difficulté.

DESTINATAIRES

Equipe-école; administratrices et administrateurs scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les spécialistes des services personnels aux élèves consacrent généralement une fraction relativement importante de leur temps aux élèves en difficulté et aux agents d'éducation concernés. Le travail auprès de cette clientèle peut être complété par une aide à ceux qui ont la responsabilité d'assurer la mise en place de services éducatifs particuliers: enseignantes et enseignants, directrices et directeurs d'école, conseillères et conseillers, coordonnatrices et coordonnateurs en adaptation scolaire. Cette aide peut intervenir à l'un ou l'autre des moments importants de la création de tels services et les actions possibles en ce domaine sont nombreuses. Il peut s'agir d'identifier les élèves qui ont des besoins particuliers, de connaître la nature de ces besoins et la réponse à ces besoins en termes de services éducatifs particuliers, d'identifier les ressources disponibles pour planifier les services à offrir, de trouver, pour les différentes clientèles, des formules de regroupement susceptibles de mieux répondre aux besoins des élèves, ou encore de participer à l'élaboration et à l'application d'un plan d'intégration des élèves en difficulté, etc. De plus, ces diverses actions peuvent être complétées par des recherches d'évaluation de ces services.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des personnes qui ont organisé les services éducatifs aux élèves en difficulté.

Numéro de l'activité: SPE-22

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien et participation aux orientations ou au projet éducatif d'une école

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Offrir un soutien à l'élaboration et à la réalisation des orientations ou du projet éducatif d'une école.

DESTINATAIRES

Equipe-école; conseil d'orientation d'une école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La Loi 71 demande que chaque école précise ses objectifs propres et se donne un plan d'action. Par ailleurs, le conseil d'orientation de l'école, composé de la directrice ou du directeur et de représentantes et représentants des parents, des enseignants, des professionnels non enseignants et des élèves, est responsable de l'élaboration du projet éducatif de l'école. Que ce conseil existe ou non, l'école a à préciser ses objectifs et la présente activité reflète la participation possible d'un ou plusieurs membres des services personnels aux élèves à ces activités. Cependant, en plus de cette participation, la présente activité constitue un soutien à la directrice ou au directeur et au conseil d'orientation d'une école dans l'élaboration de son projet éducatif. Ce soutien peut prendre la forme d'une animation tout au long du processus de définition du projet éducatif. Il peut s'agir également d'une aide dans l'analyse de la situation (diagnostic du fonctionnement de l'école, analyse des besoins de la population et des élèves), dans la détermination des objectifs et du plan d'action, ou encore dans l'évaluation du projet.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Il peut être utile de recourir à certains instruments pour identifier les besoins du milieu, dont "L'analyse du fonctionnement général de l'école", "Le vécu scolaire", etc.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'efficacité de l'opération par les participantes et participants à cette opération.

8.0 ACTIVITES PLUS PARTICULIEREMENT REALISEES PAR LES CONSEILLERS ET CONSEILLERES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Dans cette deuxième série, 17 activités sont décrites et considérées comme étant plus particulièrement réalisées par les conseillers et conseillères d'orientation. Ceci ne veut pas dire que le travail de ces spécialistes se limite exclusivement à ces 17 activités. Pas plus d'ailleurs que les listes d'activités qui suivent et qui traitent des autres champs d'intervention veuillent déterminer la portée et la limite du travail des psychologues ou des orthophonistes, par exemple. D'autres activités auraient par conséquent pu être ajoutées. Néanmoins, ces 17 activités se veulent un reflet des actions à mener dans le cadre de ce champ d'intervention.

Tout comme la première série d'activités, ces 17 activités ont été regroupées selon les destinataires de l'activité. Le premier groupe comprend 13 activités destinées aux élèves. Le second groupe comporte une activité réalisée auprès des parents. Deux activités visent les enseignants et enseignantes et une dernière concerne plus spécifiquement les responsables des entreprises ou compagnies régionales qui peuvent fournir des informations sur l'emploi.

8.1 Activités réalisées auprès des élèves

La première de ces activités ne vise pas que les élèves. Elle s'adresse aussi aux parents et à l'équipe-école et son objectif en est un de sensibilisation à la problématique de l'orientation scolaire et professionnelle. Différents moyens peuvent être développés pour informer les élèves et les agents d'éducation sur ce qu'est un choix d'orientation et le processus qui le sous-tend et sur les conditions objectives qui l'influencent ou le déterminent.

L'activité OSP-2 s'adresse directement aux élèves. C'est une activité à caractère collectif qui cherche à favoriser les aspirations socio-professionnelles des élèves en les amenant à une meilleure connaissance d'eux-mêmes, particulièrement par l'identification de leurs valeurs et intérêts. Pour ce faire, différents thèmes sont traités au cours de rencontres de groupe et différents moyens peuvent être utilisés: discussion, jeux de rôles, recherches thématiques, etc.

L'activité OSP-3 poursuit essentiellement le même objectif de connaissance de soi chez l'élève. Cependant, dans cette activité, le conseiller ou la conseillère d'orientation se centre davantage sur les intérêts et les aptitudes et utilise surtout des données "objectives" (bulletin, résultats à des tests ou à des inventaires).

L'activité suivante poursuit l'objectif d'informer les élèves et les parents sur les différents aspects du monde scolaire: programme d'études, cours, pré-requis, etc. En outre, cette activité se veut une aide à la réalisation concrète des choix scolaires que les élèves doivent faire à certaines étapes de leur cheminement, particulièrement en formation professionnelle et en vue des études collégiales.

Quant aux deux activités suivantes, elles poursuivent également un objectif d'information auprès des élèves, mais cette fois en regard du monde du travail. Ainsi, l'activité OSP-5 traite de l'organisation sociale du travail: raison d'être du travail, institutions sociales reliées au travail, fluctuations du marché de l'emploi, etc. D'autre part, l'activité OSP-6 traite plus spécifiquement des caractéristiques des divers métiers exercés dans notre société par les travailleurs et les travailleuses: nature de la tâche, formation requise, avantages et inconvénients, etc.

L'activité OSP-7 cherche à sensibiliser les élèves, les parents et l'équipe-école à la situation des femmes dans le monde du travail. Plu-

sieurs actions d'information et d'animation peuvent être organisées dans le cadre de cette activité. Cependant, il faut plus particulièrement souligner l'utilisation du jeu Vire-vie pour amener les adolescentes (et les adolescents aussi) à améliorer l'image qu'elles se font de la femme, notamment au plan de son orientation professionnelle.

L'activité suivante OSP-8 consiste à aider les élèves dans les diverses étapes relatives à la recherche d'un emploi: inventaire et analyse des emplois qui ont un lien avec la formation obtenue, recherche des employeurs possibles, préparation face à la sélection (composition du curriculum vitae, façon de remplir une demande d'emploi, préparation à l'entrevue...).

Quant à l'activité OSP-9, elle est centrée sur un aspect fondamental du processus d'orientation d'un élève, soit la prise de décision. Cette activité constitue une formation offerte aux élèves du second cycle du secondaire pour les amener à franchir de façon satisfaisante pour eux les étapes d'une prise de décision. Pour cette activité, le conseiller ou la conseillère d'orientation a la possibilité d'utiliser l'un ou l'autre modèle de prise de décision (A.D.V.P., Carkhuff et Friel...).

L'activité suivante est une activité de consultation qui, par une approche individuelle ou de groupe, vise à aider l'élève qui le désire dans son processus d'orientation. Cette aide permet à l'élève de prendre conscience de ses ressources personnelles et de faire des choix scolaires et professionnels qui vont l'amener à actualiser son potentiel.

Par ailleurs, l'activité OSP-11 consiste, selon une approche individuelle, à procéder à l'évaluation des forces et faiblesses d'un élève en difficulté scolaire. Cette évaluation, qui, au besoin, peut se réaliser en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, débouche sur un plan d'intervention.

L'activité suivante constitue un soutien que les conseillers et conseillères d'orientation apportent aux enseignants et enseignantes dans l'application du programme de formation personnelle et sociale. Ce soutien exige une collaboration avec les spécialistes de la psychologie, de la santé et des services sociaux. Ce soutien de la part des conseillers et conseillères d'orientation est par ailleurs complété d'une participation directe de leur part à l'application de ce programme.

L'activité OSP-13, enfin, rend compte des enquêtes annuelles menées auprès des élèves qui ont complété ou abandonné leurs études secondaires. Cette relance permet de savoir ce qu'il est advenu de ces élèves après leur "sortie" de l'école secondaire: poursuite des études au collégial, intégration au monde du travail, chômage... Il s'agit ainsi d'identifier les différents facteurs qui interviennent dans le cheminement scolaire et professionnel des jeunes.

8.2 *Activités réalisées auprès des parents*

L'activité OSP-14 s'adresse spécifiquement aux parents et cherche à les aider dans leur rôle éducatif auprès de leur enfant en regard de ses choix d'orientation. Il s'agit, d'une part, de leur permettre de préciser la nature des difficultés vécues et, d'autre part, de suggérer des façons d'intervenir (ou de ne pas intervenir, selon la situation) pour aider l'enfant.

8.3 *Activités réalisées auprès des agents d'éducation de l'école*

Les deux activités suivantes sont destinées aux enseignants et enseignantes. La première de ces activités consiste en la possibilité de travailler, avec un enseignant ou une enseignante qui le souhaite, pour trouver une solution aux difficultés que celui-ci ou celle-ci rencontre dans son enseignement. Les difficultés qui préoccupent davantage le con-

seiller ou la conseillère d'orientation ont trait au cheminement scolaire de l'élève.

Quant à l'activité OSP-16, elle constitue un soutien de la part des conseillers et conseillères d'orientation à l'application d'un programme d'études qui les intéressent au plus haut point, soit le programme d'éducation au choix de carrière. L'activité permet d'identifier les activités susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs du programme d'études. Elle facilite, en outre, la concertation nécessaire entre les enseignants et enseignantes et les conseillers et conseillères d'orientation, de façon à en arriver à une complémentarité dans les interventions de chacun et chacune.

8.4 *Activités réalisées auprès du milieu*

Finalement, la dernière activité est destinée à renforcer les liens entre l'école et le monde du travail. A un premier niveau il s'agit de favoriser l'échange d'information entre ces deux milieux. A un second niveau, cet échange d'information devrait déboucher sur la mise en oeuvre de programmes conjoints de formation et l'adaptation de la formation scolaire aux besoins régionaux. Cette activité exige, par ailleurs, un travail préalable de recensement des entreprises régionales.

TABLEAU 8

Activités plus particulièrement réalisées par les conseillers et conseillères d'orientation scolaire et professionnelle

Auprès des élèves

OSP-1	Information sur le processus d'orientation scolaire et professionnelle
OSP-2	Atelier de connaissance de ses valeurs et intérêts professionnels
OSP-3	Identification des aptitudes et intérêts professionnels des élèves
OSP-4	Information et aide à la réalisation de choix de cours ou de programmes pour les études secondaires et collégiales
OSP-5	Information sur l'organisation sociale du travail, son évolution et les perspectives d'emploi
OSP-6	Information sur les divers métiers exercés par les travailleuses et les travailleurs et sur leurs conditions de travail
OSP-7	Information et sensibilisation à la situation des femmes dans le monde du travail
OSP-8	Soutien à la recherche du premier emploi
OSP-9	Formation à la prise de décision à l'intérieur du processus d'orientation scolaire et professionnelle
OSP-10	Aide suivie aux élèves dans leur processus d'orientation scolaire et professionnelle
OSP-11	Evaluation psychologique d'élèves en difficulté scolaire
OSP-12	Participation et soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale
OSP-13	Relance des élèves "sortants" du secondaire

TABLEAU 8 (suite)

Activités plus particulièrement réalisées par les conseillers et conseillères d'orientation scolaire et professionnelle

Auprès des parents

OSP-14 Soutien aux parents dans leurs interventions en regard du processus d'orientation scolaire et professionnelle

Auprès des agents d'éducation de l'école

OSP-15 Aide occasionnelle aux enseignantes et enseignants dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves

OSP-16 Soutien à l'application du programme d'éducation au choix de carrière

Auprès du milieu

OSP-17 Lien entre l'école et le monde du travail

Numéro de l'activité: OSP-1

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur le processus d'orientation scolaire et professionnelle

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Sensibiliser les élèves et les agents d'éducation aux différents aspects du processus d'orientation scolaire et professionnelle.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire; parents d'élèves du secondaire; enseignantes et enseignants du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité cherche à sensibiliser aussi bien les élèves que les agents d'éducation (notamment les enseignantes, les enseignants et les parents) à ce qu'est un choix d'orientation, au processus qui le sous-tend et aux conditions objectives qui l'influencent ou le déterminent. Différents aspects de ce processus d'orientation peuvent être soulignés. Il s'agit ainsi de montrer que tout le monde, filles et garçons, a besoin de s'orienter, qu'on peut apprendre à choisir, que cette préparation est graduelle, qu'elle implique de connaître le monde scolaire et le monde du travail, qu'elle implique aussi d'apprendre à se connaître soi-même et de devenir capable de décider et d'agir. Il s'agit également de mettre en lumière les différentes influences sociales qui s'exercent auprès des jeunes en regard de leur processus d'orientation: l'origine sociale, le milieu familial, les pairs, les conditions économiques actuelles, etc. Il s'agit aussi de montrer que, parce qu'une personne évolue et que les besoins de la société changent, un choix d'orientation ne peut jamais être considéré définitif et qu'un choix pourra être périodiquement révisé, etc. Auprès des élèves, l'information donnée devrait les amener à comprendre la nécessité pour eux-mêmes de se préoccuper de leur propre orientation. Après des parents, l'activité devrait les sensibiliser à l'importance des comportements et attitudes qu'ils adoptent quant à l'orientation de leur enfant, notamment en ce qui concerne les attentes, souvent différentes, qu'ils ont à l'égard de leurs garçons et de leurs filles. Auprès des enseignantes et enseignants, il s'agit de les inciter à participer activement au processus d'orientation de leurs élèves. Pour atteindre cet objectif d'information et de sensibilisation, plusieurs actions peuvent être réalisées: manifestations artistiques, organisation d'une semaine thématique, diffusion d'une documentation écrite, affichage, rencontres de groupes d'élèves, d'enseignants ou de parents, table-ronde, dîner-causerie, etc. Plusieurs suggestions ont été présentées dans un guide d'activités préparé par le ministère de l'Education (Service de recherche et expérimentation pédagogique pour la Semaine de l'information et de l'orientation 1981).

Numéro de l'activité: OSP-1

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Il existe un certain nombre de documents audio-visuels traitant du processus d'orientation et disponibles au ministère de l'Education et dans des commissions scolaires, notamment "L'orientation" et "Pour un choix judicieux".

MOYENS D'EVALUATION

. Participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées;
. Evaluation des connaissances et attitudes quant à l'orientation à remplir par les élèves et les agents d'éducation avant et après l'application de l'activité.

Numéro de l'activité: OSP-2

TITRE DE L'ACTIVITE

Atelier de connaissance de ses valeurs et intérêts professionnels

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Amener l'élève à prendre conscience de ses valeurs et intérêts professionnels en vue de son choix d'orientation.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le choix d'orientation d'un individu, dans la mesure du possible, doit être un comportement adapté à la réalité socio-économique existante. Cependant, pour que ce choix convienne réellement à l'individu, il doit également être relié à ses valeurs personnelles et à ses intérêts. La présente activité veut faciliter chez les élèves des choix d'orientation plus proches de ce qu'ils ressentent intérieurement et de ce qu'ils considèrent important. Cette activité consiste donc en l'animation d'un atelier en vue de permettre aux élèves de se mieux connaître eux-mêmes. Différents thèmes reliés au développement vocationnel sont touchés dans un tel atelier: les valeurs personnelles d'un individu, la relation entre ces valeurs et les expériences antérieures, les influences sociales qui marquent le choix d'un individu, entre autres, les stéréotypes les plus répandus sur les métiers réservés aux femmes ou aux hommes, certains traits de personnalité à considérer dans un choix, les intérêts à satisfaire, etc. Divers moyens peuvent également être utilisés pour favoriser cette prise de conscience chez les élèves: jeux de rôle, groupe de discussion, recherches thématiques, etc. D'autre part, cet atelier peut être offert aux élèves comme activité libre, mais peut aussi se réaliser en classe, par exemple, durant le cours d'éducation au choix de carrière ou dans celui de formation personnelle et sociale.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Lorsque l'activité se réalise en classe, elle nécessite habituellement la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant dans un rôle d'observation ou de co-animation.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
- Grille d'auto-observation de comportements et attitudes reliés au choix d'orientation à remplir par chaque élève avant et après sa participation à l'atelier.

Numéro de l'activité: OSP-3

TITRE DE L'ACTIVITE

Identification des aptitudes et intérêts professionnels des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève de mieux connaître ses aptitudes et intérêts professionnels.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité, même si elle peut être complétée d'une intervention individuelle, est essentiellement une activité d'évaluation réalisée en groupe en vue de permettre aux élèves de se mieux connaître. Après avoir expliqué ce que sont les aptitudes et les intérêts professionnels et dressé avec les élèves un tableau des diverses aptitudes et intérêts identifiables, il s'agit pour le conseiller ou la conseillère d'orientation d'aider les élèves à faire un bilan d'eux-mêmes à ce sujet, à interpréter leurs propres performances. Ainsi, l'étude du bulletin peut révéler des aptitudes et intérêts pour les lettres ou les sciences, par exemple, ou encore au niveau de la mémoire ou de la concentration. L'évaluation formelle par des tests et inventaires peut également renseigner chaque élève sur son propre fonctionnement et lui permettre notamment d'en mesurer la compatibilité avec le fonctionnement de divers groupes de travailleurs et travailleuses. De même, l'évaluation du groupe peut permettre à chaque élève de confronter ses propres impressions à celles des autres.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Différents instruments de mesure existent pour évaluer les aptitudes et intérêts.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité.

Numéro de l'activité: OSP-4

TITRE DE L'ACTIVITE

Information et aide à la réalisation de choix de cours ou de programmation pour les études secondaires et collégiales

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Informer les élèves et les parents sur les choix de programmes et de cours possibles au secondaire et au collégial; aider les élèves à faire un choix qui réponde à leurs aspirations tout en tenant compte des contraintes d'organisation scolaires et des exigences de la certification et du monde du travail.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire; parents d'élèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité consiste à informer les élèves et les parents sur les différents profils de formation qu'un élève a la possibilité d'adopter au cours de ses études secondaires, collégiales et, éventuellement, universitaires. Les informations données ont trait aux différents programmes de formation offerts, aux modalités d'inscription et autres exigences pour bénéficier de cette formation, à la durée de ces programmes, aux débouchés, aux contenus des cours et à leurs pré-requis, etc. Cette information peut être transmise par de la documentation écrite. Cependant, il peut être avantageux de mettre sur pied des rencontres de groupes d'élèves ou de parents. Au cours de ces rencontres, des représentants et représentantes des différentes institutions scolaires de même que des jeunes qui étudient dans ces institutions, peuvent être invités à venir expliquer différents aspects du vécu scolaire dans ces écoles et dans ces programmes de formation. Des visites des différents secteurs de l'école secondaire (ateliers et autres locaux) et de différentes institutions collégiales (et universitaires) de la région peuvent également être organisées. D'autre part, cette activité peut aussi amener les conseillers et conseillères d'orientation à informer les élèves sur les différentes alternatives au cheminement scolaire traditionnel. Finalement, toute cette information est complétée d'une assistance offerte aux élèves dans leurs démarches de choix de cours et de programmes et d'inscription à ces cours et programmes.

Numéro de l'activité: OSP-4

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise dans les meilleures conditions avec la collaboration de l'équipe-école et du personnel des autres institutions d'enseignement.

MOYENS D'EVALUATION

. Satisfaction des élèves;
. Nombre d'élèves ayant nécessité des rencontres individuelles;
. Nombre de modifications aux choix de cours faites après les inscriptions;
. Relance des élèves.

Numéro de l'activité: OSP-5

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur l'organisation sociale du travail, son évolution et les perspectives d'emploi

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les élèves à comprendre le fonctionnement du monde du travail en vue de faciliter leur intégration future à ce monde.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le monde du travail constitue souvent pour les élèves une réalité dont la signification est vague. Cette activité cherche à faire prendre conscience aux élèves de l'importance de cette dimension de la vie dans la société et à les aider à en comprendre les différentes facettes. Sont donc traitées à l'intérieur de cette activité des questions relatives à l'organisation sociale du travail telles: l'importance du travail pour la satisfaction des besoins individuels et collectifs; l'influence des différentes institutions sociales (gouvernement, syndicats, patronat...) sur le fonctionnement du monde du travail; les contributions sociales découlant du travail (impôts, assurance-chômage, cotisations syndicales...); les maladies du système économique, les plus importantes étant le chômage et l'inflation; la complexité du marché de l'emploi, les facteurs (technologiques et autres) responsables de son évolution et les perspectives d'avenir, la réalité socio-économique de la région; les conditions de travail des femmes; etc. Cette sensibilisation à l'organisation sociale du travail peut se réaliser de plusieurs façons. Entre autres, on peut organiser dans l'école une ou des semaines d'information; on peut inviter des représentants et représentantes du monde syndical, des affaires ou autres; on peut mettre sur pied des groupes de discussion; etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une telle activité peut se réaliser en collaboration avec les enseignants et enseignantes responsables des programmes d'éducation économique, d'histoire et de géographie. De même, le cahier d'activités parascolaires publié par le ministère de l'Education peut être utilisé, notamment en ce qui a trait à la section Ecole/Travail.

Numéro de l'activité: OSP-5

MOYENS D'EVALUATION:

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à l'activité;
. Questionnaire d'évaluation des connaissances relatives à l'organisation sociale du travail.

Numéro de l'activité: OSP-6

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur les divers métiers exercés par les travailleurs et les travailleuses et sur leurs conditions de travail

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Informer les élèves sur les caractéristiques des divers métiers exercés par les travailleurs et les travailleuses.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les élèves ont besoin de connaître de façon concrète les types d'emplois qu'ils pourraient occuper lorsqu'ils s'intégreront sur le marché du travail. Cette activité consiste donc à transmettre aux élèves des informations relatives aux divers métiers exercés par les travailleurs et les travailleuses. Ces informations ont trait aux différentes caractéristiques qui définissent ces métiers: nature de la tâche, formation requise, exigences d'exercice, conditions de travail, lieu d'exercice, entourage social, possibilités du marché du travail, rémunération, statut social, etc. Ces renseignements permettent aux élèves non seulement de mieux connaître la nature d'un métier, mais aussi d'en découvrir les avantages et les inconvénients (entre autres, les dangers pour la santé et la sécurité, les ghettos d'emplois sous-payés occupés par les femmes la plupart du temps). L'ensemble de ces informations permet aussi de faire ressortir les différences et les similitudes entre les emplois, les besoins auxquels ils répondent et les intérêts auxquels ils correspondent. D'autre part, les informations à transmettre ne doivent pas rendre uniquement compte des emplois salariés de type traditionnel. Il importe aussi de renseigner les jeunes sur d'autres modalités de travail, par exemple, le travail "à la pige", le travail dans les coopératives ou dans des groupements subventionnés, etc. De telles informations peuvent être transmises aux élèves de plusieurs manières. Une première méthode consiste en la mise sur pied d'un centre d'information à laquelle les élèves pourraient participer. Une deuxième façon est d'inviter des représentants et représentantes de différentes catégories d'emplois à venir expliquer directement aux élèves leur travail et ses caractéristiques. De même, dans le cadre des cours d'éducation au choix de carrière ou dans d'autres cours, les élèves peuvent être amenés à explorer, par des travaux de recherche, les divers métiers sous l'une ou l'autre des caractéristiques précédemment mentionnées. Des visites de différents lieux de travail (hôpital, usine, bureau, chantier, etc.) peuvent aussi être envisagés.

Numéro de l'activité: OSP-6

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité nécessite une concertation avec les enseignants et enseignantes responsables du programme d'éducation au choix de carrière. Les sources de documentation pour la mise sur pied d'un centre d'information sont nombreuses, à commencer par la Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.) produite par le ministère de l'Education. Un nouveau document produit par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et intitulé "Surplus et pénuries de main-d'oeuvre au Québec pour 1984" sera très utile pour informer les jeunes sur les tendances à court terme du marché du travail pour les différents corps d'emplois dans chaque région et dans l'ensemble du Québec.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves vis-à-vis les activités d'information; leur participation à cette activité;
. Fréquentation par les élèves du centre d'information sur les métiers;
. Questionnaire d'évaluation des connaissances sur les métiers exercés par les travailleurs et les travailleuses.

Numéro de l'activité: OSP-7

TITRE DE L'ACTIVITE

Information et sensibilisation à la situation des femmes dans le monde du travail

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire prendre conscience de la situation des femmes dans le monde du travail et de la nécessité de modifier cette situation, notamment par l'élargissement des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire; parents d'élèves du primaire et du secondaire; équipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Une étude de relance réalisée au ministère de l'Education par Micheline Darveau en mai 1981 et intitulée "Cheminement scolaire des femmes et quelques aspects de leur intégration au marché du travail", fait ressortir que le sexe est un facteur déterminant du cheminement scolaire et des conditions d'intégration au monde du travail des jeunes. Ainsi, règle générale, les femmes poursuivent moins leurs études que les hommes et se dirigent plus tôt sur le marché du travail, choisissent souvent des secteurs d'activités qui leur sont "réservés" et obtiennent des conditions de travail moins avantageuses. Face à cette réalité, la présente activité cherche à amener les jeunes du secondaire, les parents et les agents d'éducation à l'école, à prendre conscience de ces différents aspects de la situation des femmes au travail et de la nécessité de modifier cette situation, notamment par la "désexisation" des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons. Différentes actions de sensibilisation (colloques, pièces de théâtre...) peuvent être menées dans le cadre de cette activité. Par ailleurs, en vue d'entraîner des changements chez les adolescentes dans leur image de la femme et dans leurs comportements d'orientation, une des actions à mener consiste en l'utilisation auprès des élèves du jeu Vire-vie. Cet outil d'animation, développé par le Conseil du statut de la femme, à partir d'un programme du Y.W.C.A., amène les participantes à imaginer l'histoire d'une femme d'après ses choix professionnels et personnels.

Numéro de l'activité: OSP-7

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

On peut se procurer au ministère de l'Education (Direction générale des moyens d'enseignement) un vidéo traitant des métiers non traditionnels et s'intitulant: "Femmes au travail". On peut aussi faire appel à des organismes-ressources tels le Conseil du statut de la femme, la Fédération des femmes du Québec, le Comité de la condition féminine de chaque centrale syndicale et d'autres groupements tels "Action-Travail des Femmes", "Au bas de l'échelle"...

MOYENS D'EVALUATION

- "Questionnaire d'attitudes" à remplir par les élèves avant et après l'application de l'activité;
- Appréciation de la modification progressive des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons.

Numéro de l'activité: OSP-8

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien à la recherche du premier emploi

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider l'élève dans sa recherche d'emploi.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire (second cycle)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le choix d'une formation spécifique et la poursuite des études liées à cette formation constituent des étapes importantes dans le processus d'intégration au monde du travail. L'étape suivante de ce processus d'intégration consiste à rechercher un emploi relié à cette formation, le résultat de cette recherche étant évidemment aussi fonction des conditions économiques. La présente activité s'adresse donc d'abord aux élèves qui sont sur le point de s'intégrer au monde du travail. Dans un premier temps, il s'agit d'aider les élèves à répertorier et analyser les divers emplois qui leur sont offerts. La constitution de cet inventaire des emplois possibles amène les élèves à consulter les bibliothèques d'information (monographies), les centres de main-d'oeuvre, les journaux (offres d'emploi), les compagnies (feuillets publicitaires) et les associations professionnelles. Par la suite, les élèves analysent plus en profondeur les descriptions de tâches et les conditions de travail liées aux divers emplois en visitant des entreprises, en rencontrant des personnes qui occupent ces emplois ou encore en consultant des documents écrits. Une fois ces données en main, chaque élève devrait être en mesure d'établir une liste plus précise des emplois qu'il convoite. Dans un deuxième temps, il s'agit de trouver l'employeur qui peut offrir à l'élève le type d'emploi recherché. Cette deuxième étape de recherche amène les élèves à consulter les centres de main-d'oeuvre, les journaux et les entreprises susceptibles de fournir un emploi. Finalement, dans un troisième temps, il s'agit d'aider les élèves à se préparer à l'égard de la sélection: composition du curriculum vitae, façon de remplir une demande d'emploi, documents divers à réunir et renseignements à recueillir pour convaincre l'employeur de sa valeur comme candidat, façon de s'exprimer et de se comporter en entrevue...

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Le document "Méthode de recherche dynamique d'emploi", produit par le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, peut être utilisé dans le cadre de cette activité. La collaboration des conseillers et conseillères en main-d'oeuvre est essentielle à la bonne réalisation de cette activité, ainsi que celles des agents de recrutement des entreprises de la région.

Numéro de l'activité: OSP-8

MOYENS D'EVALUATION

. Satisfaction des élèves;
. Taux de demandes d'emploi réalisées par les élèves.

Numéro de l'activité: OSP-9

TITRE DE L'ACTIVITE

Formation à la prise de décision à l'intérieur du processus d'orientation scolaire et professionnelle

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Amener les élèves à comprendre les étapes d'une prise de décision à l'intérieur du processus d'orientation et les aider à franchir de façon satisfaisante ces étapes.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire (second cycle)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité cherche à sensibiliser les élèves du secondaire à l'importance des choix d'orientation qu'ils sont en train de faire et aux conséquences de ces choix sur leur vie future. Cette activité vise également à faire prendre conscience aux élèves de ce qui est impliqué dans le processus de prise de décision. Lors de rencontres en petits groupes, les participants sont invités à exprimer ce qu'ils ressentent à l'égard des prises de décision hypothétiques ou réelles, à identifier leurs réactions et attitudes quant à la prise de décision et à évaluer l'effet de ces réactions sur le processus de décision. Cet atelier peut aussi être l'occasion de faire prendre conscience aux élèves des influences (parents, amis...) qui peuvent jouer dans leurs choix. Ces influences sociales ou familiales leur font souvent considérer comme des obstacles des éléments qui n'en sont pas. On peut aider les élèves à lever ces obstacles imaginaires qu'ils ont dressés sans trop s'en rendre compte et qui les limitent dans leurs choix. Ceci est particulièrement nécessaire dans le cas des filles qui, longtemps confinées à certains secteurs d'emplois, hésitent à élargir leurs horizons professionnels. D'autre part, il arrive que l'élève fasse un choix qui ne peut se réaliser, ou qu'il doive sacrifier un choix en faveur d'un autre. C'est alors qu'apparaît la notion de compromis. Cette étape peut être difficile pour l'élève et c'est pourquoi la présente activité a pour but de préparer et d'aider l'élève à vivre ce compromis. Par des discussions de groupe, les élèves sont amenés à identifier des obstacles possibles à un choix professionnel (dossier scolaire trop faible, contingentement des inscriptions, difficultés financières, problèmes de santé, etc.) et à élaborer des solutions de rechange (nouveau choix, cours de rattrapage, recyclage, utilisation des loisirs pour satisfaire un intérêt non exploité par la carrière, etc.). Dans la réalisation de la présente activité, plusieurs modèles de prise de décision peuvent être utilisés, notamment les quatre étapes de l'A.D.V.P. (activités de développement vocationnel et personnel) et les trois phases de "l'Art de préparer sa carrière" de Carkhuff et Friel.

Numéro de l'activité: OSP-9

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La formation préalable du conseiller ou de la conseillère d'orientation en animation de groupe est nécessaire, de même que la connaissance d'une méthode ou d'un modèle de prise de décision.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
. Grille d'auto-évaluation des habiletés à prendre des décisions à remplir par chaque élève avant et après sa participation à l'activité;
. Taux de problèmes liés à la prise de décision.

Numéro de l'activité: OSP-10

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide suivie aux élèves dans leur processus d'orientation scolaire et professionnelle

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider l'élève dans son processus d'orientation scolaire et professionnelle; contribuer à la solution de ses difficultés d'orientation.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité est un service de consultation qui s'adresse aux élèves qui ressentent le besoin d'éclaircir, avec l'aide du conseiller ou de la conseillère d'orientation, l'un ou l'autre aspect de leur cheminement scolaire et professionnel. D'autres élèves, en raison des difficultés qu'ils éprouvent dans leurs apprentissages scolaires, peuvent également être dirigés vers le service d'orientation par les enseignants et enseignantes ou la direction d'école. L'activité consiste à aider l'élève, d'une part, à prendre conscience non seulement de sa situation mais aussi de ce qu'il est et des possibilités qui s'offrent à lui et, d'autre part, à devenir plus apte à prendre des décisions de façon autonome quant à son orientation. Pour ce faire, différentes techniques et moyens ("écoute active", information, testing...) peuvent être employés. De même, selon la nature de l'aide à apporter, cette activité peut se réaliser, en partie ou en totalité, de façon individuelle ou en groupe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une formation particulière dans l'une ou l'autre approche de la relation d'aide est nécessaire.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par l'élève et sa participation à cette activité;
- Appréciation par l'élève de son mieux-être en regard de son orientation;
- Evaluation par le conseiller ou la conseillère d'orientation de la qualité du processus d'orientation de l'élève.

Numéro de l'activité: OSP-11

TITRE DE L'ACTIVITE

Evaluation psychologique d'élèves en difficulté scolaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire l'évaluation des forces et des faiblesses de l'élève et proposer un plan d'intervention pour résoudre ses difficultés.

DESTINATAIRES

Tous les élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité est à envisager si l'enseignante ou l'enseignant a signalé l'existence de problèmes chez un élève, problèmes qui ont un rapport avec son rendement scolaire: attention, motivation, rythme d'apprentissage, etc. Dans tous ces cas, une évaluation psychologique de l'élève et de sa situation est requise. Selon la nature et l'importance du problème, la conseillère ou le conseiller d'orientation choisira un ou plusieurs moyens d'évaluation: observation directe dans la classe, utilisation de tests formels, entrevues avec l'élève, les parents, les enseignantes et les enseignants. D'autre part, cette évaluation peut devoir être étendue et impliquer l'intervention d'autres spécialistes. Que cette évaluation implique ou non le travail d'une équipe multidisciplinaire, il reste que les principes d'évaluation demeurent les mêmes. Il s'agit d'évaluer les forces aussi bien que les faiblesses de l'élève et faire l'analyse de sa situation globale. Par ailleurs, cette évaluation ou bilan doit déboucher sur un plan d'intervention incluant la détermination d'objectifs et d'actions à mener auprès de l'élève et de ses éducateurs. Ce plan d'intervention, de même que les résultats de l'évaluation, est discuté lors de comités d'étude de cas. Lorsque le plan d'intervention comprend des mesures de rééducation qui ne peuvent s'appliquer dans la classe ordinaire, un plan de réintégration de l'élève doit être prévu.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette évaluation se fait en collaboration étroite avec l'enseignante ou l'enseignant tant pour l'évaluation et l'application du plan d'intervention que pour la ou les rencontres avec les parents. La directrice ou le directeur met en place les conditions nécessaires à l'évaluation et est disponible pour participer à la réalisation du plan d'intervention. Les parents sont informés et collaborent à la collecte des données et à l'application du plan d'intervention. Cette activité exige de la part de la conseillère ou du conseiller d'orientation une connaissance des divers outils d'évaluation.

Numéro de l'activité: OSP-11

MOYENS D'EVALUATION

. Pertinence des données dans la planification et l'application du plan d'intervention ou des recommandations;
. Appréciation, s'il y a lieu, de l'efficacité de l'opération par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
. Vérification de l'application du plan d'intervention.

Numéro de l'activité: OSP-12

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation et soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Participer à l'application du programme de formation personnelle et sociale; apporter une aide aux enseignantes et enseignants dans l'application de ce programme.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire; enseignantes et enseignants du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le programme de formation personnelle et sociale vise, pour chacun des cinq volets qu'il comporte (la santé, les relations interpersonnelles, la vie en société, la sexualité et la consommation), à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie et intégrée des composantes de ces dimensions de la vie humaine, afin que ces derniers parviennent à une meilleure expression d'eux-mêmes comme individus et comme membres d'une collectivité. Ce programme s'adresse à tous les élèves du secondaire. La présente activité constitue à la fois un soutien pour l'application de ce programme et une participation directe à son application. Le soutien prend la forme d'un travail avec les enseignantes et enseignants pour élaborer ou sélectionner des activités à réaliser avec les élèves, conformes aux objectifs du programme (constitution d'une banque de ressources). Il s'agit aussi d'aider les enseignantes et enseignants à assurer une continuité à l'intérieur de ces activités et à évaluer leur valeur pour ce qui est du vécu des élèves et de l'atteinte des objectifs du programme. Ce soutien est complété de la réalisation directe par la conseillère ou le conseiller d'orientation d'activités auprès des élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Ce soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale pourra requérir la collaboration de plusieurs agents d'éducation, notamment les spécialistes des services personnels aux élèves dans les champs de la psychologie, de la santé et des services sociaux.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants et leur participation à cette activité;
- Intérêt manifesté par les élèves à l'égard du programme.

Numéro de l'activité: OSP-13

TITRE DE L'ACTIVITE

Relance des élèves "sortants" du secondaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Identifier les conditions d'intégration au monde du travail ou le cheminement scolaire ultérieur des élèves "sortants" du secondaire.

DESTINATAIRES

Elèves ayant complété ou abandonné leurs études secondaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité de relance consiste à effectuer une enquête annuelle auprès des élèves "sortants" du secondaire pour mettre en relief leur cheminement scolaire ultérieur ou les conditions de leur intégration au monde du travail. Les renseignements recueillis permettent, entre autres, de préciser la situation actuelle du marché du travail au plan régional et d'identifier différents facteurs qui interviennent dans le cheminement scolaire et professionnel des jeunes après leurs études secondaires: sexe, âge, milieu socio-économique, formation spécifique, etc. D'autre part, une telle relance peut inclure des préoccupations autres que celles reliées directement au cheminement scolaire et professionnel des élèves. Notamment, il peut être question de différents aspects reliés à l'adaptation sociale des élèves. Toutes les étapes relatives à la réalisation d'une recherche sont incluses dans cette activité: détermination de l'objet de recherche, élaboration des instruments de collecte des données (questionnaire ou autres), utilisation de ces instruments, analyse des résultats et communication de ces résultats. Cette activité donne par la suite lieu à une éventuelle réévaluation des services éducatifs offerts aux élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut être menée en collaboration avec d'autres professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves, notamment les psychologues, pour ce qui est des questions relatives à l'adaptation sociale des élèves.

MOYENS D'EVALUATION

. Participation des élèves à l'activité;
. Pertinence des données recueillies et utilisation qui en est faite pour améliorer le cheminement scolaire et professionnel des jeunes.

Numéro de l'activité: OSP-14

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux parents dans leurs interventions en regard du processus d'orientation scolaire et professionnelle de leur enfant.

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les parents dans leur rôle quant à l'orientation de leur enfant .

DESTINATAIRES

Parents d'élèves du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les parents, d'une manière ou d'une autre, ont une influence considérable sur l'orientation de leur enfant. Ce sont les personnes à qui les enfants s'adressent avant tout pour parler de leur avenir. Souvent, ils ressentent un sentiment d'impuissance à aider leur enfant, parce qu'ils s'y retrouvent mal dans un système scolaire complexe et un marché de l'emploi instable et en état de transformation, en raison de l'évolution technologique et d'une économie chancelante. Leur sentiment d'impuissance est d'autant plus douloureux qu'ils réalisent l'importance de l'orientation pour l'avenir de leur enfant. Devant cette situation, la présente activité consiste en un soutien aux parents dans leurs interventions ayant trait au processus d'orientation de leur enfant. Il s'agit de rencontrer des parents, de façon individuelle ou en groupe, et parler avec eux des difficultés que ceux-ci éprouvent dans leur rôle éducatif à l'égard de l'orientation de leur enfant. De telles rencontres permettent d'une part, de préciser la nature des difficultés vécues par les parents et l'enfant et peuvent amener, d'autre part, à suggérer des moyens pour aider l'enfant.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une formation particulière dans l'une ou l'autre approche de la relation d'aide est hautement souhaitable.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les parents; leur participation à cette activité;
- Appréciation par les parents des nouvelles possibilités que cette activité leur a apportées pour aider leur enfant.

Numéro de l'activité: OSP-15

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide occasionnelle aux enseignantes et enseignants dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Offrir un soutien aux enseignantes et enseignants dans leur recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves.

DESTINATAIRES

Tous les enseignantes et enseignants

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité consiste à travailler avec l'enseignante et l'enseignant à trouver une solution aux difficultés qu'il ou elle rencontre dans son enseignement, avec un élève ou un groupe d'élèves. Les difficultés peuvent être de divers ordres: sous-rendement général, difficultés d'apprentissage, besoins particuliers ou manque de motivation d'un ou quelques élèves, etc. Dans un premier temps, il s'agit donc de préciser et d'évaluer le problème. Cette évaluation se fait lors de rencontres individuelles avec l'enseignante ou l'enseignant. Différentes façons de procéder peuvent également être envisagées: observation en classe et analyse avec l'enseignante ou l'enseignant des données observées, étude avec lui ou elle de travaux d'élèves, etc. Dans certains cas, une telle analyse de situation pourra impliquer l'évaluation psychologique d'un élève. Par la suite, il s'agira de procéder avec l'enseignante ou l'enseignant à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie peut comprendre des modifications à apporter à l'enseignement et l'utilisation d'approches particulières auprès de l'élève. Elle peut aussi inclure une action complémentaire de la part de la conseillère ou du conseiller d'orientation auprès de l'élève ou des élèves. La stratégie d'intervention est discutée et éventuellement réajustée lors de rencontres plus ou moins fréquentes avec l'enseignante ou l'enseignant.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut exiger une collaboration avec les autres membres de l'équipe multidisciplinaire: orthopédagogues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, conseillères et conseillers pédagogiques, autres professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves.

Numéro de l'activité: OSP-15

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'enseignante ou de l'enseignant;
. Observation de changements dans l'enseignement;
. Observation de changements chez l'élève ou le groupe-classe.

Numéro de l'activité: OSP-16

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien à l'application du programme d'éducation au choix de carrière

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Assurer une concertation avec les enseignantes et enseignants responsables du programme d'éducation au choix de carrière; apporter une aide dans l'application de ce programme.

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants responsables de l'application du programme d'éducation au choix de carrière

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le programme d'éducation au choix de carrière, programme d'études dispensé de la 1re secondaire à la 5e secondaire, a comme objectif global d'"habiliter l'élève à faire des choix éclairés d'éducation et de formation professionnelle (...)". Cet objectif global rejoint essentiellement les objectifs de l'orientation scolaire et professionnelle comme champ d'intervention des services personnels aux élèves. De là, découle la nécessité d'une concertation la plus grande possible, entre les enseignantes et enseignants responsables de l'application de ce programme d'études et les conseillères et conseillers d'orientation. Cette concertation doit assurer la complémentarité des approches et des actions menées auprès des élèves. Cependant, en plus de privilégier cette concertation, la présente activité constitue un soutien dans l'application de ce programme d'études. Ce soutien prend la forme d'un travail avec les enseignantes et enseignants pour élaborer ou sélectionner des activités à réaliser avec les élèves en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants et leur participation à cette activité;
- Intérêt manifesté par les élèves à l'égard du programme d'études et des activités d'apprentissage.

Numéro de l'activité: OSP-17

TITRE DE L'ACTIVITE

Lien entre l'école et le monde du travail

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Intensifier les liens entre l'école et le monde du travail.

DESTINATAIRES

Tous les responsables d'entreprises susceptibles de fournir du travail aux élèves "sortants"; le personnel des centres de main-d'oeuvre

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité cherche à intensifier les liens entre l'école et le monde du travail et, de ce fait, l'activité comporte essentiellement deux volets. Le premier vise à faire connaître aux élèves et aux agents d'éducation à l'école les entreprises de la région et leurs besoins en main-d'oeuvre. Le second volet cherche à renseigner ces entreprises sur l'école et les programmes de formation qui préparent les ressources humaines futures dont les entreprises régionales auront éventuellement besoin. Cet échange d'information peut se réaliser de différentes manières: visites d'usines, conférences, etc. Cependant, au-delà de cet échange d'information, il est souhaitable que cette activité mène à l'adaptation des programmes de formation aux besoins régionaux et à la mise sur pied de programmes conjoints de formation, notamment par des stages en industrie. Au préalable, toutefois, un travail pour le recensement des entreprises régionales doit être réalisé par les conseillers et conseillères d'orientation.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une telle activité peut amener le conseiller ou la conseillère d'orientation à consulter les données de Statistiques-Canada.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les entreprises contactées; leur participation à cette activité;
. Elaboration de programmes conjoints de formation.

9.0 ACTIVITES PLUS PARTICULIEREMENT REALISEES PAR LES ANIMATRICES ET ANIMATEURS DE PASTORALE

Les activités de ce troisième groupe s'adressent plus spécifiquement aux animatrices et animateurs de pastorale. Ces activités sont au nombre de 17. Les 12 premières sont destinées aux élèves. Les 3 suivantes s'adressent aux parents. Une autre touche les enseignants et enseignantes et une dernière concerne les responsables de la pastorale dans les paroisses. Ces activités ont été élaborées en tenant compte des orientations de l'animation pastorale de l'école, précisées par le Comité catholique, dans le cinquième fascicule de Voies et Impasses[1].

9.1 Activités réalisées auprès des élèves

Les deux premières activités destinées aux élèves se rattachent plus particulièrement à la poursuite du premier apprentissage ou parcours, spécifique à l'animation pastorale: l'apprentissage d'un sens à la vie.

La première des activités destinées aux élèves est un atelier qui cherche à les faire réfléchir sur un sens à donner au vécu quotidien. Différents sujets et thèmes peuvent être traités dans le cadre de cet atelier et ainsi alimenter la réflexion des élèves: les événements personnels d'un individu, les questions fondamentales de la vie, les faits de l'actualité.

L'activité PAS-2 est aussi un atelier destiné aux élèves, dont l'objectif est de leur permettre de dégager un sens chrétien à leur vie. Cette fois, cette activité donne à l'élève l'occasion d'explorer sa pro-

---

1. Gouvernement du Québec (1980). Voies et impasses 5: l'animation pastorale. Québec: Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation.

pre expérience à la lumière de l'expérience du Peuple de Dieu , consignée dans la Bible. De la sorte, les élèves sont invités à saisir le sens des événements bibliques et à faire des liens avec leur vie personnelle.

Les deux activités suivantes cherchent à faire vivre aux élèves diverses expériences favorisant la vie en commun et en communion, deuxième apprentissage. L'activité PAS-3 fait expérimenter aux élèves différentes situations de fraternité et de solidarité évangéliques: camps de fin de semaine, dîners et soirées, journée de pastorale, etc. L'activité PAS-4 fait vivre la charité chrétienne à travers des expériences de partage: marche de solidarité, dépouillement d'arbre de Noël pour enfants défavorisés, etc.

Les quatre activités qui suivent permettent la poursuite du troisième apprentissage: le contact avec Dieu. C'est ainsi que l'activité PAS-5 favorise chez les élèves la découverte de la place de la contemplation et de la prière dans leur vie de foi. Elle permet d'expérimenter différentes formes de prière: méditation, prière biblique, prière gestuelle, célébration liturgique, etc., et de réaliser que les lieux et les occasions de prières sont nombreux.

L'activité PAS-6 est une activité de sensibilisation aux temps liturgiques, notamment Pâques et Noël, et à leur signification. Pour ce faire des animatrices et animateurs de pastorale demeurent en lien avec les thématiques présentées par les diocèses et proposent aux élèves différents projets qui favorisent la célébration de ces temps liturgiques.

Les deux activités suivantes ont trait aux célébrations sacramentelles. L'activité PAS-7 consiste en la préparation des élèves qui doivent accéder pour la première fois à un sacrement: eucharistie, réconciliation, confirmation. L'activité PAS-8, pour sa part, fait vivre aux élèves des célébrations eucharistiques et pénitentielles. Ces célébra-

tions sacramentelles, adaptées au développement des élèves, leur permettent d'en saisir la signification.

L'activité PAS-9 répond au besoin des élèves de se sentir utiles et responsables et s'inscrit dans la poursuite du quatrième apprentissage ou parcours. Elle permet aux élèves de poser des gestes concrets d'engagement chrétien ou de participer à des mouvements structurés tels Jeunesse du monde, Jeunesse étudiante catholique, etc.

Les deux activités suivantes favorisent l'intégration de la foi et de la culture, cinquième apprentissage. L'activité PAS-10, consiste en un atelier qui cherche à faire faire aux élèves des liens entre la culture et la foi: interrogations que la culture pose à la foi et, inversement, interrogations que la foi pose à la culture. Pour ce faire, au cours d'un tel atelier, différents sujets peuvent être abordés: l'origine de la vie, les progrès de la médecine, les ressources énergétiques, etc.

L'activité PAS-11 s'adresse à une clientèle plus spécifique, soit les élèves finissants du cours primaire et du cours secondaire. Dans une telle activité, il s'agit à l'occasion du passage vers une situation de vie différente, de permettre aux élèves de réaliser une synthèse des éléments fondamentaux de leur foi et de préciser les moyens qu'ils entendent prendre pour que cette foi continue de grandir.

Finalement, la dernière activité est une activité de consultation dont le but est d'aider l'élève qui rencontre des difficultés dans son cheminement de foi. Il s'agit donc d'une activité d'accompagnement ou de relation d'aide.

9.2 *Activités réalisées auprès des parents*

La première des trois activités destinées aux parents est une activité de soutien à l'éducation chrétienne de leur enfant. Par une approche individuelle ou de groupe, l'activité aide les parents qui éprouvent des difficultés à jouer leur rôle à cet égard. Elle leur permet d'identifier les attitudes susceptibles de faciliter leurs relations avec leur enfant et de favoriser une meilleure influence éducative.

L'activité PAS-14 vise à informer les parents du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'initiation sacramentelle de leur enfant. Cette activité est aussi l'occasion d'assurer une concertation des actions de l'école, de la paroisse et des parents à cet égard.

Enfin, l'activité PAS-15 est aussi une information transmise aux parents pour les aider dans leur rôle d'éducateurs de la foi chrétienne de leur enfant. Dans le cadre de cette activité, les thèmes abordés sont reliés à la croissance religieuse des enfants et des adolescents.

9.3 *Activités réalisées auprès des agents d'éducation de l'école*

L'activité PAS-16 s'adresse spécifiquement aux agents d'éducation de l'école. Elle consiste en une collaboration avec la conseillère ou le conseiller en éducation chrétienne, avec les enseignants et les enseignantes responsables de l'enseignement religieux catholique. Cette collaboration prend la forme d'échanges sur les objectifs poursuivis et les activités réalisées par chacun et ce, en vue d'atteindre à une action concertée.

9.4 *Activités réalisées auprès du milieu*

Pour terminer cette troisième série d'activités, l'activité PAS-17 cherche à accentuer les liens entre l'école et la paroisse. Il s'agit donc de favoriser l'échange d'information entre ces deux milieux. Cet échange d'information favorisera des pratiques pastorales concertées auprès des jeunes et mieux adaptées à leur réalité.

TABLEAU 9

Activités plus particulièrement réalisées par les animatrices et animateurs de pastorale

Auprès des élèves

PAS-1	Atelier de réflexion sur le sens chrétien de la vie
PAS-2	Atelier de recherches bibliques
PAS-3	Expériences de fraternité et de solidarité évangéliques
PAS-4	Expériences de partage et de charité chrétienne
PAS-5	Expériences de la prière individuelle et communautaire
PAS-6	Sensibilisation aux temps liturgiques et à leur signification
PAS-7	Initiation sacramentelle des élèves
PAS-8	Célébrations sacramentelles de l'eucharistie et de la réconciliation
PAS-9	Expériences d'action et d'engagement chrétiens
PAS-10	Atelier d'intégration de la culture et de la foi chrétienne
PAS-11	Synthèse de foi et vie chrétienne
PAS-12	Aide à l'élève dans son cheminement de foi chrétienne

TABLEAU 9 (suite)

Activités plus particulièrement réalisées par les animatrices et animateurs de pastorale

Auprès des parents

PAS-13 Soutien aux parents dans l'éducation chrétienne de leur enfant

PAS-14 Information des parents et sensibilisation à leur rôle dans l'initiation sacramentelle de leur enfant

PAS-15 Information sur la croissance religieuse des enfants et des adolescents et sur l'action éducative

Auprès des agents d'éducation de l'école

PAS-16 Collaboration avec les enseignantes et enseignants responsables de l'enseignement religieux catholique

Auprès du milieu

PAS-17 Concertation entre l'école et la paroisse

Numéro de l'activité: PAS-1

TITRE DE L'ACTIVITE

Atelier de réflexion sur le sens chrétien de la vie

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève, à la lumière de la foi chrétienne, de donner un sens à son vécu quotidien.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La proposition de la foi évangélique peut être un élément majeur pour aider l'élève à découvrir un sens à son expérience quotidienne. La présente activité permet à l'animatrice ou l'animateur de pastorale d'aider l'élève à lire les événements de son vécu quotidien, et à les interpréter à la lumière de l'Evangile. Ces événements sont nombreux: imprévus de la vie, expérience de dialogue, de pardon ou d'échec, déception, naissance, mort d'un proche, etc. Cette activité permet à l'élève de lire son vécu, d'analyser les faits et les situations de son quotidien à la lumière de l'Evangile. D'autre part, plus particulièrement en ce qui concerne l'élève du secondaire, il est à l'âge de se former une opinion personnelle sur les questions fondamentales de son existence (le bonheur, la souffrance, le devenir, etc.). Il est aussi de plus en plus ouvert aux grandes questions de l'actualité (les grèves, le chômage, la crise des valeurs, le phénomène des sectes, etc.). C'est alors, pour lui, l'occasion d'échanger sur ses conceptions et ses opinions et de les confronter aux valeurs proposées dans l'Evangile. Cette activité se déroule sous le mode d'un atelier pratique par lequel l'animatrice ou l'animateur de pastorale par des techniques diverses d'animation (mise en situation, jeux de rôle, etc.) permet à l'élève de lire son vécu, d'analyser les faits et les situations de son quotidien à la lumière de l'Evangile.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut être organisée en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante responsable du programme d'enseignement religieux catholique. A l'occasion, d'autres personnes (parents, enseignants...) sont invitées à présenter un témoignage et échanger avec les élèves. Divers films et diaporamas peuvent être utilisés pour aider les élèves à prendre conscience de leur vécu personnel.

Numéro de l'activité: PAS-1

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
. Appréciation des élèves;
. Questionnaire évaluant les attitudes et les comportements des élèves relativement à différentes situations de la vie quotidienne;
. Observation de comportements reliés aux attitudes proposées.

Numéro de l'activité: PAS-2

TITRE DE L'ACTIVITE

Atelier de recherches bibliques

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève d'approfondir les textes bibliques et d'en dégager un sens dans sa propre vie.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Dans un cheminement de foi chrétienne, la référence à la Bible constitue un moyen pour connaître et approfondir la Parole de Dieu. Dans cette activité, l'animateur et l'animatrice de pastorale deviennent des personnes-ressources pour permettre à l'élève d'aborder la lecture de la Bible, d'en saisir le message et d'en dégager des lignes d'action pour guider sa vie. L'activité consiste en une série de rencontres structurées de petits groupes. Ces rencontres sont l'occasion pour faire vivre aux élèves les grands moments de l'expérience du "Peuple de Dieu" consignée dans la Bible. L'échange qui découle de l'expérience vécue permet à l'élève, non seulement de saisir le sens des événements bibliques, mais de faire des liens avec sa vie personnelle. Pour réaliser cet atelier, l'animateur ou l'animatrice de pastorale peut utiliser différentes techniques: récit biblique, expression artistique, mimes, symboles, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Plusieurs documents écrits et audio-visuels (revues, diaporamas...) peuvent être utilisés au cours de ces rencontres. De façon plus particulière, on peut s'inspirer des documents distribués par la Société canadienne de la Bible (SOCABI).

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité.

Numéro de l'activité: PAS-3

TITRE DE L'ACTIVITE

Expériences de fraternité et de solidarité évangéliques

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire expérimenter à l'élève différentes situations de fraternité et de solidarité évangéliques.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité cherche à répondre au besoin de l'élève d'entrer en relation, de communiquer avec les autres, de créer des liens. Elle rejoint aussi les exigences fondamentales de la vie chrétienne proposée dans l'Evangile. Au primaire, cette activité se réalise à l'intérieur de fêtes de l'amitié ou encore dans les activités de pastorale proposées à l'occasion de classes blanches ou vertes, etc. Au secondaire, diverses expériences de vie de groupe sont proposées aux élèves: camps de fin de semaine, journée de pastorale, dîners et soirées au local de pastorale, etc. A travers ces expériences, l'élève a l'occasion de développer des attitudes d'accueil et d'ouverture aux autres. Il apprend les conditions et exigences d'une vie de fraternité et de solidarité évangéliques: écoute de l'autre, respect des différences, tolérance aux tensions et conflits, sens du pardon, du partage, de la charité...

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut être organisée en collaboration avec les parents des élèves et des membres de l'équipe-école.

MOYENS D'EVALUATION

. Participation des élèves;
. Appréciation des élèves;
. Evaluation de la satisfaction des élèves dans leurs relations interpersonnelles avant et après l'activité;
. Observation de comportements reliés aux attitudes proposées.

Numéro de l'activité: PAS-4

TITRE DE L'ACTIVITE

Expériences de partage et de charité chrétienne

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève de vivre la charité chrétienne à travers des expériences de partage.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité permet aux élèves de prendre conscience de leurs capacités de s'ouvrir aux autres et de saisir la richesse d'une vie d'équipe où chacun met au service des autres son temps, son avoir, ses talents, ses idées, etc. Elle est aussi l'occasion pour les élèves de saisir la place que l'Evangile accorde au partage et d'expérimenter cette dimension de la charité chrétienne. Cette activité s'adresse à des groupes qui s'exercent à vivre la charité fraternelle à travers une vie d'équipe et la réalisation de projets de partage (marche de solidarité, repas de la faim, spectacle pour personnes âgées ou malades, dépouillement d'arbre de Noël, etc.). L'animateur ou l'animatrice de pastorale accompagne et soutient les élèves dans l'élaboration et la réalisation des différents projets. Il ou elle leur permet de vivre cette dimension de la vie évangélique.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Il serait bon de travailler en collaboration avec des enseignants ou enseignantes intéressés. Certains projets-partage peuvent exiger des contacts avec les responsables de divers organismes concernés (foyers pour personnes âgées, hôpitaux, paroisses, etc.) et avec des intervenants du milieu (parents, personnel de l'école).

MOYENS D'EVALUATION

- Observation de comportements reliés aux attitudes proposées (écoute, ouverture au sein de l'équipe, etc.);
- Présence régulière de l'élève à l'équipe;
- Appréciation par les participantes et participants des expériences de partage vécues.

Numéro de l'activité: PAS-5

TITRE DE L'ACTIVITE

Expériences de la prière individuelle et communautaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre aux élèves d'expérimenter différentes formes de prières pour vivre leur foi.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité veut permettre aux élèves de découvrir la place de la contemplation et de la prière dans leur vie de foi. Elle consiste à leur faire vivre, sur une base volontaire, des temps de prière. Dans la réalisation de cette activité, l'animatrice ou l'animateur de pastorale s'inspire de différentes techniques visant à favoriser le silence intérieur et le recueillement. Les élèves expérimentent diverses formes de prières: méditation, prière biblique, prière gestuelle, célébration liturgique et paraliturgique, etc. Les lieux de prière sont nombreux: le salon de pastorale, un coin de prière de la classe, un monastère situé dans la région, un chalet, l'église de la paroisse... Les occasions sont aussi multiples: le début de la journée, une célébration eucharistique annoncée à un jour fixe, les fêtes liturgiques, un stage de prière organisé à l'intention des jeunes, les événements significatifs de la vie personnelle des élèves (deuil, naissance, anniversaire, maladies, départ, etc.).

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

L'animateur ou l'animatrice de pastorale peut faire appel à des personnes faisant partie de groupes de prière ou de mouvements liturgiques. On peut mettre à la disposition des élèves, des bibles et des textes de prières. On peut aussi utiliser certains disques: musique liturgique, chant grégorien, etc.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à l'activité;
. Appréciation des élèves.

Numéro de l'activité: PAS-6

TITRE DE L'ACTIVITE

Sensibilisation aux temps liturgiques et à leur signification

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre aux élèves de vivre les temps forts de l'année liturgique.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'expérience chrétienne se déploie de façon privilégiée dans le déroulement de l'année liturgique. Autour des deux sommets de Pâques et Noël, se cristallisent des temps forts de prière, d'écoute de la Parole, de conversion et d'espérance. Les élèves sont invités à entrer dans le mystère chrétien à travers la vie de l'Eglise s'exprimant dans le cycle de la liturgie. Des activités centrées sur l'écoute de la Parole, le partage et la célébration permettront à l'élève de saisir la signification des événements marquants de la vie de Jésus. Pour favoriser cette recherche de sens, l'animateur ou l'animatrice de pastorale demeure en lien avec les thématiques présentées par les diocèses à l'occasion de l'Avent et de Noël, du carême et de Pâques. D'autres projets peuvent aussi être réalisés: bâtir et mimer un chemin de la croix, préparer et vivre une veillée pascale; étudier et jouer des épisodes de la vie de Jésus, etc. Ces projets peuvent impliquer l'équipe-école et donner lieu à des activités à faire en classe ou dans la communauté paroissiale.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Le document "Vie liturgique" publié aux Editions du Renouveau, les dossiers distribués par les services diocésains à l'occasion des différents temps liturgiques et la documentation préparée par les divers mouvements étudiants chrétiens sont des textes à consulter.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à l'activité;
. Appréciation des élèves.

Numéro de l'activité: PAS-7

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation sacramentelle des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Préparer les enfants qui doivent accéder à un sacrement pour la première fois.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Si l'enseignement religieux n'a pas dans ses responsabilités d'assurer "la catéchèse initiatique", il revient à l'animateur ou l'animatrice de pastorale d'intervenir dans la préparation immédiate des élèves qui veulent accéder à un sacrement: eucharistie, réconciliation, confirmation. Cette activité peut prendre la forme de quelques rencontres avec les enfants, que celles-ci aient lieu à l'école ou dans les locaux de la communauté chrétienne, en dehors des horaires scolaires. Au cours de ces rencontres, l'animatrice ou l'animateur de pastorale a le souci de faire découvrir le sens personnel que prend tel sacrement pour les élèves, d'initier ceux-ci aux rites et aux traditions de la communauté chrétienne en regard du sacrement célébré, de faire le lien entre ce que les élèves ont appris en enseignement religieux catholique et la façon dont les chrétiens de leur milieu paroissial vivent et célèbrent leur foi.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

L'animatrice ou l'animateur de pastorale peut s'associer des enseignantes, des enseignants ou des parents constituant des équipes de pastorale, des membres de la communauté chrétienne. Pour élaborer sa démarche, il peut compter sur différents documents: les orientations pastorales des Offices diocésains d'éducation chrétienne; le guide pastorale "Les enfants célèbrent" de la C.E.C.C. pour l'eucharistie; le guide pastorale "Le sacrement de la paix" de F. et J.-P. Bérubé pour la réconciliation.

MOYENS D'EVALUATION

. Evaluation de la démarche d'initiation sacramentelle telle que proposée par les Offices diocésains d'éducation chrétienne.

Numéro de l'activité: PAS-8

TITRE DE L'ACTIVITE

Célébrations sacramentelles de l'eucharistie et de la réconciliation

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève de vivre des célébrations de l'eucharistie et de la réconciliation selon des modalités adaptées à leur âge.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Avant d'être pleinement à l'aise dans les communautés chrétiennes adultes, les élèves doivent vivre des célébrations eucharistiques et pénitentielles adaptées à leur âge. Ce qui caractérise de telles célébrations, c'est qu'on y utilise divers modes d'expression (mime, expression corporelle, montages visuels...) qui facilitent aux élèves la compréhension de la signification de ces célébrations. La présente activité répond à ce besoin. Elle consiste pour l'animatrice ou l'animateur de pastorale à organiser de telles célébrations à l'intention de l'ensemble des élèves d'une école ou encore pour des groupes plus restreints. La célébration comme telle est précédée d'une préparation des élèves: explications à leur donner, implication de leur part dans le choix des textes et des chants, participation à la décoration, etc. Il est important que le célébrant, s'il est différent de l'animateur ou l'animatrice de pastorale, soit intégré à la préparation de ces célébrations.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La préparation de cette activité peut se réaliser en collaboration avec les enseignantes et enseignants, de même que les parents. Les documents suivants peuvent inspirer une telle préparation: "Les enfants célèbrent" de la Conférence des évêques catholiques canadiens; "Le sacrement de la paix" de F. et J.-P. Bérubé; "Dimanches et Fêtes" de l'Institut pastoral des Dominicains, ainsi que de la documentation préparée par l'Association des comités de liturgie étudiant (ACLE) et par l'Association liturgique par l'expression et la créativité (ALPEC).

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation aux célébrations;
. Appréciation des élèves;
. Observation de l'attitude des élèves.

Numéro de l'activité: PAS-9

TITRE DE L'ACTIVITE

Expériences d'action et d'engagement chrétiens

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre aux élèves de poser des gestes concrets d'engagement chrétien.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité veut répondre au besoin que ressentent les élèves de se sentir utiles et responsables dans leur milieu de vie et à l'idéal de justice et de responsabilité sociales proposées par la foi chrétienne. Cette activité donne à l'élève l'occasion d'identifier des malaises du milieu, de cerner les moyens appropriés pour répondre aux différentes attentes, puis de prendre des initiatives pour s'engager, au nom de l'Evangile, dans l'école et dans la communauté. Différents champs d'action peuvent être proposés: activités sociales et sportives de l'école; problèmes de solitude, de drogue ou d'abandon scolaire chez les jeunes; présence aux personnes âgées du quartier; préoccupations écologiques; action auprès des défavorisés; etc. Les actions à mener, selon les champs, peuvent être diverses: réalisation de campagnes de sensibilisation, recrutement de fonds à distribuer à des personnes en détresse, visites de personnes en difficulté, etc. Elles peuvent aussi se réaliser par une participation à des mouvements structurés, tels Jeunesse du Monde, Mond'Ami, Jeunesse étudiante catholique (J.E.C.), Jeunes bénévoles, etc. Pendant le déroulement de cette activité, qui mise sur l'engagement de l'élève et sur son implication personnelle, l'animateur ou l'animatrice de pastorale l'accompagne pour l'aider à choisir des projets à la mesure de ses possibilités, pour le soutenir dans son engagement, pour lui apprendre à puiser sa force dans l'Evangile et à réfléchir au sens de ses engagements.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une telle activité a avantage à impliquer le plus possible des membres de l'équipe-école. Tant pour la cueillette des besoins que pour la mise sur pied de projets, il est possible de consulter les organisations mentionnées plus haut ou des groupes d'organisation communautaire du quartier.

Numéro de l'activité: PAS-9

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à l'activité;
. Niveau de réalisation des projets et de continuité de l'action;
. Appréciation par les élèves de leur mieux-être et de changements personnels comme suite à leur implication dans l'activité;
. Observation de comportements reliés aux attitudes proposées.

Numéro de l'activité: PAS-10

TITRE DE L'ACTIVITE

Atelier d'intégration de la culture et de la foi

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre aux élèves d'établir des liens entre leurs acquis culturels et leur foi chrétienne.

DESTINATAIRES

Elèves du secondaire (deuxième cycle) inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Un des rôles fondamentaux de l'école est de transmettre aux jeunes générations la culture de la société québécoise. Cette culture est transmise aux élèves, entre autres, par les différentes disciplines scolaires: sciences, technologie, langue, arts, histoire, etc. Souvent un cloisonnement s'installe entre ces acquisitions culturelles et la foi. Par cette activité, l'animatrice et l'animateur de pastorale cherchent à briser ce cloisonnement en mettant l'élève en situation d'identifier les interrogations que la culture pose à la foi ou que la foi pose à la culture et d'établir ainsi des liens entre les divers aspects de la culture et la foi chrétienne. L'activité prend la forme d'un atelier où sont débattus des sujets d'intérêt général: l'origine de la vie, les ressources énergétiques, les progrès de la médecine, etc. Au cours de ces rencontres, des exposés peuvent être faits par des spécialistes de disciplines différentes ou encore avoir été préparés et être présentés par les élèves eux-mêmes. Educateurs et élèves peuvent expliquer leur point de vue ou livrer un témoignage personnel en vue de dégager les interpellations que posent la foi à la culture ou la culture à la foi.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité suppose une collaboration entre l'animatrice ou l'animateur de pastorale et les enseignants et enseignantes responsables des diverses disciplines. Des documents audio-visuels peuvent être utilisés; des documents écrits, proposés.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
. Appréciation des élèves.

Numéro de l'activité: PAS-11

TITRE DE L'ACTIVITE

Synthèse de foi et vie chrétienne

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève de se situer quant à l'option chrétienne de sa vie.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (6e année) et du secondaire (5e secondaire) inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les années du primaire et du secondaire ont permis aux élèves de vivre plusieurs activités d'enseignement religieux et d'animation pastorale, favorisant la croissance de leur vie chrétienne et les aidant, graduellement et selon leur âge, à assumer les responsabilités de leur foi. L'animatrice ou l'animateur de pastorale veut donner aux élèves, à la fin de leurs études primaires ou secondaires, l'occasion de faire le point et de se situer face à l'option chrétienne de leur vie avec les appels qui en découlent. La réalisation de cette activité permet aux élèves de réaliser une certaine synthèse des éléments fondamentaux de leur foi, d'identifier les valeurs évangéliques présentes dans leur vie, de préciser les moyens qu'ils entendent prendre pour que leur foi continue de grandir et d'identifier des personnes ou des groupes qui peuvent les aider à vivre leur foi. Cette activité peut prendre la forme de journées de réflexion et de récollection, ou de célébration de la foi et de l'engagement, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut être organisée en collaboration avec les animateurs et animatrices de pastorale du secondaire, si elle se réalise au primaire, et avec les animateurs et animatrices de pastorale du collégial si elle se réalise au secondaire.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les élèves ; leur participation à cette activité;
- Appréciation des élèves.

Numéro de l'activité: PAS-12

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide à l'élève dans son cheminement de foi

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider l'élève dans son cheminement de foi.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité est un service de consultation offert aux élèves. Ce service vise plus particulièrement ceux et celles qui ressentent le besoin de parler à quelqu'un, de partager leurs difficultés personnelles ou spirituelles et qui veulent être accompagnés ou conseillés dans leur cheminement de foi. Cette activité s'inspire de la relation d'aide psychologique et consiste en des rencontres individuelles ou de petits groupes. Ces rencontres visent à faciliter chez l'élève la reconnaissance de sa propre situation. Cependant, l'activité se situe dans un contexte chrétien. C'est une relation d'aide pastorale ou un accompagnement spirituel qui comporte le souci fondamental de l'évangélisation. Il s'agit ainsi de permettre à l'élève de donner une direction chrétienne à sa vie, de résoudre ses conflits intérieurs en orientant sa conduite à partir des valeurs de l'Evangile.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cet accompagnement de l'élève, s'il prend la forme d'une relation d'aide suivie, exige une formation particulière à cet égard. On peut aussi consulter le document de Y. St-Arnaud et de L. Létourneau "L'animateur de pastorale et la relation d'aide" publié par le ministère de l'Education.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; sa participation à l'activité;
. Appréciation par l'élève de son mieux-être.

Numéro de l'activité: PAS-13

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux parents dans l'éducation chrétienne de leur enfant

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les parents dans leur rôle quant à l'éducation chrétienne de leur enfant.

DESTINATAIRES

Tous les parents d'élèves inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant, y compris l'éducation de la foi s'ils sont croyants. Ils sont de ceux qui peuvent le plus influencer l'enfant dans son processus d'acquisition des valeurs de vie. Cependant, il arrive que des parents éprouvent certaines difficultés à jouer leur rôle à cet égard et ressentent le besoin d'en discuter avec quelqu'un dont la préoccupation est prioritairement l'éducation chrétienne des jeunes. Cette activité consiste en un soutien offert aux parents qui ressentent à un moment donné ce besoin d'être aidés pour bien jouer leur rôle d'éducateur de la foi chrétienne. Ce soutien prend la forme de rencontres individuelles ou de groupe, avec ou sans la présence de l'enfant. De telles rencontres permettent, aussi d'identifier des attitudes susceptibles d'être adoptées par les parents en vue de faciliter leurs relations avec leur enfant et de leur permettre une influence éducative appropriée.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une formation particulière en relation d'aide est hautement souhaitable.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les parents; leur participation à cette activité;
- Appréciation par les parents des nouvelles possibilités que cette activité leur a apportées dans l'éducation de leur enfant;
- Appréciation par les parents de leur mieux-être.

Numéro de l'activité: PAS-14

TITRE DE L'ACTIVITE

Information des parents et sensibilisation à leur rôle dans l'initiation sacramentelle de leur enfant

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Informer et sensibiliser les parents au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'initiation sacramentelle de leur enfant; favoriser une concertation des actions des parents, de la paroisse et de l'école.

DESTINATAIRES

Parents des élèves du primaire inscrits comme catholiques devant recevoir un sacrement

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les élèves, à différentes étapes de leurs études primaires, ont à vivre des cérémonies d'initiation sacramentelle: eucharistie, réconciliation, confirmation. Ces temps d'initiation sacramentelle sont la responsabilité des parents, de la paroisse et de l'école. Les animateurs et animatrices de pastorale constituent des personnes-clés pour favoriser la concertation de ces trois instances et faciliter à chacun l'accomplissement de son rôle à cet égard. Pour ce faire, ils et elles doivent prendre contact avec chacun en vue d'envisager une action concertée et préciser les responsabilités de chacun. Plus particilièrement auprès des parents, l'activité prend la forme de réunions pour aider les parents à accompagner leur enfant au moment de la préparation à cette initiation sacramentelle.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

A l'école, cette concertation doit exiger la participation des enseignantes et enseignants en cause, de même que la direction.

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation des parents aux réunions d'information;
. Appréciation des principaux intervenants dans les cérémonies d'initiation sacramentelle.

Numéro de l'activité: PAS-15

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur la croissance religieuse des enfants et des adolescents et sur l'action éducative

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Informer les parents sur des questions relatives à la croissance religieuse des enfants et des adolescents; suggérer une action éducative appropriée.

DESTINATAIRES

Parents des élèves du primaire et du secondaire inscrits comme catholiques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité vise à informer les parents sur des questions relatives à la croissance religieuse des enfants et des adolescents. Ces informations ont pour but de les aider dans leur rôle d'éducateur de la foi chrétienne. Les thèmes à aborder dans le cadre de cette activité sont nombreux: le doute et les remises en question comme étapes normales du processus de croissance religieuse; le déplacement de certaines valeurs traditionnelles et les modalités différentes d'actualisation de ces valeurs; l'utilisation de mots nouveaux pour dire sa foi; etc. De plus, les parents sont intéressés à connaître ce que fait l'école pour favoriser l'éducation chrétienne de leurs enfants. Des informations peuvent aussi être données à ce sujet. De tels échanges permettent d'établir une collaboration et une participation des parents aux projets d'animation pastorale réalisés à l'école. Toutes ces informations peuvent être transmises aux parents de différentes façons. Des rencontres de groupe peuvent être organisées, notamment dans le cadre des activités des comités d'école et du comité de parents de la commission scolaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Des diaporamas sont disponibles sur le rôle et la place de l'animation pastorale à l'école.

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents;
. Appréciation des personnes ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

Numéro de l'activité: PAS-16

TITRE DE L'ACTIVITE

Collaboration avec les enseignantes et enseignants responsables de l'enseignement religieux catholique

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Assurer une concertation et une collaboration avec les enseignantes et les enseignants responsables du programme d'enseignement religieux catholique.

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants responsables de l'enseignement religieux catholique

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les programmes d'études d'enseignement religieux catholique et l'animation pastorale, comme champ d'intervention des services personnels aux élèves, poursuivent, par des moyens et des approches différents, le même objectif d'éducation chrétienne des élèves. Par conséquent, il est nécessaire que l'animatrice ou l'animateur de pastorale d'une école, d'une part, et les enseignantes et enseignants qui dispensent ce programme d'études aux élèves, d'autre part, s'informent de leurs interventions auprès des élèves. Cette activité consiste en rencontres en vue d'échanger sur les objectifs poursuivis, le contenu dispensé et les activités réalisées par chacun. Ces rencontres permettent également de préciser des lieux de collaboration, d'élaborer des projets communs et d'assurer une continuité dans les interventions en animation pastorale et en enseignement religieux. Plus particulièrement dans le secteur de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, cette collaboration permet la mise sur pied de projets ou d'activités stimulant le développement de la foi chez les élèves et adaptées à leur situation.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut se faire en collaboration avec la conseillère ou le conseiller en éducation chrétienne.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants et leur participation à cette activité;
- Intérêt manifesté par les élèves à l'égard du programme d'études et des activités d'apprentissage.

Numéro de l'activité: PAS-17

TITRE DE L'ACTIVITE

Concertation entre l'école et la paroisse

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Assurer une concertation entre l'école et la paroisse quant à la pratique pastorale.

DESTINATAIRES

Tous les responsables de la pastorale paroissiale

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'école, dans ses activités d'enseignement religieux et de pastorale, cherche le plus possible à être adaptée au développement des élèves. Cette adaptation, à la fois dans les façons de dispenser ces activités et dans le langage de foi véhiculé, permet aux élèves d'être plus sensibles aux messages contenus dans ces activités et célébrations, d'en saisir plus facilement la signification. Cependant, ne retrouvant plus ce langage et ces pratiques dans la vie paroissiale, les élèves peuvent éprouver certaines difficultés à s'y intégrer. Cette activité a pour but d'amener une concertation dans les pratiques pastorales de l'école et de la paroisse. Cette concertation permet plus facilement aux responsables de la pastorale paroissiale et de la pastorale scolaire d'adapter leur pratique à la réalité des jeunes. D'autre part, des projets conjoints peuvent être mis sur pied, particulièrement en ce qui a trait à la pratique sacramentelle, à l'expression liturgique et à des mouvements de jeunes, pour faciliter l'intégration des élèves aux activités paroissiales.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut être réalisée en collaboration avec le conseiller ou la conseillère en éducation chrétienne et les agents de pastorale du milieu.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les responsables paroissiaux; leur participation à cette activité;
. Elaboration de projets conjoints.

10.0 ACTIVITES PLUS PARTICULIEREMENT REALISEES PAR LES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

Les activités de ce guide qui concernent spécifiquement les psychologues en milieu scolaire sont au nombre de 19. Tout comme les activités précédentes, ces activités ont été placées en trois groupes selon les destinataires. 11 activités s'adressent aux élèves; 2, aux parents; 6, aux agents d'éducation de l'école.

10.1 Activités réalisées auprès des élèves

La première des activités destinées directement aux élèves est un atelier de croissance personnelle et interpersonnelle. Un tel atelier est un moyen privilégié pour promouvoir le développement affectif et social de l'élève. Plusieurs techniques et approches théoriques sont possibles: celle de PRODAS ou de sa variante principale POEME, l'analyse transactionnelle, le P.A.S.D.A., etc. Evidemment, selon l'approche utilisée, les objectifs visés seront sensiblement différents. Ainsi, l'analyse transactionnelle insiste davantage sur la nature des relations interpersonnelles, l'approche PRODAS, sur l'expression affective, etc. Dans certains cas, quelques aspects particuliers du développement affectif ou social sont abordés; dans d'autres cas, les objectifs sont plus larges et il s'agit pour ainsi dire d'un programme structuré d'éducation affective et sociale. Néanmoins, indépendamment de la forme et de l'approche, cet atelier apprend à l'élève à mieux se connaître et à s'outiller pour accroître son mieux-être psychologique, de même qu'à entretenir avec les autres des relations satisfaisantes.

De plus, en dépit du fait que l'atelier de croissance personnelle et interpersonnelle constitue un exemple-type d'activité dispensée directement auprès des élèves par les psychologues, il arrivera souvent que ces derniers et ces dernières soient plutôt appelés à former d'autres

agents d'éducation, la plupart du temps des enseignantes et enseignants, pour prendre charge d'un tel atelier.

La seconde activité, l'atelier d'éducation sexuelle, nécessite généralement la collaboration d'autres spécialistes des services personnels aux élèves, notamment ceux et celles de la santé et des services sociaux. Cette activité contribue à informer les élèves sur certains aspects de la sexualité, particulièrement ses aspects affectif et relationnel, à apporter le point de vue de spécialistes et à permettre aux élèves de se faire une conception personnelle de cette question. Cet atelier s'adresse plus particulièrement aux élèves du second cycle du primaire et à ceux du secondaire. Il peut être réalisé dans le cadre du programme de formation personnelle et sociale.

L'activité PSY-3 est une activité d'évaluation. Il s'agit d'identifier la façon personnelle qu'a chaque élève d'apprendre. Pour l'enseignante et l'enseignant, l'avantage est d'obtenir ainsi des données en vue d'une meilleure adaptation de leur enseignement aux caractéristiques des élèves de leur classe. Pour chacun des élèves, le fait de mieux connaître son propre fonctionnement devient un facteur supplémentaire de réussite scolaire.

Les deux activités suivantes concernent aussi l'évaluation des élèves. L'activité PSY-4, selon une approche collective, consiste à participer au dépistage des élèves en difficulté scolaire en vue de leur apporter l'aide requise. L'activité PSY-5, selon une approche individuelle, consiste à procéder, s'il y a lieu, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à l'évaluation des forces et faiblesses d'un élève en difficulté. Cette activité implique un travail en comité d'étude de cas et doit nécessairement déboucher sur un plan d'intervention concerté.

L'activité PSY-6 est une activité de consultation psychologique qui cherche, selon une approche individuelle ou de groupe, à aider l'élève, de manière suivie et à plus ou moins long terme, à résoudre ses difficultés. Il s'agit d'une activité qui s'adresse de prime abord aux élèves plus âgés. Cependant, dans les faits, elle touche toutes les clientèles. A l'éducation préscolaire et au primaire, la psychologue ou le psychologue sera amené à rencontrer des élèves qui lui sont adressés par les enseignantes et enseignants ou la direction, rencontres au cours desquelles seront utilisées des approches et techniques appropriées aux jeunes enfants. En ce qui concerne les élèves plus âgés, il apparaît évident que la valeur réelle de la consultation repose en grande partie sur leur adhésion libre à cette activité.

L'activité suivante constitue une approche plus systématique de la solution de problèmes. Elle consiste à appliquer certaines techniques pour développer ou modifier les comportements, attitudes et habiletés chez des élèves éprouvant certaines difficultés bien définies.

L'activité suivante constitue un soutien que les psychologues apportent aux enseignantes et enseignants de même qu'une participation directe à l'application du programme de formation personnelle et sociale. Ce soutien et cette participation exige une collaboration de l'ensemble des spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle, de la santé et des services sociaux.

L'activité suivante PSY-9 rend possible la collaboration des psychologues avec les enseignantes et enseignants responsables de groupes d'élèves "mésadaptés socio-affectifs". Cette collaboration peut prendre des formes multiples: choix de matériel didactique, aménagement de la classe, étude de la dynamique du comportement des élèves, organisation d'activités de réadaptation, etc. Au-delà du soutien, cette collaboration s'étend à une participation directe à l'intervention auprès de ces élèves.

De même, l'activité PSY-10 rend compte de la collaboration du psychologue ou de la psychologue aux interventions éducatives menées auprès des élèves "déficients mentaux moyens". Tout comme l'activité précédente, cette activité comporte plusieurs actions possibles.

L'activité PSY-11, enfin, comprend l'ensemble des actions posées en vue de faciliter l'intégration dans les classes régulières qui proviennent des classes d'immersion française, des classes d'adaptation scolaire ou, encore, d'un établissement du réseau des Affaires sociales. Les actions à poser peuvent être fort diverses: observation, consultation, évaluation, etc.

10.2 Activités réalisées auprès des parents

La première des deux activités destinées aux parents est une activité de soutien dans leurs interventions auprès de leur enfant. Que ce soit sous une approche individuelle ou de groupe, il s'agit de permettre aux parents d'explorer les différentes modalités de leur intervention éducative auprès de leur enfant.

La seconde activité, l'activité PSY-13 cherche à faire comprendre la nature de certaines difficultés psychologiques et comportementales vécues par les enfants. Au-delà des informations de nature psychopathologique, il s'agit surtout de voir les comportements et attitudes que l'on peut développer pour aider l'enfant qui vit de telles difficultés. Cette activité s'adresse également aux enseignants et enseignantes.

10.3 Activités réalisées auprès des agents d'éducation de l'école

Les six dernières activités s'adressent plus spécifiquement aux agents d'éducation à l'école. L'activité PSY-14 consiste en une aide à l'enseignant et à l'enseignante en vue de trouver une solution aux difficultés que celui-ci ou celle-ci rencontre au cours de son enseignement.

Les difficultés peuvent appartenir à différentes catégories: motivation d'un élève, stratégies d'enseignement, relations interpersonnelles, etc. Il s'agit donc de travailler avec celui ou celle qui le demande, afin de procéder avec lui ou elle aux modifications à l'enseignement rendus nécessaires par les difficultés rencontrées. La consultation avec l'enseignante ou l'enseignant se fait généralement dans le cadre de rencontres individuelles. Cependant, cette consultation peut aussi comporter l'observation de son enseignement.

L'activité suivante constitue un soutien de la part des psychologues à l'application d'un programme d'études dont les objectifs sont étroitement liés aux préoccupations de ces professionnelles et professionnels. Il s'agit du programme d'éducation préscolaire pour lequel les actions de soutien peuvent impliquer notamment un travail avec les enseignants et enseignantes pour traduire les objectifs en activités qui stimulent le développement de l'enfant.

Quant à l'activité PSY-16, elle se centre sur les phénomènes de groupe. Il s'agit donc d'offrir aux enseignants et enseignantes un soutien aussi bien au niveau de l'observation du fonctionnement d'un groupe que de l'intervention sur ces phénomènes.

Les deux activités suivantes cherchent à développer chez les enseignantes et les enseignants des habiletés professionnelles particulières. La première de ces deux activités est centrée sur les techniques d'entrevue et sur la relation d'aide et veut renforcer l'action des enseignants et enseignantes, non seulement dans l'encadrement personnel des élèves, mais aussi dans leurs rencontres individuelles avec les parents. La seconde de ces activités vise, dans une optique behavioriste, à faire connaître les techniques de modification de comportements utilisés dans l'éducation des enfants pour faire apparaître ou disparaître certains comportements.

Finalement, la dernière activité a trait à l'aménagement physique d'un lieu scolaire quelconque (école, cour de récréation, classe, etc.) et vise à permettre aux responsables de tenir compte de la dimension phychologique de cet aménagement.

TABLEAU 10

Activités plus particulièrement réalisées par les psychologues scolaires

Auprès des élèves

PSY-1	Atelier de croissance personnelle et interpersonnelle
PSY-2	Participation à un atelier d'éducation sexuelle
PSY-3	Identification des styles cognitifs des élèves
PSY-4	Participation au dépistage des difficultés scolaires des élèves
PSY-5	Evaluation psychologique d'élèves en difficulté scolaire ou personnelle
PSY-6	Aide psychologique suivie aux élèves vivant des difficultés personnelles
PSY-7	Développement ou modification de comportements, attitudes et habiletés personnelles particulières
PSY-8	Participation et soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale
PSY-9	Participation et soutien aux interventions psychosociales auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs"
PSY-10	Participation et soutien aux interventions éducatives auprès d'élèves "déficients mentaux moyens"
PSY-11	Soutien aux élèves en voie d'intégration

TABLEAU 10 (suite)

Activités plus particulièrement réalisées par les psychologues scolaires

Auprès des parents

PSY-12 Soutien aux parents dans leurs interventions quant au développement intellectuel et socio-affectif de leur enfant.

PSY-13 Information sur les problèmes psychologiques et comportementaux et les modes d'intervention appropriée

Auprès des agents d'éducation de l'école

PSY-14 Aide occasionnelle aux enseignants et enseignantes dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au développement intellectuel et socio-affectif des élèves

PSY-15 Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire

PSY-16 Soutien à l'observation de la dynamique d'un groupe-classe et à l'élaboration d'une intervention appropriée

PSY-17 Initiation aux techniques d'entrevue et à la relation d'aide

PSY-18 Initiation aux techniques de modification de comportements

PSY-19 Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire en regard des besoins psychologiques

Numéro de l'activité: PSY-1

TITRE DE L'ACTIVITE

Atelier de croissance personnelle et interpersonnelle

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Favoriser le développement affectif et social de l'élève.

DESTINATAIRES

Tous les élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Dans de nombreux milieux scolaires, diverses expériences ont été tentées dans l'animation d'ateliers de croissance personnelle et interpersonnelle avec les élèves. Ces ateliers cherchent à faire prendre conscience à chaque élève de son propre vécu et aussi de celui des autres. Plusieurs moyens sont utilisés pour ce faire: expression corporelle, dessin libre, jeu dramatique, jeux de rôle, groupe de discussion, etc. Plusieurs approches théoriques sont également employées: analyse transactionnelle, gestalt, bioénergétique, approche rogérienne, etc. Les thèmes abordés varient aussi: les valeurs, les sentiments, l'image de soi, la communication, etc. Certains ateliers sont davantage structurés et constituent en quelque sorte de véritables programmes d'éducation affective et sociale. Les plus connus de ces programmes sont le PRODAS (programme de développement affectif et social) et le POEME (programme opérationnel d'éducation à la maturité émotive) qui ont été conçus à partir du "Human Development Program" de U.H. Palomares et H. Bessell. Ces programmes utilisent les cercles d'échange qui permettent à l'enfant d'identifier et d'exprimer ses sentiments et besoins, et de tenir compte de ceux d'autrui. De même, le P.A.S.D.A. ("Programme d'actualisation de soi et de découverte des autres"), adaptation du programme D.U.S.O. de D. Dinkmeyer, amène l'élève à comprendre les liens entre les sentiments, les désirs et les comportements, autant chez lui que chez les autres, et à en parler librement. L'analyse transactionnelle met l'accent sur les composantes Parent-Enfant-Adulte présentes en chaque individu et analyse les différents types de transaction mis en jeu dans les relations humaines. L'approche de T. Gordon est centrée sur la résolution des conflits interpersonnels. Le "problem-solving" exerce le jugement des élèves en leur proposant d'étudier les problèmes que ceux-ci rencontrent dans leurs interactions sociales, etc. Au préscolaire et au primaire, cette activité se réalise habituellement en classe. Il peut en être de même au secondaire si l'atelier est intégré au programme de formation personnelle et sociale. L'activité peut toutefois être offerte comme activité libre aux élèves.

Numéro de l'activité: PSY-1

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Lorsque l'activité se réalise en classe, elle nécessite habituellement la collaboration de l'enseignant ou de l'enseignante dans un rôle d'observateur ou de co-animateur. Il est également possible que l'enseignant ou l'enseignante joue lui-même ou elle-même un rôle d'animateur d'un atelier de croissance personnelle. Cependant, la formation préalable de l'animateur ou de l'animatrice est nécessaire selon l'approche utilisée.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
- Appréciation de l'enseignant ou de l'enseignante et des parents;
- Grille d'auto-observation de comportements et attitudes à remplir par chaque élève avant et après sa participation à l'atelier;
- Grille d'observation à remplir par les parents et l'enseignant ou l'enseignante avant et après la participation des élèves à l'atelier.

Numéro de l'activité: PSY-2

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation à un atelier d'éducation sexuelle

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer à l'éducation sexuelle des élèves en leur donnant des informations sur cette question et en leur apportant son point de vue sur la sexualité.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire (second cycle) et du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Une des dimensions essentielles de la croissance personnelle et interpersonnelle d'un individu a trait à sa sexualité. Cet atelier veut faciliter aux élèves une meilleure intégration de la sexualité à leur développement général. C'est ainsi que l'atelier leur propose une démarche d'information et de réflexion sur les différents aspects de la sexualité. Ce sont plus particulièrement les aspects affectif et relationnel qui intéressent le psychologue ou la psychologue et ces aspects sont traités par différents thèmes: changements psycho-sexuels, identité sexuelle, rôles sexuels, attitudes et valeurs dans les relations sexuelles, etc. Par ailleurs, le programme de formation personnelle et sociale comprend un volet d'éducation à la sexualité. Lorsque ce programme sera implanté, ce qui se fera progressivement à partir de 1983, cet atelier pourra y être intégré et le psychologue ou la psychologue jouera alors un rôle de soutien ou de participation.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise normalement en collaboration avec des spécialistes d'autres champs des services personnels aux élèves (santé et services sociaux) de façon à couvrir les dimensions physiologiques, psychologiques et sociales de la sexualité. Le volet d'éducation à la sexualité du programme de formation personnelle et sociale est un outil essentiel. De plus, d'autres programmes d'information, de même que de nombreux livres et productions audio-visuelles ont été réalisés sur le sujet.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les élèves; leur participation à cette activité;
. Appréciation des élèves;
. Questionnaire évaluant les connaissances et les attitudes des élèves en ce qui concerne la sexualité.

Numéro de l'activité: PSY-3

TITRE DE L'ACTIVITE

Identification des styles cognitifs des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Permettre à l'élève de mieux connaître sa façon d'apprendre et à l'enseignant ou l'enseignante de s'adapter à ce style d'apprentissage.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire; enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

De plus en plus on met en évidence la nécessité de tenir compte, dans les activités proposées aux élèves, de leur façon d'apprendre. Cette activité consiste à identifier les styles d'apprentissage des élèves d'une classe. Les dimensions à évaluer peuvent être nombreuses. Entre autres, l'élève aborde-t-il plus facilement un apprentissage de manière théorique ou pratique? Son raisonnement procède-t-il surtout par induction ou déduction? Travaille-t-il mieux seul ou avec d'autres? Est-il sensible ou non aux demandes de son entourage (pairs, adultes ayant autorité sur lui...)? Est-il plus sensible aux messages ou aux personnes? etc. Pour les élèves, répondre à ces questions constitue une autre façon de mieux se connaître, avec ses forces et ses faiblesses et ainsi d'augmenter ses chances de réussite scolaire. Pour les enseignantes et enseignants, une telle évaluation permet davantage de tenir compte du fonctionnement de leurs élèves dans les différentes stratégies d'enseignement: formation des équipes de travail, explications à fournir, situations d'apprentissages proposées, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise essentiellement en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant. Les instruments d'évaluation proviennent surtout des Etats-Unis. Au Québec; les travaux les plus connus sont ceux de C. Lamontagne à partir des concepts développés par J.E. Hill. Un article a été consacré à ce sujet dans la revue "Vie pédagogique", en novembre 1981.

MOYENS D'EVALUATION

- Niveau de réussite des élèves dans les apprentissages scolaires;
- Appréciation de l'enseignante ou de l'enseignant quant à l'amélioration du fonctionnement des élèves dans les activités scolaires;
- Changements dans les stratégies d'enseignement utilisées par l'enseignante ou l'enseignant.

Numéro de l'activité: PSY-4

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation au dépistage des difficultés scolaires des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Identifier, en vue de les aider, les élèves qui peuvent vivre des difficultés scolaires, particulièrement aux plans intellectuel et socio-affectif.

DESTINATAIRES

Tous les élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Chaque école a la responsabilité d'identifier les élèves qui présentent des difficultés dans leur cheminement scolaire (échec ou retard scolaire, absentéisme, etc.). Le psychologue ou la psychologue collabore à cette opération de collecte des données qui, dans certains cas, peut prendre un caractère systématique. Son action porte davantage sur le développement affectif, intellectuel et social de l'élève. Ces données servent par la suite à déterminer l'aide qui convient le mieux aux élèves éprouvant des difficultés, notamment en termes d'organisation pédagogique. Cette opération se réalise surtout à l'occasion du passage d'un ordre d'enseignement à l'autre ou lors du passage d'un cycle scolaire à l'autre. Plus l'opération est menée à un âge précoce (au préscolaire, notamment), plus elle a de chances de donner des résultats satisfaisants. C'est une opération qui comprend plusieurs étapes: la préparation de l'opération avec l'équipe-école ou l'équipe multidisciplinaire (ou les deux); le choix des instruments de mesure (inventaires de développement, grilles d'observation, tests individuels, tests collectifs); l'administration des tests, leur analyse et leur interprétation; les réunions avec les parents, la direction, l'enseignant ou l'enseignante; la rédaction des rapports individuels.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Dans leur classe, les enseignants et enseignantes sont les premiers responsables du dépistage des difficultés chez les élèves. Le rôle du psychologue ou de la psychologue est complémentaire de celui des enseignants et enseignantes. De très nombreux instruments existent pour évaluer l'un ou l'autre aspect du développement de l'élève.

Numéro de l'activité: PSY-4

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'efficacité de l'opération par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
. Vérification auprès des élèves, des enseignants et enseignantes et de la direction de la mise en place et de la pertinence des services pour répondre aux besoins dépistés;
. Nombre d'élèves référés en psychologie en dehors des procédures de dépistage et pertinence de ces références.

Numéro de l'activité: PSY-5

TITRE DE L'ACTIVITE

Evaluation psychologique d'élèves en difficulté scolaire ou personnelle

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire l'évaluation des forces et des faiblesses de l'élève et proposer un plan d'intervention pour résoudre ses difficultés.

DESTINATAIRES

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés scolaire ou personnelle

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité est à envisager si l'enseignante ou l'enseignant a signalé l'existence de problèmes chez un élève, problèmes qui ont un rapport avec son rendement scolaire (attention, motivation, rythme d'apprentissage...), à ses relations avec ses pairs, (tendance à s'isoler du groupe, agressivité...) ou avec l'enseignant ou encore problèmes qui sont personnels (phobie, dépression, bégaiement...). Dans tous ces cas, une évaluation psychologique de l'élève et de sa situation est requise. Selon la nature et l'importance du problème, la psychologue ou le psychologue choisira un ou plusieurs moyens d'évaluation allant de l'observation directe dans la classe à l'utilisation de tests formels en passant par l'analyse de grilles d'observation des comportements de l'élève et d'entrevues avec les parents et les enseignantes ou enseignants. D'autre part, cette évaluation peut devoir être étendue et impliquer l'intervention d'autres spécialistes. Que cette évaluation implique ou non le travail d'une équipe multidisciplinaire, il reste que les principes d'évaluation demeurent les mêmes. Il s'agit d'évaluer les forces aussi bien que les faiblesses de l'élève et faire l'analyse de sa situation globale. Par ailleurs, cette évaluation ou bilan doit déboucher sur un plan d'intervention incluant la détermination d'objectifs et d'actions à mener auprès de l'élève et de ses éducateurs. Ce plan d'intervention, de même que les résultats de l'évaluation, est discuté lors de comités d'étude de cas. Lorsque le plan d'intervention comprend des mesures de rééducation qui ne peuvent s'appliquer dans la classe ordinaire, un plan de réintégration de l'élève doit être prévu.

Numéro de l'activité: PSY-5

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette évaluation se fait en collaboration étroite avec l'enseignante ou l'enseignant tant pour l'évaluation et l'application du plan d'intervention que pour la(les) rencontre(s) avec les parents. La directrice ou le directeur met en place les conditions nécessaires à l'évaluation et est disponible pour participer à la réalisation du plan d'intervention. Les parents sont informés et collaborent à la collecte des données et à l'application du plan d'intervention. Cette activité exige de la part de la psychologue ou du psychologue une connaissance des divers outils d'évaluation.

MOYENS D'EVALUATION

. Pertinence des données dans la planification et l'application du plan d'intervention ou des recommandations;
. Appréciation, s'il y a lieu, de l'efficacité de l'opération par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
. Vérification de l'application du plan d'intervention.

Numéro de l'activité: PSY-6

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide psychologique suivie aux élèves vivant des difficultés personnelles

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer à la solution des difficultés personnelles de l'élève.

DESTINATAIRES

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés personnelles

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité est un service de consultation qui s'adresse aux élèves aux prises avec des difficultés personnelles qui peuvent être de nature affective ou sociale ou plus simplement scolaire. Elle consiste à aider l'élève à comprendre sa situation, à en prendre conscience et à utiliser ses propres ressources, afin de retrouver son équilibre. Pour ce faire, différentes techniques et moyens ("écoute active", jeux, dessins...) peuvent être utilisés, ces techniques et moyens variant selon l'âge des élèves et l'approche théorique de la psychologue ou du psychologue (approche humaniste, behavioriste...). Trois clientèles sont plus particulièrement visées: les élèves qui éprouvent des difficultés d'adaptation mineures et qui nécessitent des interventions ponctuelles, ceux qui ont des difficultés plus importantes et qui ont besoin d'un suivi ou d'une aide plus active et, finalement, ceux qui sont orientés vers un service clinique extérieur et qui requièrent une coordination des interventions. Au préscolaire et au primaire, les élèves sont plus souvent adressés à la psychologue ou au psychologue par les enseignantes et enseignants, les parents ou la direction d'école. Au secondaire, de plus en plus d'élèves viendront consulter d'eux-mêmes. Cependant, pour ce faire, il importe que la psychologue ou le psychologue se fasse connaître des élèves et leur explique son rôle. D'autre part, certains problèmes (l'obésité, la consommation de drogues et alcool, l'isolement social, etc.) sont parfois plus efficacement abordés selon une approche de groupe étant donné les phénomènes interpersonnels qui se produisent durant ces rencontres et le soutien apporté par le groupe. D'autres problèmes vécus de façon similaire par plusieurs élèves peuvent également être partagés en groupe: divorce ou décès des parents, handicap physique, etc. Des problèmes de nature "sociale" peuvent aussi être abordés dans le cadre de cette activité: tensions engendrées par un manque de communication entre les élèves et les éducatrices et éducateurs, difficultés survenant au passage du primaire au secondaire, etc. Tout comme dans les rencontres individuelles, ces rencontres de groupe ont pour but de permettre aux élèves de faire connaître leurs difficultés et d'explorer différentes possibilités pour les résoudre.

Numéro de l'activité: PSY-6

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une formation particulière dans l'une ou l'autre approche de la relation d'aide est nécessaire

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par l'élève et sa participation à cette activité;
- Appréciation par l'élève de son mieux-être;
- Grille d'observation des comportements à remplir par l'enseignant ou l'enseignante et les parents;
- Observation par la psychologue ou le psychologue de changements chez l'élève.

Numéro de l'activité: PSY-7

TITRE DE L'ACTIVITE

Développement ou modification de comportements, attitudes et habiletés personnelles particulières

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Améliorer chez l'élève présentant des difficultés personnelles certaines capacités particulières; faire disparaître ou modifier des comportements indésirables.

DESTINATAIRES

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés personnelles

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Utilisant des techniques qui, souvent, font appel à l'approche behavioriste, cette activité vise à faire disparaître chez un élève des comportements indésirables ou à le désensibiliser à l'égard de situations anxiogènes. Les problèmes visés peuvent être de toute nature: phobie, tic, agressivité, hyperactivité, distraction, etc. L'activité peut également consister à travailler avec un élève ou un petit groupe d'élèves sur un aspect particulier de sa(leur) personnalité pour lui(leur) faire acquérir des habiletés à cet égard. Ainsi, pour des élèves nerveux, chez qui on a décelé des difficultés portant sur l'affirmation de soi et la capacité de se relaxer par exemple, on va préparer des activités d'entraînement sur ces aspects. Avec des élèves qui souffrent de dépendance, on va mettre sur pied des activités d'acquisition d'autonomie. Même chose pour des élèves impulsifs pour ce qui est de la capacité de contrôle de soi. Dans certains cas, les activités portent sur le développement d'habiletés intellectuelles particulières: techniques de travail, stratégies d'apprentissage (apprendre à apprendre), mémorisation, attention et concentration, etc. Dans d'autres cas, les activités visent l'acquisition d'habiletés psychomotrices. Les activités peuvent comprendre un certain nombre de rencontres de groupe, d'exercices à faire durant ces rencontres et en dehors de ces rencontres, et l'utilisation d'une grille d'autoévaluation. L'élaboration et l'application de telles activités peuvent évidemment être précédées d'une évaluation ou d'une observation systématique de la nature et de la fréquence des comportements à modifier ou à développer.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Ce genre d'activités fait appel le plus souvent à l'enseignante ou l'enseignant, seul, ou quelquefois assisté par la direction de l'école. Dans certains cas, la participation des parents et parfois même celle des pairs de l'élève est nécessaire à la réalisation de certaines activités.

Numéro de l'activité: PSY-7

MOYENS D'EVALUATION

. Grille d'auto-observation à remplir par l'élève avant et après l'application des techniques;
. Grille d'observation à remplir par les parents et l'enseignante ou l'enseignant avant et après l'application des techniques.

Numéro de l'activité: PSY-8

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation et soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Participer à l'application du programme de formation personnelle et sociale; apporter une aide aux enseignants et enseignantes dans l'application de ce programme.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire; enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le programme de formation personnelle et sociale vise, pour chacun des cinq volets qu'il comporte (la santé, les relations interpersonnelles, la vie en société, la sexualité et la consommation), à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie et intégrée des composantes de ces dimensions de la vie humaine, afin que ces derniers parviennent à une meilleure expression d'eux-mêmes comme individus et comme membres d'une collectivité. Ce programme s'adresse à tous les élèves du primaire et du secondaire, même si ce programme ne figure à l'horaire qu'à partir du secondaire. La présente activité constitue à la fois un soutien pour l'application de ce programme et une participation directe à son application. Le soutien prend la forme d'un travail avec les enseignants et enseignantes pour élaborer ou sélectionner des activités à réaliser avec les élèves, conformes aux objectifs du programme (constitution d'une banque de ressources). Il s'agit aussi d'aider les enseignants et enseignantes à assurer une continuité à l'intérieur de ces activités et évaluer leur valeur pour ce qui est du vécu des élèves et de l'atteinte des objectifs du programme. Ce soutien est complété de la réalisation directe par le psychologue ou la psychologue d'activités auprès des élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Ce soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale pourra requérir la collaboration de plusieurs agents d'éducation, notamment les spécialistes des services personnels aux élèves dans les champs de l'orientation, de la santé et des services sociaux.

Numéro de l'activité: PSY-8

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les enseignants et enseignantes et leur participation à cette activité;
. Intérêt manifesté par les élèves à l'égard du programme;
. Taux d'application du programme au primaire.

Numéro de l'activité: PSY-9

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation et soutien aux interventions psychosociales auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs"

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Participer aux interventions de réadaptation menées auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs"; offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESTINATAIRES

Tous les élèves identifiés "mésadaptés socio-affectifs"; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité traduit concrètement la collaboration, en termes de soutien et de participation à l'intervention, que les psychologues peuvent offrir aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves identifiés "mésadaptés socio-affectifs". Selon le guide d'organisation spécifique pour les élèves en difficulté, produit par le Service de l'adaptation scolaire du ministère de l'Education, plusieurs modèles d'intervention peuvent être mis en place pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Ces modèles varient en fonction de l'âge des élèves et de l'ampleur des services nécessités en réponse à leurs besoins, et ils correspondent à des niveaux d'intégration plus ou moins élevés. Dans ces différents modèles, l'intervention du psychologue ou de la psychologue a trait à l'évaluation psychologique des élèves, à sa participation à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention individualisés, aux rencontres individuelles d'élèves, à la supervision clinique des intervenants et intervenantes, notamment au niveau de la relation d'aide à établir avec les élèves, à la sensibilisation du milieu scolaire à la problématique de la mésadaptation socio-affective, au contact avec les parents.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Le rôle dévolu au psychologue ou à la psychologue est complémentaire des rôles du travailleur social ou de la travailleuse sociale, du psycho-éducateur ou de la psycho-éducatrice, et du technicien ou de la technicienne en éducation spécialisée.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des intervenants et intervenantes auprès des élèves;
. Appréciation des parents;
. Evaluation des progrès des élèves au plan socio-affectif.

Numéro de l'activité: PSY-10

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation et soutien aux interventions éducatives auprès d'élèves "déficients mentaux moyens"

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves "déficients mentaux moyens"; participer aux interventions éducatives menées auprès de ces élèves.

DESTINATAIRES

Tous les élèves identifiés "déficients mentaux moyens"; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité rend compte de la collaboration que les psychologues peuvent offrir aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves identifiés "déficients mentaux moyens". Selon le guide d'organisation spécifique pour les élèves en difficulté, produit par le Service de l'adaptation scolaire du ministère de l'Education, plusieurs modèles d'intervention peuvent être mis en place pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Ces modèles varient en fonction de l'âge des élèves et de l'ampleur des services nécessités en réponse à leurs besoins. Dans ces différents modèles, le rôle du psychologue ou de la psychologue a trait principalement au soutien aux interventions des enseignants et enseignantes spécialisés: évaluation des élèves, participation à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention individualisés. Dans certains cas, notamment chez les élèves plus jeunes, le psychologue ou la psychologue partipera directement aux interventions éducatives. D'autres interventions touchent, par ailleurs, à la sensibilisation du milieu scolaire à la problématique de la déficience mentale et au soutien auprès des parents au niveau de leurs attitudes et de leur implication dans le processus éducatif de leur enfant.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Le rôle dévolu au psychologue ou à la psychologue est complémentaire des rôles du travailleur sociale ou de la travailleuse sociale, du technicien ou de la technicienne en éducation spécialisée, de l'orthophoniste et de l'ergothérapeute.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des intervenants et intervenantes auprès des élèves;
. Appréciation des parents;
. Evaluation des progrès des élèves au plan socio-affectif.

Numéro de l'activité: PSY-11

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux élèves en voie d'intégration

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter un soutien aux élèves en voie d'intégration et aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire en voie d'intégration; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Pour un élève qui, selon le modèle en cascade, passe à un niveau d'intégration scolaire plus élevé, différentes mesures de soutien à cette intégration peuvent s'avérer nécessaires. C'est le cas notamment des élèves qui en provenance de centres d'accueil sont accueillis dans une école, ou encore ceux qui ayant séjourné en classe spéciale se retrouvent partiellement ou complètement intégrés aux activités de la classe régulière. Pour chacun de ces élèves, une action indiquée consiste à lui présenter, avant la fin de l'année scolaire, son nouveau milieu: visite de l'école, rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant, explications sur le fonctionnement et les exigences de l'école. Par la suite, au début de l'année suivante, le professionnel ou la professionnelle devra possiblement rencontrer l'enseignant ou l'enseignante pou lui expliquer la situation de l'élève et collaborer avec lui ou elle à l'élaboration d'objectifs d'intégration sociale et scolaire et de stratégies relatives à l'organisation de la classe et à l'enseignement proprement dit. Des rencontres avec l'élève pour évaluer son adaptation à son nouveau milieu sont également à prévoir. Ces rencontres permettent aussi à l'élève qui est confronté à un nouveau milieu et à de nouvelles exigences, d'être aidé dans ses efforts d'adaptation en ayant quelqu'un à qui référer si nécessaire. Dans toutes ces démarches, par ailleurs, l'appui des parents est essentiel.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Des relations doivent être établies entre les agents d'éducation (enseignants, enseignantes, professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves) pour transmettre les données pertinentes.

MOYENS D'EVALUATION

. Grille d'observation de l'intégration sociale de l'élève;
. Niveau de réussite de l'élève dans les apprentissages scolaires;
. Appréciation de l'enseignant ou de l'enseignante et des parents.

Numéro de l'activité: PSY-12

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux parents dans leurs interventions quant au développement intellectuel et socio-affectif de leur enfant.

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les parents dans leur rôle d'éducateur et les conseiller dans leurs prises de décision.

DESTINATAIRES

Tous les parents

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité peut avoir des motifs très divers. D'une part, en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante, il peut s'agir de rencontrer les parents pour les informer des progrès de leur enfant, de ses difficultés en classe et leur présenter d'éventuelles recommandations à son sujet, dont l'établissement d'un plan de travail, afin d'améliorer son rendement scolaire ou des suggestions d'activités pour stimuler son développement. D'autre part, ces rencontres cherchent aussi à répondre au désir des parents de parler des difficultés qu'ils éprouvent dans leur rôle d'éducatrice et d'éducateur et de trouver une solution à ces difficultés. Aussi, il peut s'agir d'aider les parents à dominer une situation personnelle temporairement difficile, de leur permettre de résoudre leurs conflits relationnels avec leur enfant ou encore de les faire bénéficier de certaines ressources communautaires. Dans certains cas, un seul ou les deux parents participent à ces rencontres alors que, quelquefois, la présence de l'enfant peut être nécessaire. Par ailleurs, il est également possible d'utiliser des rencontres de groupe pour aider les parents à faire face aux difficultés de leur enfant, à découvrir de meilleurs moyens de communiquer avec lui et de trouver une solution aux conflits existants. Différentes approches pour l'animation de groupes de parents peuvent être utilisées lors de ces rencontres. Une de ces méthodes est la "formation à l'efficacité humaine (parents efficaces)" de T. Gordon. Ce programme de formation propose différents thèmes de rencontres: "l'écoute active", la résolution de conflits de valeurs, la communication, etc. Cependant, quelle que soit l'approche utilisée, en général, ces rencontres revêtent un caractère pratique. Des documents audio-visuels et des exercices pratiques peuvent être employés. La mise en place de tels ateliers est évidemment précédée de séances d'information à l'intention des parents concernés. De même, quelle que soit l'approche utilisée, il est nécessaire d'assurer un suivi à l'intervention de soutien.

Numéro de l'activité: PSY-12

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une formation particulière dans l'une ou l'autre approche de la relation d'aide est hautement souhaitable.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les parents; leur participation à cette activité;
- Appréciation par les parents des nouvelles possibilités que cette activité leur a apportées pour aider leur enfant;
- Appréciation par les parents de leur mieux-être;
- Observation par le psychologue ou la psychologue de changements dans les attitudes des parents;
- Observation par l'enseignant ou l'enseignante de changements dans les attitudes et comportements de l'élève.

Numéro de l'activité: PSY-13

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur les problèmes psychologiques et comportementaux et les modes d'intervention appropriée

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Donner des informations sur divers problèmes psychologiques et comportementaux et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les éliminer.

DESTINATAIRES

Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité consiste à sensibiliser les enseignants, les enseignantes et les parents à différents problèmes psychologiques qui peuvent affecter les enfants: hyperactivité, agressivité, isolement social, etc. L'objectif de l'activité n'est pas de faire connaître aux agents d'éducation les différentes psychopathologies qui existent chez les enfants, mais plutôt de les rendre sensibles au vécu de l'enfant qui est aux prises avec des problèmes psychologiques et comportementaux et aux facteurs pouvant contribuer à l'existence de ces difficultés ou à leur aggravation. Au-delà de cette connaissance des difficultés de l'enfant, il s'agit de voir les modes d'intervention qui peuvent être utilisés pour aider l'enfant dans ses difficultés. Notamment avec les enseignants et enseignantes, une attention sera portée aux approches psychopédagogiques à privilégier: stratégie d'enseignement, comportements et attitudes à adopter, etc. Entre autres, des résultats de recherche récentes, portant sur l'efficacité de différents modèles d'intervention, peuvent être présentés et critiqués. Une telle activité peut comprendre des ateliers d'information et d'échanges, de l'information écrite et des documents audio-visuels illustrant certains problèmes, des conférences avec des invités, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Plusieurs documents écrits et audio-visuels sont disponibles. Une collaboration peut être envisagée avec les professionnels et professionnelles travaillant dans des établissements des Affaires sociales: clinique de psychiatrie infantile, département de santé communautaire, centre local de services communautaires, etc. Un module du programme de mise à jour en adaptation scolaire produit par le ministère de l'Education, a été consacré à la mésadaptation socio-affective.

Numéro de l'activité: PSY-13

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents;
. Appréciation des personnes ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

Numéro de l'activité: PSY-14

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide occasionnelle aux enseignants et enseignantes dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au développement intellectuel et socio-affectif des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Offrir un soutien aux enseignantes et enseignants dans leur recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au développement intellectuel et socio-affectif des élèves.

DESTINATAIRES

Tous les enseignantes et enseignants

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité consiste à travailler avec l'enseignante ou l'enseignant à trouver une solution aux difficultés qu'il ou elle rencontre dans son enseignement, avec un élève ou un groupe d'élèves. Les difficultés peuvent appartenir à diverses catégories: motivation d'un ou de plusieurs élèves, stratégie d'enseignement, relation enseignant-élèves, etc. Dans un premier temps, il s'agit donc de préciser et d'évaluer le problème. Cette évaluation se fait lors de rencontres individuelles avec l'enseignante ou l'enseignant. Différentes façons de procéder peuvent également être envisagées: observation en classe et analyse avec l'enseignante ou l'enseignant des données observées, étude avec lui ou elle de travaux d'élèves, etc. Dans certains cas, une telle analyse de situation pourra impliquer l'évaluation psychologique d'un élève. Par la suite, il s'agira de procéder avec l'enseignant ou l'enseignante à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie peut comprendre des modifications à apporter à l'enseignement et l'utilisation d'approches particulières auprès de l'élève ou du groupe d'élèves. Elle peut aussi inclure une action complémentaire de la part de la psychologue ou du psychologue auprès de l'élève ou des élèves. La stratégie d'intervention est discutée et éventuellement réajustée lors de rencontres plus ou moins fréquentes avec l'enseignant ou l'enseignante.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut exiger une collaboration avec les autres membres de l'équipe multidisciplinaire: orthopédagogues, psycho-éducateurs et psycho-éducatrices, conseillers et conseillères pédagogiques, autres professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves.

Numéro de l'activité: PSY-14

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'enseignante ou de l'enseignant;
. Observation de changements dans l'enseignement;
. Observation de changements chez l'élève ou le groupe-classe.

Numéro de l'activité: PSY-15

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter une collaboration aux enseignantes et enseignants dans leur responsabilité d'application du programme d'éducation préscolaire.

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants de l'éducation préscolaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le programme d'éducation préscolaire propose trois objectifs généraux qui reflètent des préoccupations proches de celles du ou de la psychologue. Ces trois objectifs sont d'apprendre à l'élève à se connaître lui-même, à entrer en relation avec les autres et à interagir avec l'environnement. La participation du ou de la psychologue au soutien à l'application de ce programme consiste principalement en un travail avec les enseignantes et les enseignants pour traduire les objectifs du programme en activités ou mises en situation qui stimulent le développement des élèves, particulièrement aux plans affectif et social. Cette activité se réalise au cours de rencontres individuelles ou de groupe, d'ateliers, de discussion et d'échanges ou même par une participation à titre de personne-ressource à l'intervention en classe. Ce soutien peut par ailleurs impliquer une aide dans le choix du matériel éducatif utilisé en classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se fait en collaboration avec la conseillère ou le conseiller pédagogique responsable de l'éducation préscolaire et avec l'orthophoniste. Divers documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignants et enseignantes et leur participation à cette activité;
- Intérêt manifesté par les élèves à l'égard du programme d'études et des activités d'apprentissage.

Numéro de l'activité: PSY-16

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien à l'observation de la dynamique d'un groupe-classe et à l'élaboration d'une intervention appropriée

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les enseignantes et les enseignants à identifier les problèmes se manifestant dans la dynamique d'un groupe-classe et à intervenir en sorte d'améliorer le fonctionnement du groupe.

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les enseignantes et enseignants sont à la fois des pédagogues et des animatrices et animateurs de groupe. Cependant, leur formation initiale les amène, le plus souvent, à se centrer d'abord sur la dimension pédagogique de leur travail plutôt que sur l'observation des phénomènes de groupe et l'intervention psychosociale. Au cours d'une année scolaire, plusieurs phénomènes peuvent intervenir dans la dynamique d'un groupe-classe pour créer des situations qui rendent difficiles les apprentissages pour quelques élèves ou tout le groupe. Les problèmes peuvent être fort divers: leadership et structuration du groupe, isolement ou rejet de certains élèves, relations tendues enseignant(e)-élèves, etc. La présente activité, sur demande de l'enseignant ou de l'enseignante responsable du groupe-classe, vise à l'aider à connaître la nature des difficultés vécues par le groupe-classe et à intervenir pour trouver une solution à ces difficultés de fonctionnement. L'identification des problèmes peut nécessiter une observation du groupe-classe, une ou des rencontres avec l'enseignant ou l'enseignante et avec les élèves, ou encore l'utilisation du sociogramme. De plus, l'intervention peut requérir des actions dans plusieurs domaines: mise en place d'activités susceptibles d'entraîner une augmentation et une amélioration des relations interpersonnelles (coopération et solidarité dans le travail d'équipe, par exemple); réaménagement de l'environnement et des équipes de travail; utilisation d'un système collectif de renforcement ou d'auto-évaluation; rencontres individuelles avec des élèves; soutien à l'enseignante ou à l'enseignant; etc. D'autre part, afin de répondre aux besoins de groupes d'enseignants et enseignantes, cette activité peut entraîner à la formation d'ateliers pour initier aux techniques d'observation et d'animation de groupe. Différents thèmes peuvent être traités au cours de ces ateliers: les caractéristiques psychologiques d'un groupe, les réseaux de communication, les techniques sociométriques, etc.

Numéro de l'activité: PSY-16

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Relativement à la collecte des données ayant trait à la dynamique du groupe, on peut utiliser diverses méthodes: grille d'observation, vidéo, sociogramme...

MOYENS D'EVALUATION

. Evaluation de la satisfaction des élèves dans leurs relations avec les autres élèves et avec les adultes;
. Evaluation de l'amélioration du statut sociométrique des élèves rejetés ou isolés du groupe-classe;
. Observation de la cohésion et de la participation du groupe-classe.

Numéro de l'activité: PSY-17

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation aux techniques d'entrevue et à la relation d'aide

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Initier les enseignants et enseignantes aux techniques d'entrevue en général et à la relation d'aide en particulier.

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Dans le cadre de leur travail, les enseignants et enseignantes sont amenés occasionnellement à avoir des entrevues. La plupart du temps, ces entrevues se font avec des parents d'élèves pour donner et recueillir des informations et établir une stratégie commune d'intervention. En outre, à l'intérieur de l'encadrement personnel des élèves, les enseignantes et enseignants sont invités à établir une relation d'aide avec les élèves dont ils ont la responsabilité. Cette activité vise, d'une part, à informer les enseignantes et enseignants des principales questions à considérer au cours des entrevues en général et plus particulièrement dans la relation d'aide. D'autre part, elle cherche à développer un savoir-faire et un savoir-être correspondant aux objectifs que vise une entrevue, à savoir l'aide ou la collecte d'information. Les différents thèmes, traités à l'aide d'exercices, d'exposés, de lecture et de discussions, peuvent être: les conditions de "l'écoute active" et de l'observation, les obstacles à la communication, les attitudes spontanées et leurs conséquences, les différentes formes de questions et de réponses... Cette activité peut également s'adresser à tous ceux qui oeuvrent en milieu scolaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

De nombreux livres, comprenant des exercices à faire, existent sur le sujet. Une collaboration est souhaitable avec les responsables de l'encadrement à l'école.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants et leur participation à cette activité;
- Simulation de problèmes à résoudre par les enseignants et enseignantes avant et après la formation reçue;
- Observation par les enseignantes et enseignants d'une amélioration de leurs habiletés dans les entrevues réelles.

Numéro de l'activité: PSY-1D

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation aux techniques de modification de comportements

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Initier les enseignantes et les enseignants aux techniques de modification de comportements.

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire (premier cycle)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les techniques de modification de comportements sont de plus en plus utilisées en classe aussi bien pour faciliter des apprentissages scolaires que pour faire apparaître ou disparaître certains comportements. L'initiation à une telle approche implique l'acquisition de connaissances sur la théorie behavioriste sous-jacente à cette approche et sur la façon de construire et d'appliquer un programme de modification de comportements. De façon concrète, les enseignants et enseignantes sont formés à analyser les problèmes en termes comportementaux, à construire et utiliser une grille d'observation systématique appropriée à la situation, et à établir un plan d'intervention visant la modification souhaitée des comportements, ce plan pouvant comprendre un système de renforcement, un contrat de contingence, des attitudes à adopter, etc. Par ailleurs, cette formation peut inclure un suivi des enseignants et enseignantes appliquant ces techniques dans leur classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

De nombreux livres existent sur le sujet. Une formation préalable du psychologue ou de la psychologue est nécessaire.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants et leur participation à cette activité;
- Evaluation des connaissances et habiletés acquises;
- Effets sur les élèves de l'application par l'enseignant ou l'enseignante de modification de comportements.

Numéro de l'activité: PSY-19

TITRE DE L'ACTIVITE

Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire en regard des besoins psychologiques

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Voir à ce que l'aménagement d'un lieu scolaire réponde aux besoins psychologiques des élèves et des adultes qui y vivent.

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants; administratrices et administrateurs scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité consiste à mettre en lumière les aspects plus proprement psychologiques qui doivent être pris en compte dans l'aménagement de l'environnement. Il s'agit donc de faire en sorte que les différents lieux scolaires (école, cour de récréation, salle de classe, etc.), étant donné leurs fonctions particulières, soient aménagés dans la mesure du possible en fonction des besoins psychologiques des clientèles desservies. Les questions liées à ces besoins sont multiples. Elles cherchent d'abord à préciser les caractéristiques psychologiques générales du lieu et les façons de les concrétiser. L'endroit doit-il favoriser la communication et les relations interpersonnelles? Doit-il être particulièrement favorable à la concentration et au calme? etc. Elles cherchent aussi à préciser les besoins particuliers de certaines catégories d'élèves. Une classe pour mésadaptés socio-affectifs doit-elle se situer à un endroit donné dans l'école? Un aménagement et un équipement particuliers peuvent-ils aider ces élèves à surmonter leurs difficultés d'apprentissage, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Plusieurs guides d'aménagement ont été produits par le ministère de l'Education (Direction générale des ressources matérielles et financières).

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation par les utilisatrices et utilisateurs du lieu;
. Observation des comportements des utilisateurs et utilisatrices du lieu.

11.0 ACTIVITES PLUS PARTICULIEREMENT REALISEES PAR LES ORTHOPHONISTES SCOLAIRES

Dans ce cinquième groupe d'activités, 18 activités ont été retenues comme étant plus particulièrement caractéristiques du travail des orthophonistes en milieu scolaire. 9 activités touchent les élèves; 2, les parents; 7, les agents d'éducation en milieu scolaire.

11.1 Activités réalisées auprès des élèves

La première de ces activités veut amener les élèves à développer leurs habiletés aux plans de la parole, du langage et de l'audition par le moyen d'ateliers de stimulation du langage et de la communication. Ces ateliers peuvent être réalisés en classe avec la collaboration de l'enseignante ou l'enseignant ou être offerts comme activité libre aux élèves. Plusieurs types d'activités (création collective, jeux de rôles, conversation...) peuvent être réalisés dans le cadre de tels ateliers, afin de compléter le programme de français, de solidifier certains apprentissages ou, encore, de faire prendre conscience de l'importance d'une saine communication.

L'activité ORT-2 est une activité de nature préventive qui cherche à sensibiliser les élèves à différents problèmes qui ont trait à la voix et à l'audition. Il s'agit donc de transmettre des informations quant aux difficultés de fonctionnement de l'appareil vocal et de sensibiliser à la nécessité d'une hygiène de la voix. Il s'agit aussi de fournir des renseignements sur le fonctionnement de l'appareil auditif, sur les causes des principaux problèmes auditifs rencontrés et sur les mesures à prendre en vue de prévenir ces problèmes.

Les deux activités suivantes visent à assurer auprès des élèves le dépistage et l'évaluation des difficultés de la parole, du langage et de l'audition. La première de ces deux activités, l'activité ORT-3, selon une approche collective, consiste à participer au dépistage des difficultés langagières des élèves pour apporter une réponse aux besoins particuliers manifestés. La seconde activité, l'activité ORT-4, selon une approche individuelle, consiste à évaluer le processus de communication d'élèves présentant des difficultés de parole, de langage ou d'audition. Cette évaluation orthophonique peut conduire à un travail en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire. Une telle évaluation débouche par ailleurs nécessairement sur un plan d'intervention concerté.

L'activité ORT-5 est une activité de consultation orthophonique qui a pour objectif d'aider l'élève de manière suivie à résoudre ses difficultés au plan de la communication. Différents moyens et techniques peuvent être employés pour répondre à des besoins langagiers ayant trait à la voix, la fluidité, l'articulation, la morphologie, la motivation à la communication, etc. L'intervention peut se réaliser selon une approche individuelle. Cependant, elle peut aussi se faire selon une approche de groupe ou même en classe, selon la nature et la gravité des difficultés de communication de l'élève et l'utilité de faire appel aux pairs et à l'enseignant ou l'enseignante.

La sixième activité est un type d'intervention différent qui peut être utilisé auprès des élèves qui ont des difficultés de communication. Il s'agit de faire appel à des élèves, habituellement plus âgés, comme parrains ou marraines de ces élèves. Cette activité comporte un certain nombre d'étapes de réalisation: recrutement des élèves qui vont agir comme parrains ou marraines, formation de ces élèves, mise sur pied d'activités d'apprentissage, supervision de ces activités, etc.

La plupart des clientèles spéciales éprouvent des difficultés qui ont des incidences au plan langagier. Les deux activités suivantes rendent compte de la collaboration possible de l'orthophoniste avec les enseignantes et enseignants responsables de tels élèves. L'activité ORT-7 est une participation et un soutien aux interventions auprès des handicapés auditifs; l'activité ORT-8, une participation et un soutien aux interventions auprès des handicapés physiques. Cette participation et ce soutien peuvent prendre diverses formes: information sur les incidences du handicap au plan du langage et sur les moyens de compensation possibles, aide à l'aménagement de la classe, collaboration à la mise sur pied d'activités de réadaptation, etc. Par ailleurs, cette collaboration peut évidemment aussi s'étendre aux enseignantes et enseignants responsables d'élèves déficients mentaux, autistiques... de même qu'à ceux et celles qui ont la responsabilité de classes d'accueil, ou de classes recevant des enfants pour qui le français est une langue seconde.

La dernière activité regroupe, par ailleurs, l'ensemble des actions qui peuvent être menées à l'égard d'élèves en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration. Il peut s'agir ici d'élèves qui proviennent d'une classe ou d'une école spéciale et qui sont reçus dans des classes régulières; il peut aussi s'agir d'élèves qui viennent d'autres milieux (centres d'accueil ou autres) et qui arrivent à l'école. Les actions à poser peuvent être fort diverses: observation, consultation, évaluation, etc.

11.2 *Activités réalisées auprès des parents*

L'activité ORT-10 est une consultation offerte aux parents ou autres personnes significatives de l'entourage de l'enfant. Une telle activité permet aux parents de mieux connaître les difficultés vécues par leur enfant et de travailler, de concert avec le milieu scolaire, à la solution de ces difficultés.

Quant à l'activité ORT-11, elle consiste en une information sur le développement langagier de l'enfant et l'action éducative à privilégier en ce domaine. Une telle activité d'information s'adresse non seulement aux parents, mais à l'ensemble des agents d'éducation à l'école. Elle touche de nombreux aspects reliés au développement de la forme, du contenu et de l'utilisation du langage. Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour transmettre ces informations: rencontres, documentations diverses, etc.

11.3 Activités réalisées auprès des agents d'éducation de l'école

L'activité ORT-12 s'adresse spécifiquement aux enseignantes et enseignants et consiste en une aide face à différentes difficultés rencontrées en classe: mutisme d'un enfant, stratégie d'enseignement inefficace, etc. Il s'agit donc de travailler avec l'enseignant ou l'enseignante qui le demande à trouver, en collaboration, une solution à ces difficultés, ceci pouvant impliquer des modifications à apporter à l'enseignement ou à d'autres niveaux. Cette consultation se réalise habituellement dans le cadre de rencontres individuelles.

Les deux activités suivantes consistent en un soutien de la part de l'orthophoniste aux enseignantes et enseignants dans leur tâche d'appliquer les programmes d'études. L'activité ORT-13 a trait au programme de français - langue maternelle au primaire; l'activité ORT-14, au programme d'éducation préscolaire. Dans l'un et l'autre cas, ces programmes d'études comportent des objectifs qui sont étroitement reliés à une des préoccupations majeures de l'orthophoniste, soit le développement des habiletés de l'élève à communiquer. Dans la mesure de ces préoccupations communes, l'orthophoniste peut apporter une aide dans l'application de ces programmes, notamment en travaillant à traduire les objectifs des programmes en activités qui stimulent le développement langagier des élèves. D'autre part, ce soutien peut aussi s'étendre aux programmes d'études adaptés pour les élèves déficients mentaux.

Quant à l'activité suivante, elle correspond à un soutien aux enseignantes et enseignants qui ont la responsabilité d'élèves d'ethnie différente, en apprentissage du français - langue seconde.

L'activité suivante a trait au dépistage, dans une perspective de formation des intervenants et intervenantes dans le domaine. Dans cette activité, il s'agit d'offrir une formation au niveau des habiletés à observer la qualité de la communication. Différents exposés et mises en situation permettent à l'enseignant et l'enseignante d'apprendre à observer les comportements verbaux et à identifier les difficultés liées à ces comportements.

L'activité ORT-18, par ailleurs, consiste à instrumenter les enseignants et les enseignantes en regard du développement et de la stimulation du langage. Cette formation, offerte par le biais d'ateliers, permet de développer un cadre général d'intervention et de montrer certaines techniques d'intervention, les plus courantes étant l'Enseignement incident et l'approche McDonald.

Enfin, la dernière activité porte sur l'aménagement physique d'un lieu scolaire donné et sur le choix et l'utilisation du matériel éducatif. Il s'agit, d'une part, de permettre aux responsables de tenir compte dans l'aménagement de l'environnement des besoins de communication des élèves, notamment les aspects physico-acoustiques. Il s'agit, d'autre part, d'aider l'équipe-école dans le choix et l'utilisation du matériel de stimulation du langage qui sera consigné dans la bibliothèque, la ludothèque, l'audio-vidéothèque ou, plus simplement, la classe.

TABLEAU 11

Activités plus particulièrement réalisées par les orthophonistes scolaires

Auprès des élèves

ORT-1	Atelier de stimulation du langage et de la communication
ORT-2	Prévention des problèmes vocaux et des problèmes auditifs
ORT-3	Participation au dépistage des difficultés scolaires des élèves
ORT-4	Evaluation orthophonique d'élèves présentant des difficultés de parole, de langage et d'audition
ORT-5	Aide orthophonique suivie aux élèves vivant des difficultés de communication
ORT-6	Mise sur pied d'un système de parrainage d'élèves en difficulté de communication
ORT-7	Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves "handicapés auditifs"
ORT-8	Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves "handicapés physiques"
ORT-9	Soutien aux élèves en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration

TABLEAU 11 (suite)

Activités plus particulièrement réalisées par les orthophonistes scolaires

Auprès des parents

ORT-10 Soutien aux parents dans leurs interventions en regard du développement langagier de leur enfant

ORT-11 Information sur le développement langagier des enfants et sur l'action éducative

Auprès des agents d'éducation de l'école

ORT-12 Aide occasionnelle aux enseignantes et enseignants dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au développement langagier des élèves.

ORT-13 Soutien à l'application du programme de français - langue maternelle au primaire

ORT-14 Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire

ORT-15 Soutien aux interventions auprès d'élèves d'ethnie différente, en apprentissage du français - langue seconde

ORT-16 Initiation à l'observation de la qualité de la communication

ORT-17 Initiation aux approches de stimulation de la communication verbale

ORT-18 Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire et dans le choix et l'utilisation du matériel éducatif en regard des besoins de communication

Numéro de l'activité: ORT-1

TITRE DE L'ACTIVITE

Atelier de stimulation du langage et de la communication

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Favoriser un développement harmonieux du langage et de la communication.

DESTINATAIRES

Elèves de l'éducation préscolaire et du primaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Un atelier de stimulation du langage et de la communication met l'accent auprès des élèves sur les différentes dimensions en jeu dans la communication et sur le développement d'une communication fonctionnelle. Les diverses activités proposées dans ce type d'atelier visent à compléter le programme de français réalisé en classe, à solidifier certains éléments d'apprentissage pouvant être la source de difficultés futures s'ils ne sont pas intégrés par les élèves (par exemple, l'adaptation du discours à l'intention du locuteur et aux caractéristiques de l'interlocuteur), et à faire prendre conscience aux élèves de l'importance d'une hygiène de la communication (nécessité d'écouter l'autre, d'émettre des messages clairs, complets, significatifs, etc.). Pour ce faire [illegible] sieurs moyens peuvent être utilisés: jeux de rôle, création co[illegible]ive, art dramatique, mises en situation ludiques ou réelles, simples échanges, etc. Par ailleurs, cette activité peut être l'occasion d'initier avec l'enseignante ou l'enseignant des activités de soutien.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise habituellement en classe auprès de l'ensemble des élèves ou avec des sous-groupes. Elle se fait avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant. Toutefois, si l'organisation pédagogique de l'école le permet, elle peut aussi être offerte comme activité libre aux élèves ou encore sous forme d'ateliers multi-âges.

MOYENS D'EVALUATION

- Participation et intérêt manifesté par les élèves;
- Appréciation de l'enseignante ou de l'enseignant et des parents;
- Grille d'observation des habiletés de communication à remplir par les élèves eux-mêmes, l'enseignante ou l'enseignant, ou les parents avant et après la participation des élèves à l'atelier;
- Observation par l'orthophoniste et l'enseignante ou l'enseignant de changements dans la qualité et la quantité de communication en classe entre les élèves et avec l'enseignante ou l'enseignant.

Numéro de l'activité: ORT-2

TITRE DE L'ACTIVITE

Prévention des problèmes vocaux et des problèmes auditifs

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Prévenir l'apparition ou l'accentuation des problèmes de la voix et des problèmes d'audition.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire; tous les parents; tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité est essentiellement constituée d'informations à transmettre aux élèves et aux agents d'éducation pour prévenir les problèmes vocaux et les problèmes auditifs. En ce qui concerne les problèmes de la voix, il s'agit d'abord de fournir une description anatomique, physiologique et fonctionnelle de l'appareil vocal. Il s'agit ensuite de faire ressortir les différents problèmes qui peuvent survenir, leurs causes et leurs conséquences. Il s'agit, enfin, de définir les mesures qui peuvent être prises pour préserver sa voix (hygiène vocale). De façon plus particulière, les informations reliées à l'hygiène vocale ont trait aux attitudes à développer pour conserver son potentiel vocal, aux symptômes d'une mauvaise utilisation de la voix, aux techniques à appliquer pour prévenir les pertes de capacité vocale ou pour rééduquer sa propre voix, etc. En ce qui concerne les problèmes de l'audition, il s'agit de transmettre aux élèves et aux agents d'éducation (parents, enseignants et enseignantes) des informations sur l'anatomie, la physiologie et le fonctionnement de l'appareil auditif. D'autres renseignements ont trait aux principaux problèmes auditifs rencontrés, à leurs causes (bruit, accidents, maladies...) et aux principales mesures pour prévenir ces problèmes (hygiène, habillement, etc.). Par la suite, ces renseignements se complètent de consignes relatives aux démarches à entreprendre pour que les élèves qui éventuellement éprouveraient des difficultés sur le plan auditif, puissent recevoir l'attention requise. Toutes ces informations peuvent être diffusées à l'intérieur de rencontres individuelles et de groupe, à l'aide de diaporamas ou de brochures, etc., et être suivies de dépistage systématique. Selon la clientèle visée, les contenus devront toutefois être adaptés.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalisera dans les meilleures conditions avec la collaboration de l'équipe-école. D'autre part, il faut noter que le ministère des Affaires sociales a produit une brochure sur la prévention des problèmes auditifs. Cette brochure est intitulée "Prêtons l'oreille".

Numéro de l'activité: ORT-2

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des élèves, des enseignantes et enseignants et des parents;
. Questionnaire d'évaluation des connaissances sur l'audition, les problèmes auditifs et leur prévention;
. Taux de problèmes auditifs;
. Questionnaire d'évaluation des connaissances sur la voix, les problèmes vocaux et leur prévention;
. Taux de problèmes vocaux.

Numéro de l'activité: ORT-3

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation au dépistage des difficultés langagières des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Identifier, en vue de les aider, les élèves qui peuvent vivre des difficultés langagières.

DESTINATAIRES

Tous les élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Chaque école a la responsabilité d'identifier les élèves qui présentent des difficultés dans leur cheminement scolaire. L'orthophoniste collabore à cette opération de collecte des données qui, dans certains cas, peut prendre un caractère systématique, ou encore la réalise lui-même ou elle-même. Son action porte sur les difficultés de la parole, du langage et de l'audition des élèves. Cette action peut prendre diverses formes: observation de l'élève dans la classe; élaboration et passation d'un questionnaire aux parents ou aux enseignantes et enseignants, évaluation audiométrique de l'élève; etc. Ces données servent par la suite à déterminer l'aide qui convient le mieux aux élèves éprouvant des difficultés, notamment en termes d'organisation pédagogique. Cette opération se réalise surtout à l'occasion du passage d'un ordre d'enseignement à l'autre, ou lors du passage d'un cycle scolaire à l'autre. Plus l'opération est menée à un âge précoce (au préscolaire, notamment), plus elle a de chances de donner des résultats satisfaisants. C'est une opération qui comprend plusieurs étapes: la préparation de l'opération avec l'équipe-école ou l'équipe multidisciplinaire (ou les deux); le choix des instruments de mesure; l'administration des tests, leur analyse et leur interprétation; les réunions avec les parents, la direction, l'enseignante ou l'enseignant; la rédaction des rapports individuels.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Dans leur classe, les enseignantes et enseignants sont les premiers responsables du dépistage des élèves en difficulté. Le rôle de l'orthophoniste est complémentaire de celui des enseignants et enseignantes. De très nombreux instruments existent pour évaluer l'un ou l'autre aspect du développement de l'élève.

Numéro de l'activité: ORT-3

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'efficacité de l'opération par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
. Vérification auprès des élèves, des enseignantes et enseignants et de la direction de la mise en place et de la pertinence des services pour répondre aux besoins dépistés;
. Nombre d'élèves référés en orthophonie en dehors des procédures de dépistage et pertinence de ces références.

Numéro de l'activité: ORT-4

TITRE DE L'ACTIVITE

Evaluation orthophonique d'élèves présentant des difficultés de parole, de langage et d'audition

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Faire l'évaluation des forces et des faiblesses de l'élève au plan de la communication et proposer un plan d'intervention pour résoudre ses difficultés.

DESTINATAIRES

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés de parole, de langage et d'audition

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité s'adresse à des élèves présentant des difficultés relatives à la forme, au contenu et à l'utilisation du langage ou encore aux différentes dimensions de la parole et ce, tant au plan de la réception que de la réalisation. Selon la nature et l'importance du problème, l'orthophoniste choisira un ou plusieurs moyens d'évaluation allant de l'observation directe dans la classe à l'utilisation de tests formels en passant par l'analyse de grilles d'observation des comportements verbaux de l'élève et d'entrevues avec les parents et les enseignantes et enseignants en cause. Cette évaluation peut devoir être étendue et exiger l'intervention d'autres spécialistes. Que cette évaluation exige ou non le travail d'une équipe multidisciplinaire, il reste que les principes sous-jacents à cette évaluation demeurent les mêmes. Il s'agit d'évaluer les forces aussi bien que les faiblesses de l'élève et faire l'analyse de sa situation globale. Par ailleurs, cette évaluation ou bilan doit déboucher sur un plan d'intervention incluant la détermination d'objectifs et d'actions à mener auprès de l'élève et de ses éducatrices et éducateurs. Ce plan d'intervention, de même que les résultats de l'évaluation, est discuté lors de comités d'étude de cas. Lorsque le plan d'intervention comprend des mesures de rééducation qui ne peuvent s'appliquer dans la classe régulière, un plan de réintégration de l'élève doit être prévu.

Numéro de l'activité: ORT-4

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se fait en collaboration étroite avec l'enseignant ou l'enseignante tant pour l'évaluation et l'application du plan d'intervention que pour la ou les rencontres avec les parents. Le directeur ou la directrice met en place les conditions nécessaires à l'évaluation et est disponible pour participer à la réalisation du plan d'intervention. Les parents sont informés et collaborent à la collecte des données et à l'application du plan d'intervention. Cette activité exige aussi de la part de l'orthophoniste une connaissance des différents outils d'évaluation (test de compréhension verbale, tests audiologiques de base, bilan phonologique, grille d'analyse de corpus, etc...) de façon à pouvoir faire face à la diversité des problèmes rencontrés.

MOYENS D'EVALUATION

- Pertinence des données recueillies dans la planification et l'application du plan d'intervention ou des recommandations;
- Appréciation, s'il y a lieu, de l'efficacité de l'opération par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
- Vérification de l'application du plan d'intervention.

Numéro de l'activité: ORT-5

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide orthophonique suivie aux élèves vivant des difficultés de communication

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer à la solution des difficultés de communication de l'élève.

DESTINATAIRES

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés au plan de la communication

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Faisant suite à l'évaluation orthophonique, cette activité s'adresse aux élèves aux prises avec des difficultés de communication et qui requièrent un suivi et un support. L'intervention a pour objet les difficultés de la voix, de la fluidité, de l'articulation, de la syntaxe, de la morphologie, de la phonologie, de la sémantique, de la réception du langage, de la motivation à communiquer, de l'adaptation du comportement verbal à différentes situations de communication, etc. L'orthophoniste intervient de différentes façons: en modifiant des règles et des processus déviants dans l'organisation du langage de l'enfant; en stimulant l'utilisation d'habiletés insuffisamment exploitées; en fournissant à l'enfant des connaissances et des techniques en vue de susciter le développement; en remettant en marche le processus de développement du langage; en amenant l'élève à découvrir que le langage est un outil de communication utile, nécessaire et agréable. Cette intervention peut se réaliser dans des rencontres suivies individuelles auxquelles assistent parfois les parents. Elle peut aussi être faite au cours de rencontres de groupe, ou encore à l'intérieur de la classe. L'approche utilisée varie, selon la nature du problème et l'utilité de mettre en jeu des phénomènes interpersonnels ou d'utiliser les pairs à titre de ressources auprès de l'élève en difficulté. Ces interventions comportent des contrôles périodiques, afin de vérifier les acquisitions des élèves et de s'ajuster aux programmes d'études. Au préscolaire et au primaire, les élèves sont le plus souvent référés par les enseignants et enseignantes, les parents ou la direction d'école. Au secondaire, de plus en plus d'élèves viendront consulter d'eux-mêmes.

Numéro de l'activité: ORT-5

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité nécessite la collaboration directe ou indirecte des parents et de l'enseignant ou de l'enseignante. Dans certains cas, elle implique également une référence à des spécialistes extérieurs au milieu scolaire. Plusieurs types de matériel peuvent être utilisés au cours des rencontres: instruments audio-visuels, matériel imagé, livres, jeux, etc. Cependant, l'orthophoniste verra à utiliser un matériel adapté au programme d'intervention spécifique.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par l'élève et sa participation à cette activité;
. Intérêt manifesté par l'enseignant ou l'enseignante et les parents, et leur participation à cette activité;
. Appréciation par l'élève de ses progrès en communication;
. Appréciation par l'enseignant ou l'enseignante et les parents des progrès en communication de l'élève;
. Evaluation par l'orthophoniste des progrès de l'élève.

Numéro de l'activité: ORT-6

TITRE DE L'ACTIVITE

Mise sur pied d'un système de parrainage d'élèves en difficulté de communication

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer avec l'aide des pairs à la solution des difficultés de communication de l'élève.

DESTINATAIRES

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés au plan de la communication

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le langage et la communication chez l'enfant se développent essentiellement à travers les échanges que celui-ci a avec son entourage. De la même façon, les difficultés éprouvées par un élève dans ce domaine peuvent se résoudre plus aisément si l'entourage est impliqué dans le processus d'aide. La présente activité vise à compléter l'action des parents, de l'enseignant ou de l'enseignante et de l'orthophoniste par la mise en place d'un système de parrainage d'élèves en difficultés de communication. Cette activité comporte un certain nombre d'étapes parmi lesquelles il y a le recrutement des élèves plus âgés qui sont intéressés à jouer un tel rôle, la formation de ces élèves, l'organisation et la réalisation de rencontres suivies et d'activités. Tout au long des activités de parrainage, l'orthophoniste doit apporter un support et une supervision aux élèves-parrains et marraines.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité implique la participation des enseignantes et enseignants, de la direction d'école et préférablement aussi des parents. Pour réaliser l'activité, un local de même que du matériel de jeu doivent également être disponibles. Il faut aussi prévoir des renforcements pour maintenir la motivation des élèves-parrains et marraines.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les élèves-filleuls et parrains; leur participation à cette activité;
- Evaluation des comportements verbaux des élèves avant et après l'application du système de parrainage;
- Evaluation des habiletés des élèves-parrains et marraines avant et après l'intervention;
- Quantité et qualité des relations entre les élèves en dehors de rencontres prévues.

Numéro de l'activité: ORT-7

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves "handicapés auditifs"

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Participer aux interventions de réadaptation menées auprès des élèves handicapés auditifs et offrir un soutien aux enseignantes et enseignants responsables de ces élèves.

DESTINATAIRES

Tous les élèves identifiés "handicapés auditifs"; tous les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité rend compte de la collaboration que les orthophonistes peuvent offrir aux enseignantes et enseignants responsables d'élèves handicapés auditifs. Cette collaboration peut prendre diverses formes: information sur la déficience auditive et ses conséquences sur le développement de la communication, information sur les systèmes d'amplification et le port de prothèse, aide à l'aménagement de la classe, aide relativement aux attitudes et comportements à développer en regard du handicap, soutien à l'élaboration d'activités de stimulation de la communication et à l'adaptation des programmes d'études, etc. Ce soutien varie par ailleurs selon les caractéristiques de la clientèle: âge des élèves, degré de surdité, approche de communication privilégiée (oralisme ou communication totale), niveau d'intégration des élèves, etc. Cette collaboration avec les enseignantes et enseignants peut en outre être complétée d'interventions directes de réadaptation auprès des élèves: entraînement à la parole, apprentissage d'un système de communication, aide à l'acceptation du handicap, etc. D'autres actions, notamment en termes d'information et de soutien, peuvent être menées auprès des parents et de l'équipe-école.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Le travail auprès des élèves handicapés auditifs implique une collaboration avec l'équipe multidisciplinaire: psychologue, travailleuse ou travailleur social(e), audiologiste, audioprothésiste, etc.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des intervenantes et intervenants auprès des élèves;
. Appréciation des parents;
. Evaluation des progrès dans les comportements de communication des élèves.

Numéro de l'activité: ORT-8

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves "handicapés physiques"

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Participer aux interventions de réadaptation menées auprès d'élèves handicapés physiques; offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESTINATAIRES

Tous les élèves identifiés "handicapés physiques"; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité fait état de la participation et du soutien offert par l'orthophoniste aux enseignants et enseignantes et au milieu responsables d'élèves handicapés physiques. Ce soutien peut prendre différentes formes: information sur les conséquences du handicap physique relativement à la parole, au langage et à l'audition; informations sur les principaux moyens de suppléance à la parole (le Bliss et le Syllabaire) et sur leur utilisation; aide à l'aménagement de la classe; aide en regard des attitudes et des comportements à développer; soutien à l'élaboration d'activités de stimulation de la communication et à l'adaptation des programmes d'études; etc. Ce soutien varie selon les caractéristiques de la clientèle: âge des élèves, nature et sévérité du handicap, approche de communication privilégiée (orale ou autre), niveau d'intégration des élèves, etc. Ce soutien est par ailleurs complété par des interventions directes de l'orthophoniste auprès des élèves: entraînement à la parole, apprentissage d'un système de communication, aide à l'acceptation du handicap, etc. D'autres actions sont aussi à mener auprès des parents et de l'équipe-école.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Le travail auprès des élèves handicapés physiques implique une collaboration avec l'équipe multidisciplinaire: psychologue, travailleur ou travailleuse social(e), ergothérapeute, physiothérapeute, etc.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des intervenants et intervenantes auprès des élèves;
. Appréciation des parents;
. Evaluation des progrès dans les comportements de communication des élèves.

Numéro de l'activité: ORT-9

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux élèves en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter un soutien aux élèves en difficulté de communication en voie d'intégration et aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire en difficulté de communication en voie d'intégration; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Pour un élève qui, selon le modèle en cascade, passe à un niveau d'intégration scolaire plus élevé, différentes mesures de soutien à cette intégration peuvent s'avérer nécessaires. C'est le cas notamment des élèves qui en provenance de centres d'accueil sont accueillis dans une école, ou encore ceux qui ayant séjourné en classe spéciale se retrouvent partiellement ou complètement intégrés aux activités de la classe régulière. Pour chacun de ces élèves, une action indiquée consiste à lui présenter, avant la fin de l'année scolaire, son nouveau milieu: visite de l'école, rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant, explications sur le fonctionnement et les exigences de l'école. Par la suite, au début de l'année suivante, le professionnel ou la professionnelle devra possiblement rencontrer l'enseignant ou l'enseignante pour lui expliquer la situation de l'élève et collaborer avec lui ou elle à l'élaboration d'objectifs d'intégration sociale et scolaire et de stratégies pour stimuler la communication verbale chez l'élève. Des rencontres avec l'élève pour évaluer son adaptation à son nouveau milieu sont également à prévoir. Ces rencontres permettent aussi à l'élève qui est confronté à un nouveau milieu et à de nouvelles exigences d'être aidé dans ses efforts d'adaptation en ayant quelqu'un à qui référer si nécessaire. Dans toutes ces démarches, par ailleurs, l'appui des parents est essentiel.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Des relations doivent être établies entre les agents d'éducation (enseignants, enseignantes, professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves) pour transmettre les données pertinentes.

MOYENS D'EVALUATION

. Grille d'observation de l'intégration sociale de l'élève;
. Niveau de réussite de l'élève dans les apprentissages scolaires;
. Appréciation de l'enseignant ou de l'enseignante et des parents.

Numéro de l'activité: ORT-10

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux parents dans leurs interventions en regard du développement langagier de leur enfant

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les parents à faire face aux difficultés langagières de leur enfant.

DESTINATAIRES

Tous les parents

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Lorsque des difficultés en regard du contenu, de la forme et de l'utilisation du langage sont identifiées chez un élève, il est habituellement nécessaire de rencontrer les parents. Cependant, ces rencontres peuvent également être initiées par les parents. De telles rencontres servent à informer les parents du rendement de l'élève en classe (nature de ses difficultés, causes, conséquences) et des moyens que l'école envisage pour contribuer à solutionner ces difficultés (classement ou autres interventions particulières). Ces rencontres servent aussi à recueillir des informations sur l'enfant et son comportement à l'extérieur de l'école. Par ailleurs, ces rencontres tendent aussi à impliquer les parents dans la mise en place et la réalisation d'un plan d'intervention comprenant des moyens concrets et des attitudes à adopter de la part des parents. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces rencontres peuvent être réalisées avec d'autres personnes significatives de l'entourage de l'enfant: frère, soeur, grand-parent, gardien ou gardienne, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une formation particulière en relation d'aide est hautement souhaitable. Ces rencontres se réalisent, par ailleurs, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant titulaire.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les parents; leur participation à cette activité;
- Observation par l'enseignante ou l'enseignant d'une amélioration au niveau des habiletés langagières de l'élève.

Numéro de l'activité: ORT-11

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur le développement langagier de l'enfant et l'action éducative

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les agents d'éducation à comprendre le développement langagier de l'enfant et les facteurs qui influencent ce développement.

DESTINATAIRES

Tous les parents; tous les enseignantes et enseignants

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité consiste à transmettre aux enseignantes, aux enseignants, aux parents et aux autres agents d'éducation à l'école, des informations sur le développement langagier de l'enfant. Ce faisant, cette activité cherche à les aider à mieux intervenir dans ce domaine. Les aspects touchés sont le développement du contenu, de la forme et de l'utilisation du langage, les attitudes favorisant une meilleure communication, les moyens de stimulation du langage, etc. Notamment auprès des enseignantes et enseignants, l'emphase est mise sur les relations entre la pédagogie, l'apprentissage et le langage. Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour la réalisation de cette activité. Des documents écrits ou audio-visuels peuvent être réalisés et diffusés. Les journaux locaux et les média électroniques sont également accessibles. Il est possible de réaliser des rencontres de groupes de parents ou de groupes d'enseignantes et enseignants. Le plus possible, ces rencontres font appel à des situations concrètes. De même, il importe de prévoir un temps pour que les participantes et participants puissent poser des questions et échanger sur les problèmes et les attitudes à prendre. D'autre part, cette activité amènera à faire des suggestions d'activités qui vont tendre à améliorer les différents aspects du langage (forme, contenu, utilisation), à favoriser les échanges entre les élèves en partant de leur vécu et de leurs intérêts, à développer une éthique de la conversation (façons d'initier un discours, écoute de l'autre, etc.). De telles suggestions amènent notamment l'enseignante ou l'enseignant à intégrer les dimensions langage et communication à l'intérieur de tous les programmes d'études. Par ailleurs, ces suggestions peuvent être faites au cours de rencontres individuelles ou collectives, par le biais d'une documentation écrite ou encore par des interventions directes en classe sous forme de co-animation. Dans certains cas, une telle intervention de la part de l'orthophoniste auprès de l'enseignante ou de l'enseignant amènera jusqu'à la mise sur pied et l'application d'un projet-classe de communication fonctionnelle structuré et suivi dans le temps.

Numéro de l'activité: ORT-11

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Plusieurs documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés, afin d'illustrer l'un ou l'autre aspect discuté. Une collaboration est possible avec les autres professionnelles et professionnels des services personnels aux élèves.

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents;
. Appréciation des enseignantes et enseignants ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

Numéro de l'activité: ORT-12

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide occasionnelle aux enseignants et enseignantes dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au développement langagier des élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Offrir un soutien aux enseignants et enseignantes dans leur recherche de solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au développement langagier des élèves.

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité consiste à travailler avec l'enseignant ou l'enseignante à trouver une solution aux difficultés que celui-ci ou celle-ci rencontre dans son enseignement avec un élève ou un groupe d'élèves. Les difficultés peuvent se situer à différents niveaux: mutisme ou manque de communication d'un élève, stratégie d'enseignement inefficace, etc. Dans un premier temps, il s'agit donc de préciser et évaluer le problème. Cette évaluation se fait lors de rencontres individuelles avec l'enseignant ou l'enseignante. Différentes façons de procéder peuvent également être envisagées: observation en classe et analyse avec l'enseignant ou l'enseignante des données observées, étude avec l'enseignant ou l'enseignante de travaux d'élèves, etc. Dans certains cas, une telle analyse de situation pourra impliquer l'évaluation orthophonique d'un élève. Par la suite, il s'agit de procéder avec l'enseignant ou l'enseignante à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie peut comprendre des modifications à apporter à l'enseignement, une adaptation des programmes et l'utilisation d'approches particulières auprès de l'élève ou du groupe d'élèves. Elle peut aussi inclure une action complémentaire de l'orthophoniste. La stratégie d'intervention est discutée et éventuellement réajustée lors de rencontres plus ou moins nombreuses avec l'enseignant ou l'enseignante.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut exiger une collaboration avec les autres membres de l'équipe multidisciplinaire: orthopédagogues, psychoéducateurs et psychoéducatrices, conseillers et conseillères pédagogiques, autres professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves.

Numéro de l'activité: ORT-12

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'enseignant ou de l'enseignante;
. Observation de changements dans l'enseignement;
. Observation de changements chez l'élève ou le groupe-classe.

Numéro de l'activité: ORT-13

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien à l'application du programme de français - langue maternelle au primaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter une collaboration aux enseignants et enseignantes du primaire dans leur responsabilité d'application du programme de français - langue maternelle.

DESTINATAIRES

Enseignants et enseignantes du primaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Une des préoccupations majeures de l'orthophoniste a trait au développement chez l'élève de ses habiletés à communiquer. Cette préoccupation est également l'une des assises du nouveau programme de français. En effet, selon ce programme d'études, l'objectif spécifique de la classe de français est de développer chez l'élève ses habiletés comme émetteur et comme récepteur, autant en langue orale qu'en langue écrite. Dans la mesure de ces préoccupations communes, la présente activité constitue un soutien offert aux enseignants et enseignantes dans leur tâche d'appliquer ce nouveau programme de français. Ce soutien prend principalement la forme d'un travail avec les enseignants et les enseignantes pour traduire les objectifs et l'esprit du programme en activités qui tiennent compte de l'âge des élèves, de leurs besoins et intérêts et de leur vécu. Par ailleurs, ce soutien peut également consister en une aide dans le choix du matériel éducatif à utiliser avec les élèves, en une participation à l'évaluation des acquis des élèves en encore en une collaboration à l'intervention en classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Ce soutien à l'application du programme de français requiert une collaboration avec le conseiller ou la conseillère pédagogique en français. Divers documents écrits et audio-visuels peuvent également être utilisés.

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les enseignants et enseignantes et leur participation à cette activité;
. Intérêt manifesté par les élèves à l'égard du programme d'études et des activités d'apprentissage;
. Evaluation des apprentissages des élèves en français.

Numéro de l'activité: ORT-14

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter une collaboration aux enseignantes et enseignants dans leur responsabilité d'application du programme d'éducation préscolaire.

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants de l'éducation préscolaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La préoccupation centrale de l'orthophoniste pour le développement chez l'élève de ses habiletés à communiquer l'amène à accorder une attention particulière au programme d'éducation préscolaire. Ce programme propose trois objectifs généraux qui sont en lien avec cette préoccupation. Ces trois objectifs sont d'apprendre à l'élève à se connaître lui-même, à entrer en relation avec les autres et à interagir avec l'environnement. La participation de l'orthophoniste au soutien à l'application de ce programme consiste principalement en un travail avec les enseignantes et les enseignants pour traduire les objectifs du programme en activités ou mises en situation qui stimulent le développement de la communication des élèves, tenant compte de leur âge, de leurs besoins et intérêts et de leur vécu. Cette activité se réalise au cours de rencontres individuelles ou de groupe, d'ateliers, de discussion et d'échanges ou même par une participation à titre de personne-ressource à l'intervention en classe. Ce soutien peut, par ailleurs, consister en une aide dans le choix du matériel éducatif utilisé en classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se fait en collaboration avec la conseillère ou le conseiller pédagogique responsable de l'éducation préscolaire et avec la ou le psychologue. Divers documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants et leur participation à cette activité;
- Intérêt manifesté par les élèves à l'égard du programme d'études et des activités d'apprentissage;
- Appréciation des habiletés langagières des élèves.

Numéro de l'activité: ORT-15

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux interventions auprès d'élèves d'ethnie différente, en apprentissage du français - langue seconde

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves d'ethnie différente, en apprentissage du français - langue seconde.

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes titulaires de classes d'immersion française ou responsables d'élèves d'ethnie différente, en apprentissage du français - langue seconde

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'enseignement du français - langue seconde a, entre autres, pour objectifs d'assurer une utilisation fonctionnelle de la langue française orale et écrite et une intégration des élèves de classes d'accueil, de francisation ou d'immersion, dans la société québécoise. Le fait de susciter une motivation à l'apprentissage du français et d'éveiller un goût à communiquer relie étroitement le travail de l'enseignante ou de l'enseignant et celui de l'orthophoniste. Dans la mesure de ces préoccupations communes, la collaboration de l'orthophoniste peut prendre différentes formes, à savoir une aide au niveau des attitudes favorables à l'enseignement du français - langue seconde, l'élaboration d'activités visant à améliorer la forme, le contenu et l'utilisation du langage, des ateliers d'information sur les valeurs culturelles de différentes ethnies qui interviennent lors du processus de communication et sur les particularités linguistiques de certaines langues aux niveaux syntaxique, morphologique, phonologique, etc... De même, des interventions directes individuelles ou de groupe, à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe peuvent compléter ce soutien. D'autre part, ceci amène l'orthophoniste à intervenir plus spécifiquement auprès des élèves présentant des difficlutés de communication dans leur langue maternelle ou des difficultés sévères d'apprentissage du français - langue seconde ou les deux.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise avec la collaboration de l'équipe-école. Elle peut également requérir l'aide de personnes-ressources qui agissent comme interprète auprès des parents.

Numéro de l'activité: ORT-15

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants et leur participation à cette activité;
. Evaluation des apprentissages des élèves en français et de leurs progrès en communication;
. Appréciation des parents et de l'enseignante ou de l'enseignant.

Numéro de l'activité: ORT-16

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation à l'observation de la qualité de la communication

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Instrumenter les enseignants et enseignantes à l'égard de l'observation de la qualité de la communication.

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les enseignants et enseignantes sont les premiers responsables du dépistage des difficultés des élèves. Ils et elles ont aussi la responsabilité d'évaluer ou de participer à l'évaluation de ces difficultés. Dans le cadre de ces responsabilités, la présente activité cherche à développer les habiletés des enseignants et enseignantes à l'égard de l'observation de la qualité de la communication des élèves. Il s'agit donc de présenter un cadre théorique pour comprendre le phénomène de la communication et, à partir de ce cadre, de montrer les types de difficultés qui peuvent se présenter (au niveau des intentions de communication, de la forme utilisée ou du contenu, etc.). Sous forme d'atelier, on présente donc des exposés, des exemples et des mises en situation qui permettent à l'enseignant et l'enseignante d'apprendre à observer les comportements verbaux des élèves et de procéder à une identification des difficultés.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation des enseignants et enseignantes;
. Implication et intérêt manifesté par les enseignants et enseignantes;
. Evaluation des connaissances et habiletés acquises;
. Impact sur le dépistage de cas.

Numéro de l'activité: ORT-17

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation aux approches de stimulation de la communication verbale

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les agents d'éducation à développer des habiletés et des attitudes favorables à la communication verbale de l'enfant.

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes; parents d'enfants en difficulté de communication

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité a pour but d'aider les enseignants et enseignantes aussi bien du secteur régulier que de l'adaptation scolaire à faire face aux difficultés de communication des élèves. Elle peut aussi s'adresser à des parents qui ont un enfant aux prises avec de telles difficultés. Il s'agit d'offrir une formation en regard du développement et de la stimulation de la communication verbale. Les approches les plus fréquemment utilisées et qui sont présentées dans le cadre de cette formation sont l'Enseignement incident et l'approche McDonald. Cependant, certains modèles plus globaux (Bloom et Lahey, Kretschmer et Kretschmer, etc.) peuvent servir à présenter le cadre général d'intervention. Cette initiation, le plus souvent, se présente sous forme d'ateliers en session intensive. Elle comporte des exposés, des exemples, des mises en situation, etc., pour faire comprendre aussi bien les bases théoriques de ces interventions et les attitudes sous-jacentes à développer que les habiletés techniques requises. Par la suite, les enseignants et enseignantes qui utilisent de telles approches bénéficient d'un suivi de la part de l'orthophoniste.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Les regroupements d'enseignants et enseignantes ou de parents peuvent être faits à partir du type de problème rencontré (déficience auditive, bégaiement, etc.). Selon les approches et modèles présentés, différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés comme outil d'apprentissage ou pour illustrer un thème discuté. Une collaboration est également possible avec d'autres professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves.

Numéro de l'activité: ORT-17

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les enseignants et enseignantes ou par les parents; leur participation à l'activité;
. Evaluation des connaissances et habiletés acquises par les enseignants et enseignantes ou les parents;
. Fréquence d'utilisation des habiletés et techniques auprès des élèves par les enseignants et enseignantes.

Numéro de l'activité: ORT-18

TITRE DE L'ACTIVITE

Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire et dans le choix et l'utilisation du matériel éducatif en regard des besoins de communication

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Voir à ce que l'aménagement d'un lieu scolaire réponde aux besoins de communication des élèves et des adultes qui y vivent; aider au choix et à l'utilisation du matériel éducatif pour stimuler le développement langagier des élèves.

DESTINATAIRES

Equipe-école; administratrices et administrateurs scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

A l'école, chaque lieu physique a sa fonction, mais doit aussi répondre à des besoins particuliers des utilisatrices et utilisateurs du lieu. Dans l'aménagement de ces lieux, il faut ainsi considérer un certain nombre de dimensions. La présente activité consiste, d'une part, à mettre en lumière les aspects physico-acoustiques qui interviennent dans l'aménagement de l'environnement. Elle consiste, d'autre part, à faire en sorte que les différents locaux de l'école, étant donné leurs fonctions particulières, répondent le plus possible aux besoins de communication des clientèles desservies. En regard de ces besoins, plusieurs types de suggestions pourront être faites, allant d'un simple aménagement, de la classe par exemple, pour faciliter les échanges verbaux jusqu'à des mesures plus importantes lorsque les locaux sont utilisés par des élèves qui ont des besoins particuliers à cet égard (par exemple, les élèves handicapés auditifs): contrôle de l'insonorisation des locaux, choix du système d'amplification collectif dans l'école, type de classe ou endroit dans la classe où placer un enfant malentendant, aménagement de la classe pour faciliter l'utilisation des systèmes Bliss ou Syllabaire, etc. Par ailleurs, les jeux, les livres, les vidéo, les disques, etc., sont tous des outils qui sont utilisables avec les élèves dans le développement et la stimulation de leur langage. La présente activité constitue également une aide à l'équipe-école dans le choix et l'utilisation du matériel éducatif qui sera consigné dans la bibliothèque, dans la ludothèque, dans l'audio-vidéothèque ou, plus simplement, dans la classe. Ce choix du matériel éducatif est fonction de la démarche pédagogique privilégiée dans les programmes d'études et dans l'école.

Numéro de l'activité: ORT-18

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité se réalise en collaboration avec l'équipe-école. Elle peut également impliquer la collaboration de consultantes et consultants extérieurs à l'école. Certains appareils de mesure spécialisés, dont le sonomètre qui mesure l'intensité du bruit ambiant, peuvent être utilisés.

MOYENS D'EVALUATION

. Evaluation objective du bruit ambiant avant et après la réalisation de l'aménagement;
. Appréciation par les utilisatrices et utilisateurs du lieu;
. Observation des comportements de communication des utilisateurs et utilisatrices du lieu.

12.0 ACTIVITES PLUS PARTICULIEREMENT REALISEES PAR LES PSYCHOEDUCATRICES ET PSYCHOEDUCATEURS EN MILIEU SCOLAIRE

Cette dernière section du guide d'activités regroupe des activités reliées au champ d'intervention de la psychoéducation. 14 activités susceptibles d'être exercées par des psychoéducatrices et des psychoéducateurs sont décrites. Ces activités veulent traduire la diversité des actions possibles de ces professionnelles et professionnels en milieu scolaire, sans pour autant en restreindre la portée.

Comme toutes les séries d'activités précédentes, ces 14 activités de psychoéducation sont réparties en activités réalisées auprès des élèves, en activités destinées aux parents, et enfin, en activités qui s'adressent aux agents d'éducation à l'école. 5 activités se rapportent au premier groupe; 2 autres font partie du deuxième bloc d'activités; et enfin, 7 autres composent le dernier groupe.

12.1 Activités réalisées auprès des élèves

La première activité, l'activité PSE-1, consiste en une aide psychoéducative suivie dont l'objectif est de contribuer à la solution des difficultés scolaires des élèves. Différentes activités de production ou d'expression sont proposées à des élèves ayant vécu de nombreux échecs scolaires pour leur faire vivre des expériences de succès et les amener à participer de plus en plus activement à ces réussites.

Quant à l'activité PSE-2, elle consiste également en une action directe du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice auprès d'élèves en difficulté. Cette fois, il s'agit de participer aux interventions rééducatives auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs". Cette participation se situe sur plusieurs plans: soutien à l'enseignant ou à l'enseignante

responsable du groupe-classe, co-animation d'activités scolaires et para-scolaires, rencontres individuelles d'élèves, contact avec les parents, etc.

L'activité PSE-3 traite des actions menées pour faciliter l'intégration des élèves en difficulté. Il peut s'agir d'élèves qui proviennent de centres d'accueil ou autres établissements et qui sont intégrés à l'école ou encore d'élèves qui, venant d'une classe spéciale, suivent en partie ou en totalité les activités de la classe régulière. Dans tous ces cas, les actions à poser sont l'observation, la consultation...

La quatrième activité est reliée à l'évaluation des difficultés des élèves. Elle consiste à observer le fonctionnement en classe d'élèves qui présentent des difficultés comportementales. Une telle observation permet de cerner les comportements des élèves qui posent problème et de déterminer un plan d'intervention susceptible d'entraîner une amélioration de la situation. Une telle activité peut impliquer une collaboration de l'équipe multidisciplinaire.

L'activité suivante consiste en une participation des psychoéducateurs et psychoéducatrices au dépistage des difficultés chez les élèves du préscolaire. La préoccupation de ces professionnels et professionnelles, en rapport avec ce dépistage, a trait à l'identification des élèves dont les comportements sous-réactifs et sur-réactifs reflètent une certaine fragilité au plan de l'équilibre affectif et social. De concert avec les enseignants et enseignantes, il s'agit de mettre sur pied une intervention qui, entre autres, permettra d'améliorer la qualité des relations des élèves entre eux et avec l'adulte.

12.2 Activités réalisées auprès des parents

La première des deux activités qui s'adressent aux parents est une activité qui cherche à faire participer les parents au processus de rééducation de leur enfant en difficulté d'adaptation. L'activité consiste en un soutien qui va permettre, progressivement, aux parents d'ajuster leurs attitudes et comportements et ainsi pouvoir faire face aux difficultés vécues par leur enfant.

L'activité PSE-7 est une activité destinée non seulement aux parents mais à l'ensemble des agents d'éducation. Elle consiste en une information sur les problèmes d'adaptation affective et sociale. Le but de cette activité est de rendre les agents d'éducation sensibles au vécu de l'enfant aux prises avec de telles difficultés et de voir ce qui peut être fait pour aider un enfant qui éprouve ces difficultés.

12.3 Activités réalisées auprès des agents d'éducation de l'école

L'activité PSE-8 est un soutien offert à l'enseignante ou à l'enseignant dans ses démarches éducatives pour l'aider à faire face à des difficultés reliées au comportement des élèves. Ce soutien prend la forme d'un travail de consultation avec celui ou celle qui le demande et vise principalement à préciser les difficultés rencontrées et à élaborer une stratégie d'intervention appropriée.

L'activité suivante consiste en un soutien offert aux enseignantes et enseignants en regard du dépistage des difficultés des élèves. Différents exposés, exemples et mises en situation cherchent donc à améliorer les habiletés des enseignants et enseignantes à observer le comportement de leurs élèves et à y donner un sens sous l'angle de l'adaptation affective et sociale.

Dans le même ordre d'idées, l'activité PSE-10 cherche à aider les enseignantes et enseignants de même que les parents à interpréter de façon plus juste les réactions des élèves en difficulté d'adaptation socio-émotive. L'activité consiste donc à analyser différentes réactions des enfants, à en dégager la vraie signification en regard des besoins de l'enfant et à explorer les attitudes à adopter quant à ces réactions.

Quant à l'activité PSE-11, elle consiste en la mise sur pied d'ateliers visant à aider les enseignants et enseignantes à développer des techniques d'intervention à l'égard des difficultés d'adaptation de leurs élèves. Il s'agit donc ici aussi de contribuer à développer chez les enseignantes et enseignants des habiletés professionnelles spécifiques.

Finalement, les trois dernières activités ont trait à l'organisation du milieu scolaire. L'activité PSE-12 s'adresse aux enseignants et enseignantes. Elle cherche à les aider à identifier différents aspects de l'organisation de la classe sur lesquels ils peuvent intervenir pour répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté d'adaptation. L'activité PSE-13 se centre davantage sur l'organisation de l'école. Dans cette activité, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice contribue à mettre en place un encadrement rééducatif susceptible de contrer le phénomène de la délinquance. Finalement, l'activité PSE-14, dans une perspective préventive, se veut une aide à l'équipe-école pour faire de l'école un milieu qui restreint le développement de la délinquance.

TABLEAU 12

Activités plus particulièrement réalisées par les psychoéducatrices et psychoéducateurs en milieu scolaire

Auprès des élèves

PSE-1	Aide psychoéducative suivie aux élèves en difficulté scolaire
PSE-2	Participation aux interventions rééducatives auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs"
PSE-3	Soutien aux élèves en voie d'intégration
PSE-4	Observation et analyse du fonctionnement d'élèves en difficulté sur le plan du comportement
PSE-5	Participation au dépistage précoce chez les élèves des difficultés d'adaptation affective et sociale et intervention préventive appropriée

TABLEAU 12 (suite)

Activités plus particulièrement réalisées par les psychoéducatrices et psychoéducateurs en milieu scolaire

Auprès des parents

PSE-6 Soutien à la participation des parents au processus de rééducation d'un élève en difficulté d'adaptation affective et sociale

PSE-7 Information sur les problèmes d'adaptation affective et sociale des élèves et les modes d'intervention appropriée

Auprès des agents d'éducation de l'école

PSE-8 Aide occasionnelle aux enseignants et enseignantes dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au comportement des élèves

PSE-9 Initiation à l'observation chez les élèves des indices de difficulté d'adaptation affective et sociale

PSE-10 Initiation au décodage des attitudes et réactions inadaptées des élèves en difficulté

PSE-11 Initiation aux approches d'intervention en regard des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves

PSE-12 Conseil dans l'organisation et l'animation de la classe pour répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation

PSE-13 Participation à l'organisation et à l'application d'un encadrement rééducatif pour des élèves à comportements délinquants

PSE-14 Participation à l'organisation et à l'application de mesures préventives pour les élèves à potentialité délinquante

Numéro de l'activité: PSE-1

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide psychoéducative suivie aux élèves en difficulté scolaire

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer à la solution des difficultés scolaires de l'élève.

DESTINATAIRES

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les difficultés d'adaptation de certains élèves sont souvent associées à un rendement scolaire inadéquat. Face à l'échec, l'élève développe peu à peu une image négative de lui-même. Son milieu scolaire et familial risque, par ailleurs, de le confirmer tôt ou tard dans cette autoperception. Progressivement, les attentes aussi bien de l'élève lui-même que de son milieu vis-à-vis son rendement scolaire diminuent; un sentiment d'impuissance et de défaitisme s'installe. L'intervention psychoéducative a pour but de faire vivre à l'élève des expériences de succès et de l'amener à une participation de plus en plus active à ces réussites. Cette intervention prend la forme d'une animation d'activités de production et d'expression qui font appel aux intérêts de l'élève et dans lesquelles les défis proposés sont gradués et adaptés à sa situation. Au cours de tels ateliers, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice, sans assumer la responsabilité des activités scolaires proprement dites, cherche à développer un certain nombre d'habiletés importantes qui influencent la réussite scolaire: concentration, tolérance, méthode de travail, capacité d'avoir des relations interpersonnelles positives, psychomotricité... Le psychoéducateur ou la psychoéducatrice utilise également des expériences vécues pour amener l'élève à réaliser des prises de conscience en regard de son propre fonctionnement et à le motiver à généraliser ses succès aux apprentissages scolaires proprement dits.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La collaboration directe ou indirecte de l'enseignante ou de l'enseignant et des parents est essentielle pour la bonne réussite de l'intervention.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par l'élève; sa participation à l'activité;
- Appréciation par l'élève de ses progrès;
- Appréciation par l'enseignant ou l'enseignante des progrès scolaires de l'élève;
- Observation par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice des attitudes de l'élève à l'égard des apprentissages scolaires.

Numéro de l'activité: PSE-2

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation aux interventions rééducatives auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs"

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Participer directement, avec les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves, aux interventions rééducatives menées auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs".

DESTINATAIRES

Tous les élèves identifiés "mésadaptés socio-affectifs"; tous les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité traduit la participation directe des psychoéducateurs et psychoéducatrices aux interventions rééducatives auprès des élèves identifiés "mésadaptés socio-affectifs" avec les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves. Selon le guide d'organisation spécifique pour les élèves en difficulté, produit par le Service de l'adaptation scolaire du ministère de l'Education, plusieurs modèles d'intervention peuvent être mis en place pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Ces modèles varient en fonction de l'âge des élèves et de l'ampleur des services nécessités en réponse à leurs besoins, et ils correspondent à des niveaux d'intégration plus ou moins élevés. Dans ces différents modèles, l'intervention de la psychoéducatrice ou du psychoéducateur a trait à l'observation des élèves, à sa participation à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention individualisés, au soutien à l'enseignante ou à l'enseignant relativement à l'organisation et à l'animation du groupe-classe, à la co-animation d'activités scolaires et parascolaires, aux rencontres individuelles d'élèves, à la participation à l'organisation et à l'animation des périodes de transition, à la sensibilisation du milieu scolaire à la problématique de la mésadaptation socio-affective, au contact avec les parents.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La participation des enseignants et enseignantes titulaires est essentielle, de même que la concertation avec les autres professionnels impliqués dans le suivi de ces élèves.

Numéro de l'activité: PSE-2

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des intervenants et intervenantes auprès des élèves;
. Appréciation des parents;
. Evaluation des progrès des élèves au plan socio-affectif.

Numéro de l'activité: PSE-3

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien aux élèves en voie d'intégration

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Apporter un soutien aux élèves en voie d'intégration et aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESTINATAIRES

Elèves du primaire et du secondaire en voie d'intégration; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Pour un élève qui, selon le modèle en cascade, passe à un niveau d'intégration scolaire plus élevé, différentes mesures de soutien à cette intégration peuvent s'avérer nécessaires. C'est le cas notamment des élèves qui, ayant vécu des difficultés d'adaptation socio-affective et ayant séjourné en centre d'accueil ou en classe spéciale, se retrouvent partiellement ou complètement intégrés aux activités de l'école ou de la classe régulière. Pour chacun de ces élèves, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice peut être un agent de liaison entre l'ancien milieu et le nouveau. Celui-ci ou celle-ci participera, s'il y a lieu, à la discussion de cas ayant trait à l'orientation de l'élève, rencontrera l'élève et lui présentera son nouveau milieu et l'aidera à se préparer aux situations qu'il aura à vivre. Par la suite, il ou elle donnera un soutien à l'élève en le rencontrant régulièrement ou en le faisant participer à des activités psychoéducatives menées en sous-groupe. Des rencontres avec l'enseignant ou l'enseignante pourront aussi être nécessaires pour lui expliquer la situation de l'élève et collaborer avec lui ou elle à l'élaboration d'objectifs d'intégration sociale et scolaire et de stratégies relatives à l'organisation de la classe et à l'enseignement proprement dit. Dans toutes ces démarches, par ailleurs, l'appui des parents est essentiel.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Des relations doivent être établies entre les agents d'éducation (enseignants, enseignantes, professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves) pour transmettre les données pertinentes.

MOYENS D'EVALUATION

. Grille d'observation de l'intégration sociale de l'élève;
. Niveau de réussite de l'élève dans les apprentissages scolaires;
. Appréciation de l'enseignant ou de l'enseignante et des parents.

Numéro de l'activité: PSE-4

TITRE DE L'ACTIVITE

Observation et analyse du fonctionnement d'élèves en difficulté sur le plan du comportement

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Identifier les caractéristiques du fonctionnement d'un élève qui éprouve des difficultés sur le plan du comportement; proposer un plan d'intervention approprié.

DESTINATAIRES

Tous les élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'enseignant ou l'enseignante à qui incombe la responsabilité première du dépistage des difficultés de ses élèves, peut parfois ne pas être en mesure de poser un jugement sur la situation d'un de ses élèves. Différents facteurs peuvent intervenir pour compliquer l'appréciation de la sévérité des difficultés de cet élève: orientations dans la formation de l'enseignant ou de l'enseignante, manque de recul face aux situations de vie quotidienne en classe, etc. Par l'observation participante, la psychoéducatrice ou le psychoéducateur peut contribuer à préciser la nature des difficultés d'adaptation d'un élève. D'une part, ces observations auront trait à divers aspects du fonctionnement de l'élève (profils de comportement, mode relationnel, mode d'apprentissage, habiletés psychomotrices). En outre, compte tenu de la préoccupation du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice pour le fonctionnement du groupe et son influence sur le comportement des individus, des observations seront aussi faites sur la situation globale de l'élève dans la classe. Selon la nature et l'importance du problème, cette observation du fonctionnement d'un élève peut devoir être étendue et impliquer l'intervention d'autres spécialistes. Par ailleurs, une telle observation doit nécessairement déboucher sur un plan d'intervention comprenant des objectifs et des moyens d'action à mener auprès de l'élève. Un tel plan peut éventuellement être discuté lors de comités d'étude de cas.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette observation en classe exige évidemment la collaboration étroite de l'enseignante ou de l'enseignant aussi bien dans l'étape de cueillette des données que dans celles de l'élaboration et de l'application du plan d'intervention.

Numéro de l'activité: PSE-4

MOYENS D'EVALUATION

. Pertinence des données dans la planification et l'application du plan d'intervention ou des recommandations;
. Appréciation, s'il y a lieu, de l'efficacité de l'opération par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
. Vérification de l'application du plan d'intervention.

Numéro de l'activité: PSE-5

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation au dépistage précoce chez les élèves des difficultés d'adaptation affective et sociale et intervention préventive appropriée

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer à la solution des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves; prévenir l'aggravation de ces difficultés.

DESTINATAIRES

Elèves du préscolaire; enseignants et enseignantes du préscolaire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Plusieurs élèves identifiés comme "mésadaptés socio-affectifs" à la fin du primaire et du secondaire, ont présenté, dès le préscolaire et les premières années du primaire, des difficultés d'adaptation qui se sont accentuées au fur et à mesure que l'élève grandissait. Une intervention précoce peut avoir une action préventive et éviter que de telles difficultés ne prennent un caractère permanent. Dans le cadre de la présente activité, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice intervient de façon systématique auprès des enseignants et enseignantes du préscolaire, afin de les aider à identifier les élèves dont l'équilibre au plan affectif et social apparaît fragile. Il s'agit par la suite de collaborer pour mettre sur pied différentes mesures destinées à contrer les comportements (sous-réactifs et sur-réactifs) de ces élèves et participer à l'application de ces mesures. Des stratégies d'intervention sont élaborées pour améliorer la qualité des relations des élèves entre eux et avec l'adulte, de même que pour susciter une meilleure participation des élèves aux activités éducatives (capacité d'attention, tolérance aux délais...). De telles mesures ont aussi un caractère préventif pour l'ensemble des élèves. En outre, un suivi individuel peut être assuré auprès de certains élèves durant le préscolaire et le premier cycle du primaire alors que des interventions pourront, dans certains cas, être menées auprès du milieu familial. Toutes ces interventions sont complétées par une sensibilisation des agents d'éducation aux problèmes et besoins des élèves en difficulté d'adaptation et par une aide offerte aux enseignantes et enseignants qui le désirent. D'autre part, cette participation au dépistage et à l'intervention précoce peut également porter sur les acquisitions psychomotrices.

Numéro de l'activité: PSE-5

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité exige une concertation des interventions du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice avec celles des enseignants et enseignantes du préscolaire et du primaire, dans le cas d'un suivi qui s'échelonne sur plus d'une année. Une collaboration des autres spécialistes impliqués dans l'évaluation des enfants est également à envisager. L'Association des psychoéducateurs du Québec (A.P.E.Q.) met à la disposition de ceux et celles qui le veulent du matériel permettant de réaliser ce bilan des acquis psychomoteurs de l'enfant.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'efficacité de l'opération par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
. Grille d'observation des comportements à remplir par l'enseignant ou l'enseignante avant et après l'application des moyens d'intervention;
. Observation par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur de changements chez l'élève;
. Taux de problèmes de comportement.

Numéro de l'activité: PSE-6

TITRE DE L'ACTIVITE

Soutien à la participation des parents au processus de rééducation d'un élève en difficulté d'adaptation affective et sociale

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les parents à faire face aux difficultés d'adaptation de leur enfant; les intégrer à son processus de rééducation.

DESTINATAIRES

Tous les parents d'élèves en difficulté d'adaptation socio-affective

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Face aux difficultés d'adaptation de leur enfant, les parents éprouvent une certaine anxiété. Ils se sentent souvent incapables d'adopter une ligne de conduite stable et fructueuse, en dépit du fait qu'ils souhaitent fournir une éducation de qualité à leur enfant. Cette activité cherche à aider les parents à voir la situation de leur enfant selon un point de vue différent et ainsi surmonter les difficultés vécues. D'autre part, l'activité cherche aussi à faire des parents des partenaires de l'école, en les amenant à participer à l'action de rééducation entreprise à l'égard de leur enfant. Des rencontres individuelles ou de groupe seront donc l'occasion pour le psychoéducateur ou la psychoéducatrice de préciser les objectifs d'aide poursuivis et les actions concrètes réalisées auprès de l'enfant. En outre, ces communciations permettront aux agents d'éducation de l'école aussi bien qu'aux parents d'ajuster leurs attitudes et comportements aux besoins de l'enfant et de susciter une meilleure cohésion entre le milieu scolaire et le milieu familial.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Ces rencontres peuvent se réaliser en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante titulaire.

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les parents; leur participation à cette activité;
- Appréciation par les parents des nouvelles possibilités que cette activité leur a apportées pour aider leur enfant;
- Observation par l'enseignant ou l'enseignante et par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice de changements dans les attitudes et comportements de l'élève.

Numéro de l'activité: PSE-7

TITRE DE L'ACTIVITE

Information sur les problèmes d'adaptation affective et sociale des élèves et les modes d'intervention appropriée

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Donner des informations sur les problèmes d'adaptation affective et sociale et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les prévenir et à les éliminer.

DESTINATAIRES

Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité consiste à sensibiliser les enseignants, les enseignantes et les parents à différents problèmes mineurs ou plus importants d'adaptation affective et sociale qui peuvent affecter les enfants à l'école: passivité, agressivité, isolement social, délinquance, etc. L'objectif de l'activité est de rendre les agents d'éducation sensibles au vécu de l'enfant qui est aux prises avec de tels problèmes, aux facteurs pouvant contribuer à l'existence de ces difficultés et aux modes d'intervention qui peuvent être utilisés pour aider l'enfant. Avec les enseignants et enseignantes, une attention sera portée aux différents aspects de l'organisation de la classe qui peuvent être modifiés pour mieux répondre aux besoins des élèves qui vivent des problèmes d'adaptation, de même qu'aux attitudes à adopter. Auprès des parents, une telle activités cherchera également à amener une plus grande collaboration parents-école. Par ailleurs, cette activité peut comprendre des ateliers d'information et d'échanges, de l'information écrite et des documents audiovisuels illustrant certains problèmes, des conférences avec des invités, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Plusieurs documents écrits et audiovisuels sont disponibles. Un module du programme de mise à jour en adaptation scolaire produit par le ministère de l'Education, a été consacré à la mésadaptation socio-affective.

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents;
. Appréciation des personnes ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

Numéro de l'activité: PSE-8

TITRE DE L'ACTIVITE

Aide occasionnelle aux enseignants et enseignantes dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au comportement des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Offrir un soutien aux enseignantes et enseignants dans leur recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au comportement des élèves.

DESTINATAIRES

Tous les enseignantes et enseignants

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité consiste à travailler avec l'enseignante ou l'enseignant à trouver une solution aux difficultés qu'il ou elle rencontre dans son enseignement, avec un élève ou un groupe d'élèves. Les difficultés peuvent appartenir à diverses catégories: relation enseignant-élèves, phénomènes de groupe, déroulement des activités, etc. Dans un premier temps, il s'agit donc de préciser et d'évaluer le problème. Cette évaluation se fait lors de rencontres individuelles avec l'enseignante ou l'enseignant. Différentes façons de procéder peuvent également être envisagées: observation en classe et analyse avec l'enseignante ou l'enseignant des données observées, animation d'activités à la place de l'enseignante ou de l'enseignant pour lui permettre d'observer son groupe, analyse avec lui ou elle du déroulement de ses activités pédagogiques, etc. Dans certains cas, une telle analyse de situation donnera lieu à une observation plus systématique d'un élève. Par la suite, il s'agira de procéder avec l'enseignant ou l'enseignante à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie peut comprendre des modifications à apporter à l'enseignement et l'utilisation d'approches particulières auprès d'un élève ou du groupe d'élèves. Elle peut aussi inclure une action complémentaire de la part de la psychoéducatrice ou du psychoéducateur auprès de l'élève ou des élèves. La stratégie d'intervention est discutée et éventuellement réajustée, lors de rencontres avec l'enseignant ou l'enseignante.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité peut exiger une collaboration avec d'autres membres de l'équipe multidisciplinaire.

Numéro de l'activité: PSE-8

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'enseignante ou de l'enseignant;
. Observation de changements dans l'enseignement;
. Observation de changements chez l'élève ou le groupe-classe.

Numéro de l'activité: PSE-9

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation à l'observation chez les élèves des indices de difficulté d'adaptation affective et sociale

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Instrumenter les enseignants et enseignantes en regard de l'observation chez les élèves des indices de difficulté d'adaptation affective et sociale.

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La présente activité cherche à développer les habiletés des enseignantes et des enseignants relativement à l'observation des indices de difficulté au plan socio-affectif. Ce faisant, cette activité aide ces agents d'éducation à exercer leurs responsabilités dans le cadre du dépistage des difficultés des élèves. Il s'agit donc de présenter un cadre théorique pour comprendre le phénomène de l'inadaptation émotive et sociale et, à partir de ce cadre, de décrire les types de difficulté que les enfants peuvent vivre et les manifestations de ces difficultés. Il s'agit aussi de montrer les méthodes d'observation: savoir quoi observer, quand le faire, pendant combien de temps, avec quels outils, de quelle manière... Sous forme d'atelier, on présente donc des exposés, des exemples et des mises en situation qui vont permettre à l'enseignant et à l'enseignante d'apprendre à observer les comportements des élèves et de leur donner un sens sous l'angle de l'adaptation affective et sociale.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

MOYENS D'EVALUATION

. Taux de participation des enseignants et enseignantes;
. Implication et intérêt manifesté par les enseignants et enseignantes;
. Evaluation des connaissances et habiletés acquises;
. Impact sur le dépistage de cas.

Numéro de l'activité: PSE-10

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation au décodage des attitudes et réactions inadaptées des élèves en difficulté

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les agents d'éducation à interpréter correctement les réactions des élèves en difficulté d'adaptation socio-émotive et à ajuster en conséquence leurs propres réactions.

DESTINATAIRES

Tous les enseignantes et enseignants responsables d'élèves en difficulté d'adaptation; les parents de ces élèves

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les élèves mésadaptés socio-affectifs ont tendance à se laisser envahir par leurs émotions. Ils réagissent souvent de façon soudaine et imprévisible. Ils projettent leurs propres sentiments ou confondent les situations. En répondant à ce contenu émotif, on réussit rarement à répondre à leurs besoins réels. Par contre, un mauvais décodage peut confirmer le jeune dans la perception négative qu'il a de lui et dans l'incompréhension qu'il attribue aux adultes avec lesquels il vit. Le psychoéducateur ou la psychoéducatrice peut aider les intervenants à mieux saisir le message réel que véhicule l'enfant à travers ses comportements et à dégager d'une réaction inadaptée les besoins véritables de l'enfant. Cette activité se réalise généralement sous forme d'ateliers, qui s'adresse aussi bien aux parents qu'aux enseignantes et enseignants et qui permet à ces intervenants d'analyser différentes réactions des enfants et d'interpréter plus justement les messages véhiculés. L'atelier permet également aux participants et participantes d'explorer des façons de réajuster leurs attitudes par rapport à ces mêmes comportements.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

MOYENS D'EVALUATION

. Intérêt manifesté par les parents, les enseignants et les enseignantes; leur participation à cette activité;
. Evaluation des habiletés acquises.

Numéro de l'activité: PSE-11

TITRE DE L'ACTIVITE

Initiation aux approches d'intervention en regard des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les enseignantes et enseignants à développer des techniques d'intervention en regard des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves.

DESTINATAIRES

Tous les enseignantes et enseignants

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Cette activité cherche à aider les enseignants et enseignantes aussi bien du secteur régulier que de l'adaptation scolaire à faire face aux difficultés de comportement des élèves. Elle consiste en une formation qui, à partir d'un cadre général d'intervention, permettra aux enseignants et enseignantes de déterminer et d'appliquer une démarche "systématique" d'intervention et des techniques d'aide susceptibles d'entraîner un changement dans les comportements des élèves qui posent problème. Cette initiation se présente habituellement sous forme d'atelier. Ces ateliers comportent, entre autres, des exposés, des exemples et des mises en situation, pour faire comprendre aussi bien les fondements théoriques de ces interventions et les attitudes sous-jacentes à développer que les habiletés techniques requises. Par la suite, les enseignants et enseignantes qui utilisent de telles approches bénéficient d'un suivi de la part du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Une collaboration est possible avec d'autres professionnels et professionnelles des services personnels aux élèves, notamment les psychologues. Selon les approches et modèles présentés, différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés comme outil d'apprentissage ou pour illustrer un thème discuté. Notamment, il convient de mentionner le module 5 du programme de mise à jour en adaptation scolaire et qui concerne la mésadaptation socio-affective.

Numéro de l'activité: PSE-11

MOYENS D'EVALUATION

- Intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants; leur participation à l'activité;
- Evaluation des connaissances et habiletés acquises par les enseignantes et enseignants;
- Fréquence d'utilisation des habiletés et techniques auprès des élèves par les enseignantes et enseignants.

Numéro de l'activité: PSE-12

TITRE DE L'ACTIVITE

Conseil dans l'organisation et l'animation de la classe pour répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider les enseignants et enseignantes à améliorer différents aspects de l'organisation et de l'animation de la classe pour mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation.

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes responsables d'élèves en difficulté d'adaptation

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Les difficultés d'adaptation d'un élève ou encore son immaturité ont généralement des incidences sur sa façon de construire le réel, notamment en ce qui concerne les notions de temps et d'espace et les relations de cause à effet. L'organisation physique du local de classe, la planification du déroulement des activités scolaires et l'animation de ces activités sont des aspects du fonctionnement de la classe qui peuvent contribuer à une meilleure adaptation des élèves au vécu scolaire et à une maîtrise plus grande de ces notions. Après avoir étudié le fonctionnement des élèves d'une classe, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice et l'enseignant ou l'enseignante peuvent organiser le local de classe de façon à donner des points de référence spatiale aux élèves. De même, ensemble, ils et elles peuvent planifier le déroulement des activités quotidiennes en termes de fréquence et de séquence appropriées, de façon à donner des points de référence temporelle aux élèves. A cette planification peut s'ajouter d'autres moyens spécifiques pour favoriser l'acquisition de la notion de temps, par exemple, la réalisation de tableaux-horaire. Cette collaboration du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice et de l'enseignant ou de l'enseignant peut, en outre, s'étendre à d'autres aspects du fonctionnement de la classe: la détermination des objectifs et des contenus d'apprentissage de façon à graduer les défis scolaires et permettre aux élèves de vivre des réussites; l'établissement d'un système de responsabilités; l'identification des procédures à suivre en classe; la détermination d'un système d'appréciation des comportements des élèves, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La participation des enseignantes et enseignants est essentielle pour cette activité.

Numéro de l'activité: PSE-12

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'enseignant ou de l'enseignante;
. Observation du fonctionnement des élèves en classe;
. Evaluation de l'acquisition par les élèves des notions de temps et d'espace.

Numéro de l'activité: PSE-13

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation à l'organisation et à l'application d'un encadrement rééducatif pour des élèves à comportements délinquants

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Contribuer à la cessation des comportements délinquants des élèves en difficulté d'adaptation; sensibiliser les intervenants à l'organisation d'un milieu centré sur la responsabilité sociale.

DESTINATAIRES

Equipe-école; tous les élèves à comportements délinquants

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Certains facteurs peuvent contribuer sinon à générer du moins à accentuer le phénomène de la délinquance. A ce titre, on peut signaler le manque de suivi des élèves en difficulté de comportement, l'ambivalence du milieu à l'égard de ces élèves, le délai trop long entre l'identification des difficultés et l'intervention appropriée, l'absence d'intervention précoce auprès des élèves, etc. La présente activité offre la possibilité aux administrateurs et administratrices scolaires d'être conseillés et de bénéficier d'une collaboration en ce qui a trait aux divers aspects de l'organisation de l'école sur lesquels intervenir pour contrer le plus possible le phénomène de la délinquance: structuration d'une partie ou de tout le milieu en fonction des besoins des élèves en difficulté, sensibilisation des intervenants et intervenantes au phénomène de la mésadaptation socio-affective, continuité et cohérence de leurs interventions pour encadrer les enfants susceptibles de développer ou d'affermir un système de valeurs faussé par rapport aux normes sociales. Un tel encadrement en plus de restreindre les comportements délinquants permet de nombreuses interventions de nature à aider le jeune à se percevoir par rapport aux autres, à se sensibiliser aux valeurs du milieu, et à commencer à se construire une image positive en participant davantage à la vie de l'école.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité exige une collaboration étroite avec la direction d'école et les enseignants et enseignantes en cause.

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation des membres de l'équipe-école;
. Observation du fonctionnement des élèves.

Numéro de l'activité: PSE-14

TITRE DE L'ACTIVITE

Participation à l'organisation et à l'application de mesures préventives pour les élèves à potentialité délinquante

OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Aider l'équipe-école à créer des conditions mésologiques favorisant l'intervention précoce par rapport au phénomène de la délinquance; mettre sur pied des mesures d'intervention préventives auprès des élèves concernés.

DESTINATAIRES

Equipe-école

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

On peut déceler très tôt chez l'enfant des caractéristiques d'un comportement pouvant évoluer vers la délinquance: difficulté à accepter des normes sociales, manque de contrôle dans les situations stressantes, recherche de gains secondaires compensatoires, agressivité reliée à la frustration, etc. Ces comportements nécessitent une intervention précoce à la fois sur le milieu et sur l'enfance. La psychoéducatrice ou le psychoéducateur peut agir comme personne-ressource auprès de la direction et des enseignants et enseignantes pour limiter les occasions de donner libre cours à ces comportements. D'une part, il ou elle contribue à identifier les groupes d'élèves sur lesquels portera l'intervention, à planifier des activités portant sur le développement de la responsabilité sociale, le respect de l'environnement, et à identifier les facteurs mésologiques sur lesquels portera l'intervention de l'ensemble du personnel ou de certaines personnes. D'autre part, il ou elle assure un soutien immédiat aux enseignants et enseignantes qui en ressentent le besoin.

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Cette activité requiert l'implication de la direction et du personnel de l'école. Des instruments de mesure prédictifs de la délinquance sont disponibles à l'Association des psychoéducateurs du Québec (A.P.E.Q.).

MOYENS D'EVALUATION

. Appréciation de l'équipe-école;
. Diminution de la fréquence des comportements sur lesquels porte l'intervention.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

8384-682